



# Le mot du Directeur d'Agence

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Vous trouverez ci-joint le Rapport Annuel du Délégataire 2018 des services publics de l'eau et de l'assainissement de votre Commune. Ce rapport se veut un bilan technique et économique complet de l'année écoulée, et reprend l'ensemble des clauses contractuelles et réglementaires inhérentes bon fonctionnement des services que vous nous avez confié.

Ces informations vous permettent de mesurer la qualité du service rendu et son évolution. C'est également l'occasion de revenir sur les évènements marquants de l'année et d'apporter des propositions d'amélioration pour les années à venir.

Ainsi, l'exercice 2018 aura été marqué par d'importants travaux visant à l'amélioration des services portés par la commune, dont la pose de la canalisation Chemin du Figuier en matière d'Eau Potable.

Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations contractuelles, le délégataire a procédé au renouvellement de l'armoire éléctrique, du télétransmetteur d'alarme et de tous ses équipements associés sur le captage communal ainsi que sur le réservoir du village.

Enfin, le rendement de réseau est maintenu à bon niveau avec un résultat à plus de 75%.

Au nom de l'ensemble du personnel de la Société des Eaux de Marseille, je vous remercie de votre confiance et vous assure de notre souhait quotidien d'amélioration et de performance du service envers vos administrés.

Nicolas HYTHIER



ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 Société des Eaux de Marseille



# Société des Eaux de Marseille Rapport annuel du délégataire

**SOMMAIRE** 

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Rapport annuel du délégataire 2018
Société des Eaux de Marseille

### Société des Eaux de Marseille

1.	ORGANISATION	7
2.	RELATION CLIENTÈLE	31
3.	ACTIONS DE COMMUNICATION	37

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Rapport annuel du delegataire 2018
Société des Eaux de Marseille

#### **Organisation** 1.

Organisation générale	9
Organisation des agences hors MARSEILLE	13
Assistance Technique	14
Indicateur de performance : obtention de la certification ISO 9001	19
INDICATEUR DE PERFORMANCE : OBTENTION DE LA CERTIFICATION ISO 14001	20
LABORATOIRE DU GROUPE DES EAUX DE MARSEILLE	21
Indicateur de performance : existence d'un laboratoire accrédité auquel est raccordé le service	23
COMPOSITION DES EFFECTIFS	24
Evolution de l'informatique de la SEM	25
LES RESSOURCES HUMAINES - UNE POLITIQUE DIVERSITÉ ACTIVE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	26
LA DIRECTION SOCIÉTALE	20



ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Recu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018 Société des Eaux de Marseille



# Organisation générale

## Organisation de l'entreprise et des unités d'exploitation

Depuis plusieurs décennies, la Société des Eaux de Marseille gère des ouvrages d'adduction, de production et de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées.

Aujourd'hui, la société des Eaux de Marseille directement ou par ses filiales dédiées, assure la gestion de la production et de la distribution publique d'eau potable ainsi que la gestion de la collecte et du traitement des effluents de plus d'une soixantaine de collectivités de la région Alpes-Côte-d'Azur.



La variété rencontrée dans la taille des collectivités, les caractéristiques des réseaux et installations, la nature des pollutions, les normes de rejets à respecter et les procédés de traitement à mettre en oeuvre, ont permis à la Société des Eaux de Marseille et ses filliales dédiées, d'acquérir une expérience et une compétence très diversifiées dans le domaines de l'eau et de l'assainissement.

Pour cela, elles ont su mettre en place une organisation de proximité avec les usagers et les collectivités, assurant la continuité des services publics ainsi que l'égalité des usagers devant ce service.

Cette organisation s'appuie sur le Groupe des Eaux de Marseille qui oeuvre dans le secteur de l'eau et de l'environnement pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la région Provence ainsi que de l'autre côté de la Méditerranée.

La société des Eaux de Marseille est elle-même composée d'une Direction Générale basée à Marseille et de structures d'exploitation liées à l'exécution des ses contrats de délégation ou de ceux de ses filiales dédiés qui sont:

- → la Société Eau de Marseille Métropole,
- → la Société d'Assainissement Ouest Métropole,
- → la Société d'Assainissement Est Métropole,
- → Agglopole Provence Eau,

Elle comprend également des fonctions supports techniques, administratives et financières mutualisées.

Au fil du temps, la Société des Eaux de Marseille s'est diversifiée pour constituer un groupe régional d'entreprises spécialisées dans les métiers de l'environnement et des travaux associés :

#### • En France:

- → BRONZO TP (Travaux Publics), La Ciotat et Marignanne,
- → BONDIL et SPGS (curage et entretien réseaux publics et privés), Marseille et Salon,
- → FARINA (curage et entretien réseaux privés), Marseille,
- → BIOTECHNA (éclairage public et entretien électrique), Marseille,
- → ECOTEC (éclairage public et entretien électrique), Marseille,
- → SPIC (gestion des déchets solides), Marseille,
- → SILIM (gestion des déchets solides), Marseille, Marignane...,
- → BRONZO déchets (gestion des déchets solides), La Ciotat, Aubagne...,
- → TEP (transport déchets dangereux), Marseille,

#### • A l'étranger :

→ EMM (prestations de services Eau, Assainissement et informatique appliquée), Maroc.



9

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

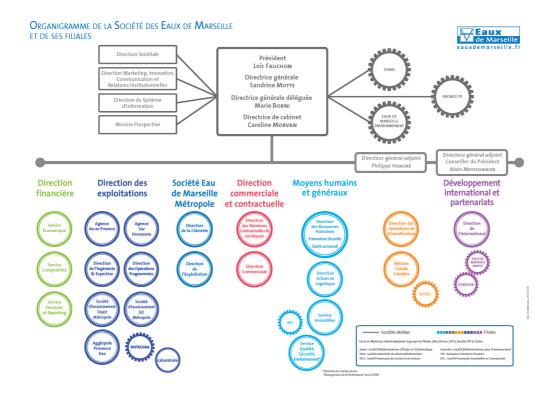
Affiché le

ID : 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# **Organisation générale (suite)**

## Organisation de l'entreprise et des unités d'exploitation (suite)



# **Une exploitation fiable et performante...**

Cette organisation est basée sur des unités d'exploitation constituées en agences et filiales. Elle compte près de 700 agents et permet à la Société des Eaux de Marseille et ses filialies dédiées d'être plus proches des clients (usagers et collectivités) et par une meilleure réactivité d'assurer la continuité du service qui leur est confié.



#### Nota

Au total, plus de 500 000 clients, 103 stations de filtration et d'épuration, 465 stations de pompage et relevage et près de 10 000 km de réseau et branchements répartis sur plus de 70 communes sont gérés à partir des ces différents sites.



Afin d'assurer leurs différentes missions, plusieurs services composent chacune des unités d'exploitation :

- → Le service "Clients et Réseaux" est chargé de l'exploitation, c'est-à-dire des interventions sur les canalisations et les branchements, ainsi que des contacts avec la clientèle...
- → Le service "Usines" assure la gestion des équipements station de production d'eau potable, de pompage et de relevage, usine de dépollution, ...



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Recu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Société des Eaux de Marseille

# Organisation générale (suite)

## **Une exploitation fiable et performante... (suite)**



#### Nota

Toutes ces unités d'exploitation sont, sur le terrain, les relais locaux des compétances du Groupe des Eaux de Marseille. A leur disposition les entités d'assistance technique, le laboratoire et le centre service clients constituent de puissants outils au service de la clientèle et des collectivités.

Les périmètres d'intervention et les effectifs des unités d'exploitation sont les suivants :

→ Société Eau de Marseille Métropole

Cette société gère le service public de l'eau de la Communauté Urbaine Marseille Provence à travers trois unités de proximité réparties géographiquement comme suit :

- Unité de Marseille
  - Elle intervient sur 8 communes du territoire de Marseille Provence Métropole : Marseille, Allauch et Septème les Vallons.
- Unité de Marignane
  - Elle intervient sur 8 communes du territoire de l'Ouest de Marseille Provence Métropole : Sausset les Pins, Châteauneuf les Martigues, Gignac la Nerthe, Le Rove, Ensuès la Redonne, Saint Victoret, Marignane, Carry le Rouet.
- Unité de La Ciotat
  - Elle intervient sur 5 communes du territoire de l'Est de Marseille Provence Métropole : Cassis, Carnoux, Ceyreste, La Ciotat, Roquefort la Bédoule et ZI de Géménos.
- → Société d'Assainissement Ouest Métropole
  - Basée dans les locaux de l'unité de proximité de Marignane, cette société composée de 18 personnes gère, depuis le 1ier janvier 2014 le service public de l'assainissement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le périmètre de la zone Ouest qui correspond aux communes de Carry le Rouet, Châteauneuf les Martigues, Ensuès la Redonne, Gignac la Nerthe, Marignane, Saint Victoret et Sausset les Pins.
- → Société d'assainissement Est Métropole
  - Basée dans les locaux de l'unité de proximité de La Ciotat, cette société composée de 15 personnes gère, depuis le 1ier janvier 2014, le service de l'assainissement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le périmètre de la zone Est qui correspond aux communes de Cassis, Ceyreste, La Ciotat et Roquefort la Bédoule.
- → Agglopole Provence Eau
  - Basée à Salon de Provence, cette filiale composée de 40 personnes gère le service d'eau potable de la Communauté d'agglomération Salon Etang de Berre Durance qui regroupe 17 communes, soit 42 000 abonnés pour 145 000 habitants.
- → Agence de proximité
  - Agence d'Aix en Provence
    - Cette agence intervient sur 30 communes du Nord-Est des Bouches du Rhône, du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence: Aubignosc, Beaurecueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf le Rouge, Cornillon Confoux, Coudoux, Eyragues, Forcalquier, Fuveau, Grans, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Lardiers, Le Puy Sainte Réparade, Les Pennes Mirabeau, Lourmarin, Meyrargues, Peipin, Peynier, Peyrolles, Pierrerue, Puyloubier, Rousset, Saint Antonin S/ Bayon, Trets, Vachères, Vauvenargues, Ventabren, Vitrolles et le



11

Rapport annuel du délégataire 2018 **Société des Eaux de Marseille** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Organisation générale (suite)

## **Une exploitation fiable et performante... (suite)**

territoire du Syndicat Plateau - Durance Albion

Agence Var Huveaune

Cette agence, Basée dans les locaux de l'unité de proximité de La Ciotat intervient sur les 12 communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ainsi que de 4 communes du Var : Riboux, Bandol, Sanary sur Mer et Saint Cyr sur Mer.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Recu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Société des Eaux de Marseille

## Organisation des agences hors MARSEILLE

## **Description**

Trois agences assurent la gestion des services publics de production et de distribution d'eau potable ainsi que ceux de collecte et de traitement des eaux usées pour l'ensemble des délégations confiées à la Société des Eaux de Marseille hormis le périmètre de distribution du canal de Marseille.

La totalité des activités opérationnelles d'exploitation est regroupée dans les agences.

## Responsabilités du personnel des agences

Le Directeur d'Agence est responsable du bon fonctionnement des installations, de la gestion du contrat qui lie la Collectivité délégante à la Société des Eaux de Marseille, de la gestion du personnel et de l'application de la réglementation en vigueur.

C'est l'interlocuteur direct de la Collectivité délégante.

Pour effectuer ces tâches, il s'appuie avec son adjoint sur le Service Usines et le Service Clients et Réseaux.

Le Chef du Service Usines met en œuvre la gestion courante des installations et suit le fonctionnement des ouvrages.

Le Chef du Service Clients et Réseaux met en œuvre la gestion courante et le suivi des réseaux. Il dirige un bureau d'études qui peut répondre à tous les problèmes techniques (nouveaux branchements, permis de construire, études spécifiques...).

Les Chefs de Service fixent les objectifs d'amélioration en vue de passer d'une maintenance corrective (urgence) vers une maintenance préventive (programmée).

Grâce à ces équipes spécialisées, l'agence apporte, au plus près des ouvrages de la Collectivité co-contractante, toutes les compétences nécessaires à leur exploitation.

## Surveillance des ouvrages

La prise en charge d'un service public, les contraintes environnementales et sanitaires imposent une surveillance des ouvrages et des réseaux, 24 h sur 24, 365 jours par an.

**Pendant les heures ouvrées,** chaque agence dispose d'un système de télésurveillance ou de télégestion qui permet de connaître l'état de fonctionnement des ouvrages.

En cas d'alarmes, le personnel de l'agence est capable de prendre toutes dispositions dans les plus brefs délais pour intervenir sur les installations et rétablir le service public.

Ils peuvent aussi intervenir sur demande du Centre de Service Clients en cas de problèmes techniques rencontrés par les abonnés.

En dehors des heures ouvrées, le Centre de Télégestion de Marseille prend le relais. Il transmet au chef de sécurité de chaque agence les alarmes issues du système de télésurveillance ou les appels en urgence des abonnés. Le chef de sécurité pilote alors les interventions éventuelles des agents d'astreinte pour le service réseaux ou le service usines.

En cas d'incident nécessitant du personnel supplémentaire ou des compétences particulières, le chef de sécurité pourra contacter un ingénieur de permanence. Celui-ci mettra en œuvre les moyens nécessaires pour remédier à l'incident.



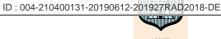
ORGANISATION 13

Rapport annuel du délégataire 2018 **Société des Eaux de Marseille** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le



# **Assistance Technique**

## Centre de télégestion et cartographie

Ces fonctions permettent d'assurer les missions suivantes :

• La surveillance des installations 24 heures sur 24 par le Centre de Télégestion



Le Centre de Télégestion (CDT) est une cellule technique spécialisée dans la surveillance de **900 installations** 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et la gestion des crises.

14 opérateurs se relaient en 3x8 par binôme pour contrôler et gérer à distance l'ensemble des ouvrages et des réseaux.

Des outils élaborés de contrôle, de diagnostic, d'aide à la décision permettent de suivre l'ensemble des dysfonctionnements pouvant survenir sur les installations.

Plus de 8 000 km de canalisations sont vectorisés et intégrés dans le SIG (Système d'Information Géographique), 50 000 variables terrains sont intégrées dans l'outil de supervision et se traduisent sous forme d'alarmes, de seuil, de courbes et d'animations de synoptiques. Une équipe de techniciens s'occupent de la maintenance et du renouvellement des outils de supervision et d'automatisme.

Le centre de télégestion est particulièrement adapté pour gérer les crises.

Un ensemble de procédures définit précisément les étapes importantes dans la gestion des crises liées aux métiers de l'eau et de l'assainissement (gel, pollution, etc.). Ces informations sont régulièrement mises à jour. Des exercies de simulation de crise permettent de tester le bon respect de ces procédures.

Une ligne directe avec les pompiers permet aux opérateurs du centre de télégestion d'être en contact avec les services de sécurité.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Recu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018 Société des Eaux de Marseille



# **Assistance Technique (suite)**

## Centre de télégestion et cartographie (suite)

Des contacts réguliers avec les différentes préfectures sont organisés tout le long de l'année. Une ligne spécifique est réservée aux mairies (qui sont les seules à disposer du numéro), afin de faciliter les communications en période de crise.

Des fichiers compilant l'ensemble des numéros de téléphone et de télécopie nécessaire sont tenus à jour : plan ORSEC, numéros des mairies et des élus (souhaitant le mettre à disposition), numéros personnels de l'ensemble des acteurs de la Société des Eaux de Marseille, numéros des CIQ, etc.

En dehors des heures ouvrées, le centre de télégestion prend le relais du centre service clients. En effet, il transmet au chef de sécurité de chaque agence les appels en urgence des clients ou les alarmes provenant du système de supervision.



Geyser suite à une rupture de canalisation

Par ailleurs, la gestion d'alerte des abonnés via un serveur vocal dédié est mise en place pour donner des informations en cas de crise y compris avec un rappel en fin de crise.

Au niveau informatique, un réseau complet de liaisons de communication permet une fiabilité de la remontée des informations et un secours de tous les sites stratégiques (liens radio, lignes spécialisées, faisceaux hertziens, lignes VPLS, fibres optiques).

La rapidité et l'ergonomie des outils de SIG (Géomédia Eau et Géomédia Asst) ainsi que du superviseur Panorama et des applications Wat.erp pour la gestion des clients et des interventions permettent en temps de crise d'avoir des réponses et de lancer des actions à distance de façon extrêmement rapide.

Une salle de gestion de crise jouxtant le centre de télégestion est opérationnelle en permanence (1 télécopieur, 4 lignes téléphoniques dédiées). Cette salle est équipée en outils informatiques permettant de gérer une crise avec tous les moyens nécessaire.

Les principales missions du poste de commande centre de télégestion sont la télésurveillance et la télégestion des réseaux.

La télésurveillance et la télégestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement sont effectuées à l'aide du système de centralisation de données, qui recueille en temps réels les informations concernant le fonctionnement des installations.

Les opérateurs de quart ont en charge le contrôle de ces informations. Ils préviennent les services d'exploitation des éventuels dysfonctionnement concernant les ouvrages afin de déclencher, éventuellement, les interventions curatives nécessaires.

#### La supervision des automatismes

Il s'agit de la réalisation des programmes d'automatisme, du paramétrage des coffrets de télétransmission, du développement et de la maintenance du logiciel de supervision, ainsi que du réseau d'informatique industrielle permettant le contrôle à distance des installations.



Rapport annuel du délégataire 2018 Société des Eaux de Marseille Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# **Assistance Technique (suite)**

## Centre de télégestion et cartographie (suite)

• La cartographie Numérique et le SIG

Une équipe est chargée de l'administration de l'outil de cartographie numérique déployé au sein des agences d'exploitation (gestion des fonds de plans numérisés, requêtes thématiques, vues aériennes). Des techniciens sont chargés de relever l'ensemble des branchements des abonnés pour les saisir sur le SIG (Système d'Information Géographique)



## Expertise Réseaux, Process et Contrôles règlementaires

• Une équipe de techniciens spécialisés assure, en eau potable, toutes les opérations de recherche de fuites et d'alignements de conduite. Elle dispose, pour ce faire, des instruments de détection les plus performants actuellement sur le marché (corrélateurs acoustiques et numériques, prélocalisateurs de fuites, recherche de fuite par gaz).

Par ailleurs, l'équipe étudie et met en place les dispositifs de sectorisation provisoire ou permanente du réseau permettant un suivi, en continu, des débits de nuit et donc, des fuites. Elle contribue à mettre en place une politique active d'amélioration des rendements.

- Une autre équipe de techniciens supérieurs de niveau « expert » établit des diagnostics de fonctionnement et des programmes d'optimisation des stations de filtration, d'épuration et supervise les données d'autosurveillance des systèmes d'assainissement, que ce soit dans l'eau, l'assainissement ou les procédés industriels.
- Une équipe assure enfin la planification et le du suivi des contrôles réglementaires des appareils soumis à réglementation dans le cadre du code du travail (levage, appareils sous pression, installations électriques, portes et portails, ascenseurs,...) ainsi que le suivi des mises en conformité.

# **Atelier MRE (Maintenance Renouvellement Equipements)**

Mobilisable 24 heures sur 24 et 365 jours par an, cette cellule est composée de techniciens spécialisés en mécanique et chaudronnerie. Elle entretient, répare et renouvelle les installations électromécaniques, les pièces mécaniques et le remplacement des canalisations des diverses stations de pompage, de relevage des eaux usées ou autre stations d'épuration, d'installations industrielles et tertiaires.

Un atelier de  $650 \text{ m}^2$  est équipé de matériels lourds (pont roulant, forge, ...) et de machine-outils (tours, fraiseuse, raboteuse, mortaiseuse, perceuse, ajustage, soudage, chaudronnerie, ...)

Dans le cas d'une casse d'un équipement sur une installation, les responsables du site peuvent faire appel à l'atelier pour refaire rapidement une pièce ou envoyer éventuellement une équipe de soudeurs sur place. Cela toujours dans le but d'assurer la continuité du service.





Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Recu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Société des Eaux de Marseille



# **Assistance Technique (suite)**

## **Atelier MRE (Maintenance Renouvellement Equipements) (suite)**



Ces équipements et machines permettent entre autres, d'adapter toute pièce ou matériel à une installation spécifique ou un besoin particulier. Les moyens de préparation et soudage permettent d'intervenir sur de l'inox, acier, polyéthylène, PVC.

L'atelier est aussi équipé de tous les moyens nécessaire aux travaux ou interventions d'urgence sur site tels que camions grue, 6 camions-atelier entièrement équipés, moyens de manutention mobiles, ...

#### Méthodes et renouvellement

Composée de techniciens supérieurs, l'équipe définit les règles et procédures à suivre dans le cadre de la base de données techniques (gestion de patrimoine) et de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur).

Elle est également en charge des programmes de renouvellement des installations électromécaniques, en collaboration avec les responsables des unités d'exploitation. La notion de maintenance conditionnelle est en cours de mise en oeuvre. Une équipe de câblage électrique permet également la confection d'armoire électriques en interne.

#### **Service Chloration**

Composé de techniciens, il est responsable de l'entretien des appareils de chloration ainsi que de l'approvisionnement de 200 000 kg de chlore sur 120 sites de production d'eau potable. Les agents composant cette équipe dédiée à la maintenance des installations de chloration suivent chaque année une formation de contrôle axée sur la sécurité d'intervention sur ces procédés sécurisés.



Rapport annuel du délégataire 2018 **Société des Eaux de Marseille** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# **Assistance Technique (suite)**

## **Cellule "Water Help"**



Composée d'un technicien, elle peut faire appel à un listing de 60 à 70 volontaires pour des missions d'aide et/ou d'assistance tant sur les installations de l'entreprise que dans la région ou par le monde, pour venir en aide par exemple à des populations en difficultés (tremblement de terre, tsunamis, etc.).

La cellule dispose d'un parc de matériels très varié pour s'adapter aux spéciicités du terrain (station de traitement d'eau potable, électro-pompes et moto-pompe, bâches de stockage d'eau, groupes électrogènes, camions citerne, ensacheuse d'eau, poste de chloration mobile, chloromètre, détecteurs d'H2S, tuyaux de diamètre 60 à 300 mm, etc.).

## **Innovation-Développement**

Une équipe travaille à la mise au ponit de nouveaux procédés (brevets), puis les expérimante en vue d'une tutilisation industrielle en passant le cas échéant par des installations pilotes (évolution Truitel, mesure en continu de l'aluminium et du fer dans l'eau potable, traitement des eaux de fond de cale des navires, lutte contre la formation de H2S dans les réseaux d'assainissement, etc.).





Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Société des Eaux de Marseille

# Indicateur de performance : obtention de la certification ISO 9001

#### Mode de calcul de l'indicateur :

0: NON / 1: EN COURS / 2: OUI

Valeur (1): Obtention de la certification iso 9001

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	2	2	2	2	2

#### Commentaire:

ISO 9002 depuis décembre 2001 pour les activités de Production, Distribution d'eau potable, Transfert et traitement des eaux usées, Accueil et services à la clientèle. ISO 9001 v.2000 depuis décembre 2003 et ISO 9001 v.2008 pour la réalisation d'études, maîtrise d'oeuvre de projet dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des déchets depuis 2004 (N° QUAL/1997/6844f).

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur
--------------------------

#### Commentaire:

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.



Rapport annuel du délégataire 2018 **Société des Eaux de Marseille** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de performance : obtention de la certification ISO 14001

#### Mode de calcul de l'indicateur :

0: NON / 1: EN COURS / 2: OUI

Valeur (1): Obtention de la certification iso 14 001

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	2	2	2	2	2

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

#### Commentaire:

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018 Société des Eaux de Marseille

# Laboratoire du Groupe des Eaux de Marseille

#### **Laboratoire**

Le laboratoire des eaux et protection de l'environnement (L.E.P.E.), basé à Marseille, comprend une quinzaine de personnes.

Le laboratoire effectue, depuis de nombreuse années, les analyses d'autosurveillance des services d'eau et d'assainissement délégués à la Société des Eaux de Marseille.

Son périmètre d'action couvre quelque 70 communes de la région, agglomération marseillaise comprise.



#### Ses références sont les suivantes :

- → accréditation COFRAC pour le domaine des prélèvements (LAB GTA 29), des analyses chimiques (LAB GTA 05) et des analyses microbiologiques (LAB GTA 23) des eaux - Référentiel NF EN ISO/CEI 17025 N° Accréditation 1-0523 obtenue le 26 décembre 1994 et renouvelée chaque année ;
- → analyse d'intercalibration dans le cadre du réseau AGLAE.

#### La démarche d'assurance qualité entreprise dès 1991 a pour objectif de :

- → garantir une fiabilité optimum des résultats et une transparence totale sur les moyens mis en oeuvre pour les obtenir et les contrôler;
- → inspirer confiance aux clients du Laboratoire concernés par des problèmes d'environnement.

#### Les procédures employées par le Laboratoire sont décrites dans :

- → le manuel qualité (disponible sur simple demande) de façon assez générale ;
- → le plan qualité qui détaille de façon précise l'ensemble des procédures techniques et administratives mises en oeuvre au Laboratoire.



#### Nota

Par ailleurs, le Laboratoire est pourvu d'un système d'astreinte permettant une disponibilité 24 heures sur 24 et 365 jours par an en cas de situation de crise.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Recu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Laboratoire du Groupe des Eaux de Marseille (suite)

## Laboratoire (suite)

Les exigences réglementaires relatives à la qualité des eaux au niveau de la production d'eau potable et de sa distribution imposent une organisation, un suivi et une compétence de haut niveau.

Le fait d'avoir à proximité un Laboratoire est un atout, et permet à la Société des Eaux de Marseille et à ses filiales dédiées de pouvoir prendre les mesures nécessaires rapidement en cas de problème.

## **Activités - Domaines de compétences**

Domaines de compétences du laboratoire dans le cadre d'un service eau potable :

#### → Ressources

- Intervention en cas de pollution accidentelle
- Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau

#### → Station de traitement d'eau potable

Suivi de la qualité chimique et bactériologique de l'eau traitée

#### → Réseau de distribution

- Suivi de la qualité chimique et bactériologique de l'eau distribuée
- Enquête sur le terrain en cas de plaintes pour dégradation de la qualité de l'eau

# Matériel d'analyse

Le laboratoire dispose des équipements nécessaires à la réalisation de tous les essais de ses domaines de compétence.

Des investissements sont réalisés chaque année pour la modernisation et le renouvellement du parc matériel.

Une structure métrologie interne a été constituée pour le suivi des appareils de mesure du Laboratoire (étalonnage des balances de précision, enregistrement des températures des enceintes thermostatées).

#### Principaux types d'analyses réalisées par le laboratoire :

- → analyses microbiologiques des eaux de consommation, eaux chaudes sanitaires, eaux naturelles et eaux de baignade,
- → analyses physico-chimiques des eaux propres et eaux résiduaires.

**O**RGANISATION





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Société des Eaux de Marseille

# Indicateur de performance : existence d'un laboratoire accrédité auquel est raccordé le service

#### Mode de calcul de l'indicateur :

0 = NON / 1 = OUI

Valeur (1) : Existence d'un laboratoire accrédité auquel est raccordé le service

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	1	1	1	1	1
Résultat	1	1	1	1	1

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

#### Commentaire:

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Rapport annuel du délégataire 2018 **Société des Eaux de Marseille** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# **Composition des effectifs**

# **Description**

On détaille ici sur deux ans la composition des effectifs de la Société des Eaux de Marseille et de ses sociétés dédiées à l'exécution des contrats DSP de l'eau et de l'assainissement (SEMM, SAOM, SAEM) et APE, en fonction du type de personnel.

# Évolution de la composition des effectifs

Type de personnel	2017	2018	Part de chaque catégorie en %
Cadre	102	101	12,75
Maîtrise	324	315	39,77
Exécution	374	376	47,48
Total	800	792	100

(Source Bilan Social UES SEM 2018)



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Société des Eaux de Marseille



# **Evolution de l'informatique de la SEM**

En 2018, les ressources informatiques de la SEM ont été mobilisées sur les principaux domaines suivants :

- → Poursuite des développements autour du SIG pour accéder aux informations opérationnelles :
  - Evolution de l'outil de suivi des mises à jour du SIG avec synchronisation automatique et prise en compte des travaux réalisés sur les chantiers "entretien" et "refacturable" issus de WATPRO.
  - Ajout des couches métiers de la télérelève (concentrateurs et répéteurs).
  - Livraison d'un nouvel outil de GMAO pour le suivi et la gestion des programmes de maintenance en lien avec les interventions.
  - Projet DICT/Obligation réglementaire : Mise en place d'un outil d'export automatique des zones d'emprise de nos réseaux pour diffusion sur le Guichet unique (INERIS).
- → Poursuite des développements autour de l'outil de planification des interventions terrain « Smart-Planning »
  - Affichage des disponibilités des agents en lien avec le logiciel des Ressources Humaines « Méta 4 »
  - Gestion des urgences avec signalisation par « pop-up »
  - Mise à disposition d'une vue SIG dans smartplanning pour une aide à la décision
  - Mise en place d'un entrepôt de données accessible via « Business Object »
- → L'enrichissement et la poursuite des déploiements des outils de mobilité « Smart-Mobility »:
  - Mise en place d'un module pour la Relève des compteurs
  - Mise en place de l'outil SIG embarqué en mobilité avec les premières fonctionnalités : visualisation des arrêts d'eau, création d'objets provisoires, création d'anomalie
  - Poursuite de l'adaptation de l'outil aux processus métiers clientèle : remplacement de compteur, fuite abonnés, inversion de compteur, concession nouvelle.
  - Amélioration ergonomiques diverses : Géolocalisation des interventions, interventions « chartées »,...
- → Démarrage du projet « Synchr'Eau » : réalisation de l'étude de cadrage pour la migration vers Wat.Erp Web :
  - Identification et cartographie des processus métiers (Clientèle, Exploitation, Migration, Interfaces, etc..)
  - Formalisation de l'ensemble des processus métiers : 52 processus métiers décrits> Formation des acteurs projets au produit Wat.erp Web
  - Réalisation de 60 ateliers de travail, avec 80 collaborateurs impliqués
  - Identification des écarts entre la solution standard produit et les besoins spécifiques métiers : 220 écarts identifiés
  - Analyse des écarts pour choix des développements spécifiques à réaliser ou adaptation des procédures au produit standard
  - Chiffrage du projet, et réalisation d'un macro-planning (en cours de finalisation)
- → L'évolution de la nouvelle version de l'Agence En Ligne Internet
  - Accès au suivi des consommations télérelevé pour les abonnés équipés et possibilité de paramétrer des alertes envoyées par sms ou par mail.
  - Prise en compte des nouvelles contraintes règlementaires pour le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
- → Le lancement de l'EDI pour la transmission des factures vers la plateforme CHORUS pour les clients institutionnels.
- → La production des courriers abonnés dématérialisée vers un sous-traitant chargé de l'impression, mise sous-pli et affranchissement pour les courriers matérialisés ou envoi par mail pour les courriers dématérialisés.



Organisation

25

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Les Ressources Humaines - Une politique Diversité active visant le développement des compétences

## 1. La gestion des âges et l'égalité de traitement

Un accord triennal établissant le Contrat de Génération a été signé le 27 janvier 2014, définissant des actions concrètes dans les domaines suivants :

→ a. Insertion durable des jeunes (=personnes de moins de 30 ans).

La SEM s'est engagée à ce que 40 % des embauches en CDI concernent les jeunes, ceci pour chacune des 3 années prévues par le présent accord. Par ailleurs, la SEM organise pour chaque nouveau salarié un parcours d'accueil et d'intégration : réunion d'accueil, remise d'un livret d'accueil, parcours de formation personnalisé, journées d'intégration.

L'entreprise présente au jeune salarié un référent auquel il peut s'adresser durant les premières semaines de son arrivée pour faciliter son intégration. Un entretien de suivi est organisé dans les 6 mois qui suivent son arrivée.

Considérant que le stage et l'alternance sont des outils de formation de qualité permettant aux jeunes de se professionnaliser et de mieux s'insérer dans la vie active, la SEM s'est engagée à accueillir 5 % d'alternants sur chacune des 3 années couvrant le présent accord et à proposer un nombre de stages équivalent à 10 % de son effectif total. En 2014, la Société des Eaux de Marseille a accueilli 80 jeunes stagiaires école et au 30 juin 2014, la Société des Eaux de Marseille comptabilisait 42 personnes en contrat d'alternance.

Enfin depuis 2011, la SEM a mis en place un contrat de professionnalisation pour le poste d'agent réseaux permettant l'insertion des demandeurs d'emploi sans qualification. L'école des métiers assure la totalité de la partie formation, l'ajustant ainsi totalement aux besoins spécifiques du poste de travail.

→ b. Emploi des salariés âgés (=salariés de plus de 55 ans).

La SEM s'est fixée comme objectif de parvenir à maintenir la part des salariés de 55 ans et plus présents dans l'effectif au minimum à 15% de l'effectif total. La SEM souhaite poursuivre sa politique active d'amélioration des conditions de travail et de préservation de la santé de ces salariés. Ainsi, un suivi et une analyse des restrictions et inaptitudes sont réalisées par la Direction des Ressources Humaines avec comme objectif d'engager toutes les actions possibles pour maintenir ces salariés âgés en emploi dans l'entreprise.

Par ailleurs, l'entreprise a souhaité pérenniser l'entretien de milieu de carrière et le proposer systématiquement aux salariés dans l'année de leur 45ème anniversaire. De plus, le salarié a désormais la possibilité de solliciter un nouvel entretien, et cela tous les 5 ans.

La formation professionnelle étant un outil essentiel au maintien dans l'emploi des salariés âgés, l'entreprise s'est engagée à satisfaire au minimum 80% des demandes émanant de salariés âgés.

- c. Transmission des savoirs et des compétences.

L'Ecole des Métiers de la Société des Eaux de Marseille créée en 1993 et agréée par le Ministère du Travail comme organisme de formation reconnu, assure l'acquisition des compétences nécessaires ainsi que le transfert du savoir-faire. 80 experts en interne dispensent la formation dans leur domaine respectif; des moyens pédagogiques adaptés et des installations techniques à proximité sont disponibles pour les aspects pratiques. Ces actions sont réalisées dans le cadre de l'Assurance Qualité (certification ISO 9001).

L'entreprise a souhaité poursuivre sa politique de transmission inter-générationnelle des savoirs et des compétences par la formation interne. Pour cela, elle s'engage à consacrer chaque année au minimum 15 % du plan de formation à la formation interne.

→ d. Egalité d'accès à l'emploi dans le cadre de la lutte contre les discriminations à l'embauche et durant le déroulement des carrières.

Afin d'éviter tout risque de discrimination, la sélection des candidats se fait sur base de critères précis et objectifs, définis conjointement à partir de la fiche de poste. Ces critères sont listés précisément pour





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Société des Eaux de Marseille

# Les Ressources Humaines - Une politique Diversité active visant le développement des compétences (suite)

## 1. La gestion des âges et l'égalité de traitement (suite)

chaque poste à pourvoir. En particulier, concernant le risque de discrimination par l'âge, celui-ci peut être induit par le critère de l'expérience requise. Ce dernier est suivi et analysé pour chaque poste à pourvoir car il ne doit pas être systématique mais adapté en fonction des besoins réels d'exploitation.

Afin d'éviter tout risque de discrimination dans le déroulement de carrière des salariés, la SEM s'engage à utiliser des outils de Gestion des Ressources Humaines basés sur l'évaluation de critères objectifs que sont les Compétences.

#### → e. Accès à la formation

Considérant que la formation professionnelle est un levier majeur dans l'accompagnement du développement professionnel des salariés, la SEM alloue depuis plusieurs années un budget important dans ce domaine. Sur la période 2010-2012, elle a ainsi consacré entre 3,79 % et 4,01 % de la masse salariale à la formation professionnelle continue. Pour les 3 années concernées par le présent accord, la SEM entend poursuivre cette politique de développement des compétences par la formation professionnelle avec un budget équivalent.

Plus particulièrement, s'agissant des jeunes et des référents, la SEM s'engage à apporter une attention particulière à leurs demandes de formation. Dans la continuité de ce qui est proposé pour les salariés âgés, la SEM s'est engagée à accepter au moins 80 % de ces demandes de formation.

## 2. L'égalité Hommes - Femmes

Un Accord triennal a été signé le 27 janvier 2014 visant à réaffirmer son engagement dans le domaine de l'égalité professionnelle et ainsi poursuivre sa politique. Les parties ont convenu de se fixer 4 objectifs de progression :

#### → a. Premier domaine d'action : l'embauche

L'objectif est d'améliorer la représentation des femmes dans la catégorie d'emploi Exécution à travers les emplois, les contrats d'alternance ou les stages. Pour ce faire, la SEM mène toutes les actions d'information et de sensibilisation auprès des partenaires de l'emploi et au cours des forums Emploi organisés sur le territoire.

# → <u>b. Deuxième domaine d'action : articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité</u> familiale.

Il est désormais prévu que la salariée soit doublement reçue par son responsable : d'une part avant son départ en congé maternité, d'autre part au retour de son congé maternité, pathologique, d'adoption ou congé parental.

Par ailleurs, il est patent de constater que l'accès à un mode de garde d'enfants est un frein au retour à l'emploi. C'est pour cette raison que la SEM s'est engagée à financer 10 berceaux dans 2 réseaux de crèches.

#### → c. Troisième domaine d'action : la formation

Il s'agit ici d'apporter une attention particulière aux besoins de formation qui peuvent apparaître suite à une absence de longue durée liée à une absence pour parentalité.

#### → d. Quatrième domaine d'action : la rémunération effective

Il a été constaté que la rémunération brute des femmes est globalement inférieure à celle des hommes. Ceci s'explique par le fait qu'elles occupent principalement des postes administratifs, qui par conséquent n'incluent pas de primes ou de part variable liées au poste. Il est par ailleurs à relever qu'aucun déséquilibre



Rapport annuel du délégataire 2018 Société des Eaux de Marseille

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Les Ressources Humaines - Une politique Diversité active visant le développement des compétences (suite)

# 2. L'égalité Hommes - Femmes (suite)

n'apparaît entre les femmes et les hommes s'agissant de leur rémunération fixe. Il convient donc de s'assurer qu'à compétences égales, les femmes ont la même possibilité que les hommes d'accéder à des postes techniques, que ce soit par le biais du recrutement ou de la mobilité interne.

## 3. La Politique Handicap

La Société des Eaux de Marseille mène une politique active sur deux axes principaux que sont l'embauche de candidats reconnus travailleurs handicapés et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés.

Elle a donc engagé un partenariat avec Cap Emploi afin de favoriser l'embauche de travailleurs handicapés.

Par ailleurs, elle engage toutes les actions possibles visant à maintenir en emploi les salariés développant un handicap au cours de leur carrière professionnelle : aménagement de postes de travail et reclassement en



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Société des Eaux de Marseille



# La Direction Sociétale

#### La Direction Sociétale

Les entreprises et notamment les délégataires de services publics sont parties prenantes des engagements nationaux et locaux en faveur du progrès social, du développement durable et de la protection de l'environnement.

La Direction Sociétale a été créée en 2012 pour répondre à ces objectifs et appliquer les dispositions réglementaires de l'article 225 de la loi Grenelle II et son décret d'application du 24/04/2012 complété par l'arrêté du 13/05/2013. Elle contribue à la mise en place des projets dans le cadre des contrats de délégations de services publics d'eau et d'assainissement.

#### Son rôle majeur est de faciliter :

- → La participation de l'entreprise à la vie quotidienne des communes et communautés du territoire,
- → Sa présence comme partenaire économique, social et sociétal actif et reconnu.

La vocation de cette direction est d'impulser, de guider, d'animer et de coordonner la stratégie et l'action de l'entreprise dans les domaines de la solidarité, de la citoyenneté, le progrès social et l'environnement.

Cette Direction s'organise autour de 4 axes :

#### → L'Environnement :

- préserver la ressource en eau,
- protéger la biodiversité et les écosystèmes,
- maîtriser les consommations d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la création d'énergies renouvelables,
- valoriser les déchets.

#### → La Citoyenneté :

- participer à la vie de la cité,
- dialoguer avec la société civile,
- valoriser les métiers,
- sensibiliser aux enjeux sociétaux.

#### → Le progrès social:

Agir pour l'emploi, l'insertion, la diversité.

#### → La Solidarité

- Solidarité locale: mettre en place des actions préventives et des aides pour les usagers les plus démunis.
- Solidarité internationale: favoriser et réaliser des projets en faveur de l'accès à l'eau des populations.

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

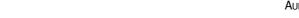
Reçu en préfecture le 21/06/2019

Rapport annuel du délégataire 2018
Société des Eaux de Marseille

#### Relation clientèle 2.

Instructions - Recouvrement	33
SERVICE PUBLIC ET CLIENTÈLE	34

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Société des Eaux de Marseille

# **Instructions - Recouvrement**

## Instructions et enquêtes

Durant l'année, ont été instruits par les services techniques de la Société des Eaux de Marseille :

- → 16 demandes de renseignements et divers,
- → 32 déclarations d'intention de commencement de travaux,
- → 5 avis de travaux urgents.

## **Relances-coupures**

En 2018, pour la commune :

- → 21.09% des factures ont fait l'objet d'un rappel,
- → 52 notifications pour paiement ont été adressées (soit 7.07%),
- → 23 coupures pour non paiement ont été effectuées (soit 3.13%),
- → 16 procédures de résiliation de contrat ont été entamées (soit 2.18%).

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Recu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Service public et clientèle

## **Description**

Soucieux de mieux connaître ses clients afin de mieux satisfaire leurs besoins, le Groupe des Eaux de Marseiulle multiplie les actions dans leur direction. La création d'un centre service clients baptisé "La Passerelle", fait partie de ces initiatives.

Ce service est accessible aux clients des 70 communes provençales qui font confiance à la Société des Eaux de Marseille et à ses filiales dédiées.



#### Nota

Au travers un numéro unique, type Cristal et non surtaxé, le 0 969 39 40 50 traite 1000 appels par jour.

Ses conseillers de clientèle répondent aux demandes des clients en un minimum de temps et sans qu'ils aient à se déplacer. Reliée directement aux différents services techniques du groupe, "La Passerelle" permet, en situation d'urgence, d'envoyer rapidement une équipe sur les lieux mais aussi de convenir d'un rendez-vous à domicile fixée dans une plage horaire de deux heures.



#### La Passerelle

"La Passerelle" est ouvert aux clients du lundi au vendredi de 08H00 à 19H00 sans interruption et le samedi de 09H00 à 12H00. Ce service permet aux clients du Groupe des Eaux de Marseille d'effectuer différentes opérations.

#### Il permet de faire la majorité des démarches suivantes :

- → souscrire ou résilier un abonnement,
- → signaler une fuite,
- → requérir la visite d'un technicien à domicile,
- → payer ses factures par carte bleue par téléphone, par mensualités.

#### Il permet également de tout savoir sur l'eau et l'assainissement, notamment, se renseigner sur :

- → les tarifs,
- → la qualité de l'eau,
- → un incident sur le réseau.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Société des Eaux de Marseille



# Service public et clientèle (suite)

## La Passerelle (suite)

Le centre service clients est l'un des outils qui permet d'assurer l'égalité des usagers devants les services publics de l'eau et de l'assainissement.



Facture SEM

## Rapidité

Les conseillers clientèle qui font l'accueil téléphonique des clients sont polyvalent et disposent de dossiers en temps réel pour mieux répondre aux abonnés en traitant les opération directement en ligne. Les courriers clients sont également traités par le Centre Service Clientèle qui applique un délai de réponse très court.

#### **Contacts**

L'accueil est personnalisé et le Centre Service Clients est en contact permanent avec les agents dont dépendent les techniciens qui interviennent sur place. "La Passerelle" prend immédiatement les rendez-vous avec les abonnés, signale les incidents sur le réseau d'eau ou d'assainissement, et déclenche une intervention si nécessaire.

#### Continuité du service

En dehors des heures ouvrées, le centre de télégestion prend le relais. Il transmet au chef de sécurité de chaque agence les appels en urgence des abonnés ou les alarmes provenant du système de télésurveillance et organise les interventions.

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Rapport annuel du délégataire 2018
Société des Eaux de Marseille



#### **Actions de communication** 3.

Information et services aux abonnés	39
Information et sensibilisation des usagers	40
Animation de la vie locale	42



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Recu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018 Société des Eaux de Marseille



### Information et services aux abonnés

### Des services clients en ligne

Sur le site internet eauxdemarseille.fr, un Espace Clients, sécurisé par un identifiant et un mot de passe, permet aux abonnés de consulter leur contrat, de suivre leur consommation ou de télécharger leur facture d'eau. Il donne accès aux démarches en ligne, comme le paiement de la facture. Une borne interactive a été installée à l'agence du 1, la Canebière, afin de permettre aux usagers d'accéder aux services en ligne, avec l'aide des conseillers sur place.

Via le site internet, ces services sont également accessibles aux personnes malvoyantes ou malentendantes au travers de partenariats avec les associations HandiCaPZero et Accéo.



# Des publications régulières

- Le livret d'accueil est distribué à chaque nouvel abonné. Ce livret regroupe plusieurs documents concernant le tarif, le règlement des abonnements en Eau et Assainissement...
- La Charte Service Clients recense en plusieurs points les engagements de l'entreprise en faveur d'un meilleur service aux clients.
- L'inf'eau Clients, joint à la facture, est diffusé deux fois par an, pour apporter une information pratique sur le service de l'eau ou de l'assainissement.

# Des conseils pratiques

Une campagne de prévention du gel des compteurs est engagée dès que les températures descendent en dessous de zéro afin de donner des informations pratiques aux habitants. Cette année, des kits de protection du compteur d'eau ont été distribués gratuitement dans les agences.



# Une information dans les cas d'urgence

Malgré un renforcement permanent de la sécurité des ouvrages, des situations d'urgence peuvent subvenir, comme lors de la rupture de la distribution d'eau potable pour un grand nombre d'habitants. La Société des Eaux de Marseille peut alors déployer un système d'alerte par téléphone qui permet de contacter 10 000 foyers en quelques minutes. L'information est aussi mise en ligne sur le site internet.

Au-delà de ce dispositif d'information, des stocks d'eau en bouteilles sont constitués dans chacune des agences, afin de pallier d'éventuelles longues coupures d'eau.

# Un dispositif "Accessibilité"

L'accessibilité des services est proposée aux clients déficients visuels et auditifs grâce à des partenariats avec la plateforme Acceo, pour les personnes sourdes ou malentendantes et avec l'association HandiCaPZéro, pour les personnes aveugles ou malvoyantes, afin de communiquer directement, via une « traduction simultanée » appropriée avec les conseillers de clientèle. La traduction des factures et des documents d'information aux clients, en braille, en caractères agrandis ou en audio est aussi proposée.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Information et sensibilisation des usagers

#### Un site internet eauxdemarseille.fr

Avec environ 20 000 visiteurs par mois, le site eauxdemarseille.fr centralise toutes les informations sur l'eau, les services et l'actualité de l'entreprise. Pour le grand public tout d'abord, la rubrique « L'eau dans ma ville » permet d'accéder directement aux informations liées à son lieu d'habitation. On peut y consulter la qualité de l'eau, l'origine de la ressource, les prix de l'eau en fonction des usages et suivre l'évolution des travaux et des coupures d'eau en cours sur le réseau.



Pour les abonnés, il est possible de payer en ligne simplement en inscrivant son numéro de facture. Les autres services en ligne sont accessibles depuis un Espace Clients sécurisé.

Les usagers, jeunes notamment, sont de plus en plus friands d'animations interactives, de jeux, de vidéos... Aussi, la rubrique **Espace pédagogique** fourmille d'idées et d'images pour découvrir le cycle de l'eau. Au travers d'une animation interactive, on peut voir comment fonctionne une station de production d'eau potable ou un immense bassin de décantation de l'eau de la Durance.

Le jeu « Rapid'eau », qui peut aussi être téléchargé sur les plateformes, permet aux plus jeunes de résoudre une série d'énigmes et de participer à des jeux d'adresse.

# Des publications pour le grand public

#### → L'Infeau magazine

Ce magazine trimestriel aborde les grands thèmes de l'actualité dans les domaines de l'eau et de l'environnement au travers de différentes rubriques, reportages et interviewes. Imprimé à 5 000 exemplaires, il est envoyé aux 2000 collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux élus, hauts fonctionnaires, représentants consulaires, journalistes, entreprises, syndics, médecins, etc.



#### → Les dépliants thématiques

Ils présentent des services que l'entreprise propose à ses clients : mensualisation des factures, suivi de ses consommations via internet, prévention des risques de gel des compteurs, abonnement spécifique "espaces verts", éco-gestes pour la préservation de la ressource, prestations pour les personnes malvoyantes et malentendantes.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Recu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Société des Eaux de Marseille



# Information et sensibilisation des usagers (suite)

#### Des interventions dans les écoles

Société des Eaux de Marseille mène depuis plusieurs années des interventions pédagogiques au sein des écoles primaires.

Durant l'année scolaire 2017-2018. 902 élèves ont découvert le cycle de l'eau à travers des ateliers pédagogiques. Un DVD interactif intitulé « Découvre l'eau de ta ville » raconte le voyage d'une goutte d'eau depuis la Durance jusqu'à la Méditerranée. Il est distribué aux directeurs d'écoles primaires de la région provençale.

L'entreprise a également apporté son soutien, cette année, au programme pédagogique « L'orchestre à l'école » initié dans les écoles primaires de Peyrolles. Il s'agissait de contribuer à l'acquisition par les enseignants des instruments de musique nécessaires.



### La prévention des accidents dans le canal de Marseille

Le canal de Marseille, ouvrage d'adduction de l'eau pour 1,2 million de consommateurs en Provence, parcourt villes et villages le long de 177 km. En traversant des zones urbanisées, ce canal peut s'avérer un véritable danger. En 30 ans, dix personnes s'y sont noyées accidentellement, dont la moitié était des enfants.

En 2018, les mairies, écoles, collèges, gestionnaires d'immeubles et associations concernées par cette campagne de prévention ont reçu, au début de l'été, plus de 400 affiches et 6 000 dépliants d'information. Une opération de relations presse a également permis une large diffusion de ces messages de prévention.



# Un dispositif pour les chantiers sur la voie publique



A l'occasion de chantiers de renouvellement de canalisations sur la voie publique, la Société des Eaux de Marseille développe une communication envers les riverains, les commerçants, les comités et les associations de quartier.

Il s'agit de les informer sur la nature des travaux, qui, par leur importance ou leur durée, vont avoir un impact direct sur la vie quotidienne locale, afin de mieux en prévenir les inévitables nuisances.

Un dispositif spécifique est mis en place : bulletin d'information, réunion publique préalable, visites de chantier, désignation d'un « Monsieur Chantier » pour être l'interlocuteur des riverains, signalétique, distribution de courriers aux commercants.

Sur le site internet eauxdemarseille.fr, une carte interactive permet de consulter, dans chaque ville, les dates et lieux de tous les travaux en cours.



Rapport annuel du délégataire 2018 Société des Eaux de Marseille Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



### Animation de la vie locale

Enraciné dans la cité phocéenne et plus largement en Provence, le Groupe des Eaux de Marseille participe aux événements qui ponctuent la vie de la région. Qu'il s'agisse d'écologie, d'événements culturels, sportifs ou relevant du domaine patrimonial, l'entreprise s'engage fortement dans une dimension citoyenne de sa mission.

#### La Foire Internationale de Marseille



Lors du rendez-vous annuel de la Foire de Marseille, le stand Eaux de Marseille au Parc Chanot a attiré plus de **30 000 visiteurs**.

Placée sous le thème de « La Passionnée », cette édition de la Foire fut l'occasion de valoriser la qualité de l'eau du robinet par une mise à disposition d'eau fraîche à volonté et en prodiguant des conseils sur l'hydratation grâce à des animations.

Le Bar à eau et ses dégustations à l'aveugle, les jeux interactifs de Rapid'eau et le quiz Ravit'eau, ainsi que le jeu de la carafe ont permis d'attirer un public varié sur le stand. Sans oublier de sensibiliser les visiteurs à la réduction des déchets plastiques, notamment en privilégiant l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteilles.

### Un soutien aux manifestations sportives et culturelles

La Société des Eaux de Marseille était partenaire cette année encore de nombreuses manifestations sportives dont la course de la Roquefavour à Ventabren, le Trail de Haute-Provence à Forcalquier, la Rando du fromage à Banon, ainsi que de plusieurs animations culturelles comme le Festival de musique du Puy-Sainte-Réparade.



La Société des Eaux de Marseille était partenaire cette année encore de nombreuses manifestations sportives dont la course du Trail de Haute-Provence à Forcalquier, la Rando du fromage à Banon, ainsi que de plusieurs animations culturelles comme le Festival de musique du Puy-Sainte-Réparade ou le concert Du Son au balcon à Salon-de-Provence.





**A**UBIGNOSC

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

# Service de l'eau Rapport annuel du délégataire

**SOMMAIRE** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

**A**UBIGNOSC

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

# Service de l'eau

1.	Présentation générale du service	47
2.	DESCRIPTION ET ÉVOLUTION DU PATRIMOINE	59
3.	EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION	73
4.	BILAN HYDRAULIQUE DE L'ANNÉE	81
<b>5</b> .	Analyse de la qualité	95
6.	FACTURATION AUX ABONNÉS	103
7.	CLIENTÈLE - VOLET SOCIAL	115
8.	Travaux à prévoir	123
9.	ECONOMIE DU CONTRAT	129



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau

#### Présentation générale du service 1.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SERVICE	49
CONTEXTE CONTRACTUEL	51
Indicateur de performance : D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	54
INDICATEUR DE PERFORMANCE : D151.0 DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS	55
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS	



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau



# Description générale du service

# Agence compétente

La Collectivité co-contractante est rattachée à l'agence suivante :

#### Agence d'AIX

275, rue Pierre DUHEM

13 856 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

Elle est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17h15.

Plan d'accès:



L'accueil du public se fait également à :

#### Antenne de FORCALOUIER

Traverse Beaudine

04301 FORCALQUIER

Elle est ouverte au public, le mardi et le vendredi, de 13 h 30 à 14 h 30.

Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'eau** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Description générale du service (suite)

# **Population**

La population légale 2014 entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (INSEE) est de **561** habitants.

### Nombre total d'abonnés

Le service compte 350 abonnés au 31 décembre 2018

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau



#### **Contexte contractuel**

# **Description**

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées dans le tableau ci dessous. Pour les définitions générales, le lecteur se reportera au glossaire figurant à la fin du présent document.

# Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Type de contrat	Affermage		
Objet	Gestion du service de distribution publique d'eau potable		
Périmètre de l'affermage	Limites de la commune d' Aubignosc		
Prise d'effet	23/07/2013		
Durée	12 ans		
Date d'échéance	23/07/2025		
Cocontractant			

#### **Avenants**

Description des avenants au contrat :

# Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Déplaceme	ent des canalisations	Financé par la collectivité

# Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :

Inventaires des installations	Délégataire dans un délai de six mois après l'entrée en vigueur de l'affermage.



Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'eau** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# **Contexte contractuel (suite)**

#### Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Origine de l'eau	Néant
Achat d'eau en gros	Néant
Objectif de rendement du réseau	Maintien ILP à 4 m3/j/km

### Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Branchements	Font partie intégrante de l'affermage
Compteurs	Délégataire

# Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la résponsabilité du fermier :

Obligation d'assurance	L'obligation, pour le fermier, de souscrire des polices d'assurance: -de responsabilité civile, -de dommages aux biens, et de présenter au co-contractant les attestations d'assurance, est concrétisée par la production dans le présent document du fac-similé des attestations délivrées par l'assureur.

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau



# **Contexte contractuel (suite)**

#### **Travaux**

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :

Entretien et réparations courantes	Délégataire				
Travaux de rei	Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel				
-Génie civil	Collectivité				
-Conduites et accessoires	Collectivité				
-Matériels électromécaniques	Collectivité				
-Branchements	Collectivité				
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial					
-Génie civil	Collectivité				
-Conduites et accessoires	Collectivité				
-Matériels électromécaniques	Collectivité				
-Branchements	Collectivité				
	Renforcement et extensions du service				
-Réalisés par la collectivité	A la charge de la collectivité				
-Réalisés par des tiers	A la charge des tiers				
Travaux concessifs	450 000 euros prévus pour remplacer l'ensemble du parc compteur et installer le télérelevé;				
Connexion et mise en service des installations neuves	Délégataire				

# Régime financier

Cf. les chapitres Facturation aux abonnés et Economie du contrat ci-après.

Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'eau** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# **Indicateur de performance : D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis**

Indicateur fourni par la collectivité

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur Pas de Cotation

#### Commentaire:

Donnée fournie par le Maître d'Ouvrage : pas d'évaluation de la fiabilité connue par la SEM.

**A**UBIGNOSC

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

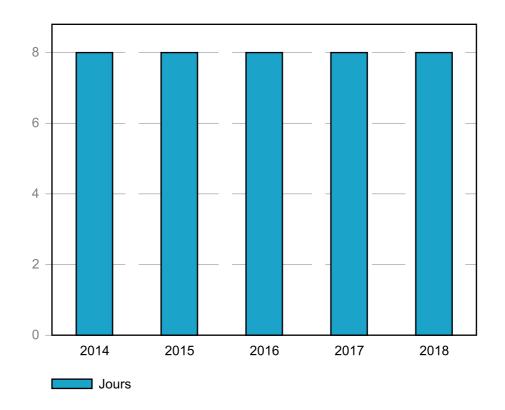
# Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

#### Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1): Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	8	8	8	8	8



#### Commentaire:

article 6 du reglement de service

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (suite)

#### Commentaire:

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Recu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE





# **Engagements contractuels**

# Système d'information géographique

Au cours de la première année du contrat, soit avant le 31 juillet 2014, le délégataire produit un système d'information géographique (SIG) des ouvrages du service.

Le SIG est constamment mis à jour par le délégataire, qui le tient à la disposition de la collectivité et lui en fournit toutes extractions, en tant que besoin, sous toutes formes disponibles.

# Indice linéaire de perte

Le délégataire s'engage à le maintenir à 4 m3/j/km

- → 2011: 3.37 m3/j/km
- → 2012: 3.86 m3/j/km
- → 2013: 4.63 m3/j/km
- → 2014: 2.59 m3/j/km
- → 2015: 2.33 m3/j/km
- → 2016: 3.48 m3/j/km
- → 2017: 2.05 m3/j/km
- → 2018: 2.54 m3/j/km

Soit une moyenne de 2.69 m3/j/km sur 3 ans.

### Déploiement télérelève

Le délégataire s'engage à mettre en service un dispositif de télérelève sur l'ensemble du territoire avant le 1er juillet 2014.

Le déploiement du dispositif de télérelève est en place et suivi depuis juillet 2014.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau



PATRIMOINE COMMUNAL: PRODUCTION	61
PATRIMOINE COMMUNAL: DISTRIBUTION	62
EVOLUTION DU RÉSEAU	66
RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS	69
Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70
Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	72



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



**AUBIGNOSC** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau



#### **Patrimoine communal: Production**

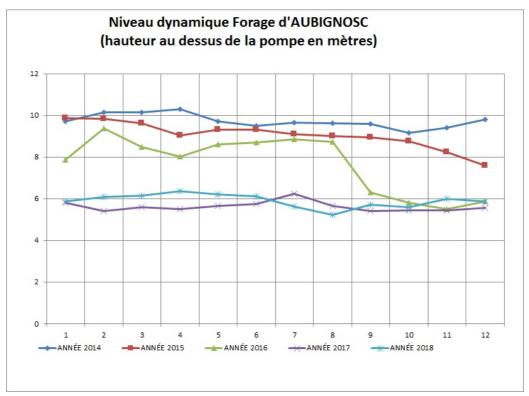
# **Description**

L'alimentation en eau de la commune est assurée exclusivement grâce à la nappe alluviale de la Durance. L'eau est pompée dans un forage de 21 m de profondeur situé au lieu dit « Les Crouzourets » (également appelé « les Présidents »). Sur ce site sont également implantées les installations du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable Durance-Albion. L'ancien puits de faible profondeur n'est plus utilisé.

L'eau pompée est désinfectée et stockée dans le réservoir situé au centre du village. La conduite d'adduction du réservoir sert également à distribuer l'eau dans les zones proches de la Durance et sur l'aire de repos de l'autoroute A 51.

### Niveau du Forage

Le niveau de la nappe reste bas. Depuis Septembre 2016, le niveau de la nappe n'est pas remonté au niveau des années précedentes



Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'eau**  Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



### **Patrimoine communal: Distribution**

# **Etages – réservoirs**

Le réseau de distribution de la commune est organisé sur un seul étage de pression.

Réservoir du Village:

→ Cote radier :559 m NGF,

 $\rightarrow$  1 cuve de 500 m<sup>3</sup>.

# **Stations de pompage**

Surpresseur du Forest : 2 pompes de 9 m<sup>3</sup>/h.

### **Canalisations**

Le réseau issu du réservoir de tête dessert gravitairement le village et la vallée, depuis les Savonneries jusqu'aux Filières, ainsi que les hameaux situés à l'intérieur des terres.

Compte tenu de sa position altimétrique, le Hameau du Forest est alimenté, quant à lui, grâce à un surpresseur. Actuellement by-passé, il n'est utilisé que si la demande est trop importante.

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

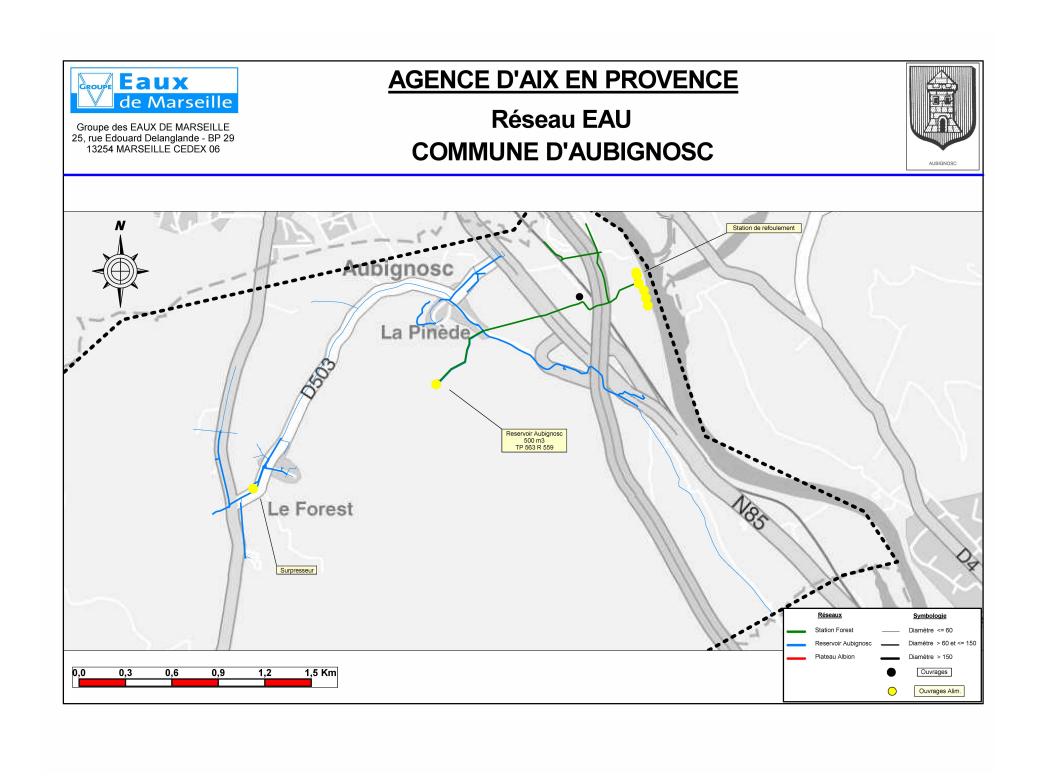
ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du delegataire 2018

# Service de l'eau



# **Patrimoine communal : Distribution (suite)**

### Plan du réseau



63



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Affiché le

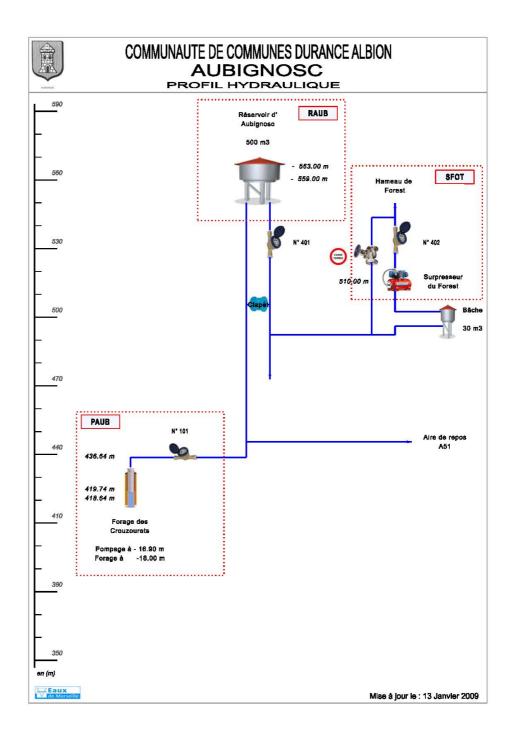
ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018

Service de l'eau

# **Patrimoine communal: Distribution (suite)**

# **Profil hydraulique**





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



### **Evolution du réseau**

# Nouveaux ouvrages mis en service : canalisation - branchements

Durant l'année, 1 branchement nouveau particulier a été réalisé.

Durant l'année, les travaux suivants ont été réalisés sur le réseau d'eau potable:

- → Chemin du figuier, pose de 193 ml de PEHD DN 63,
- → Chemin du figuier, pose de 62 ml de PEHD DN 110.

# Evolution de la longueur des réseaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur du réseau en fonction des diamètres des canalisations :

Ø (mm)	Total au 31.12.2017 (m)	Posé en 2018(m)	Déposé en 2018(m)	Amélioration du li- néaire (m) du SIG par rapport réalité terrain	Situation au 31.12.2018 (m)
25	309	0	0	0	309
30	0	0	0	0	0
32	123	0	0	0	123
36	5	0	0	0	5
40	393	0	0	0	393
50	1 492	0	0	0	1 492
60	2 850	0	0	0	2 850
63	662	0	0	0	662
75	295	0	0	0	295
80	864	0	0	0	864
90	935	0	0	0	935
100	2 764	0	0	0	2 764
110	446	0	0	0	446
125	5 073	0	0	0	5 073
0	79	0	0	92	171
Total	16 290	0	0	92	16 382

Les longueurs totales au 31 12 2017 et au 31 12 2018 sont les longueurs figurant dans le SIG à la date des bilans annuels 2017 et 2018. Les évolutions constatées pendant l'année 2018 sont de deux sortes : d'une part les canalisations posées et déposées en 2018 et d'autre part d'éventuelles corrections des valeurs antérieures, générées par l'amélioration de la connaissance du patrimoine délégué.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delégataire 2018
Service de l'eau



# **Evolution du réseau (suite)**

# Répartition par matériaux des canalisations

Le tableau ci-dessous présente la répartition par matériau des canalisations en fonction de leur diamètre

Ø (mm)	Fonte (m)	Acier (m)	Béton (m)	Poly. (m)	Divers (m)	Total par diamètre
25	0	0	0	309	0	309
30	0	0	0	0	0	0
32	0	0	0	123	0	123
36	0	0	0	5	0	5
40	45	64	0	283	0	392
50	0	286	0	1 206	0	1 492
60	91	2 759	0	0	0	2 850
63	0	0	0	661	0	661
75	0	0	0	295	0	295
80	144	720	0	0	0	864
90	0	0	0	934	0	934
100	2 421	343	0	0	0	2 764
110	0	0	0	446	0	446
125	2 514	24	0	2 535	0	5 073
0	171	0	0	0	0	171
Total	5 386	4 196	0	6 797	0	16 379

# Evolution de la longueur des branchements en service

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur des branchements :

	Longueur des branchements (Km)
Situation au 31.12.2017	1,545
Evolution 2018	0,005
Situation au 31.12.2018	1,550

Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'eau** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# **Evolution du réseau (suite)**

# **Evolution du parc compteur**

SITUATION AU 31/12/2017				SITUA	TION AU 31/1	2/2018
Ø (mm)	Abt Part.	Abt Mun.	Total	Abt Part.	Abt Mun.	Total
12	1	0	1	1	0	1
15	307	7	314	309	8	317
20	4	2	6	4	2	6
30	4	0	4	4	0	4
100	4	0	4	4	0	4
Total	320	9	329	322	10	332



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018

Service de l'eau

# Renouvellement des équipements

# Renouvellement des équipements effectué au cours de l'anné

Renouvellement Patrimonial

Pas de Renouvellement

Renouvellement Fonctionnel

Libelle Site	N° Appareil	Libelle Appareil	Coût d'Achat
RESV LE VILLAGE	201800840	LP BOX	2 019
RESV LE VILLAGE	201800841	NTH	217
RESV LE VILLAGE	201800842	NTB	217
STAP COMMUNAL	201800873	DEMARREUR POMPE	999
STAP COMMUNAL	201800874	DISJONC GENE TARIF JAUNE	1 236
STAP COMMUNAL	201800875	SOFREL S550	6 220
STAP COMMUNAL	201800876	CHAUFFAGE LOCAL ELEC/BALL	963
STAP COMMUNAL	201800877	ARMOIRE PUISSANCE/ CDE	8 163
STAP COMMUNAL	201800878	DISJONCTEUR ARMOIRE BT	477
STAP COMMUNAL	201800879	SECTIONNEUR ARMOIRE BT	205
STAP COMMUNAL	201800880	ANTI INTRUSION	749

# Renouvellement préviosionnel des équipements

Renouvellement patrimonial

Pas de Renouvellement

Renouvellement fonctionnel

Pas de Renouvellement



# Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

#### Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120, modifié par arrêté du 2 décembre 2013, attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2018
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie,) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10



**A**UBIGNOSC

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

# Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2018
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	90

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Α
--------------------------	---

# Taux de connaissance du patrimoine réseau

Année de pose	Diamètre et matériaux
99.4	99,48%

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le renouvellement est à la charge de la collectivité.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau



LA VIE DU SERVICE	75
INDICATEUR DE PERFORMANCE : P151.1 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES	
INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES	76
PLAN VIGIPIRATE	77



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE
Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau



# La vie du service

## **Stations**

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
22/02/2018	Réservoir Aubignosc	Nettoyage réservoir
31/03/2018	Pompage Aubignosc	Astreinte: Défaut mesure - liaison - NTB réservoir
07/08/2018	Pompage Aubignosc	Astreinte: Intrusion
07/08/2018	Pompage Aubignosc	Astreinte: Défaut mesure
12/12/2018	Pompage Aubignosc	Astreinte: Bouteilles de chlore vide

### Réseau

DA	ATE .	LOCALISATION	EVENEMENT	
19	/01/2018	Hameau du Forest	Fuite canalisation, réparée	
30	/08/2018	Chemin du Malaga	Fuite canalisation, réparée	



# Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'eau**

# Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

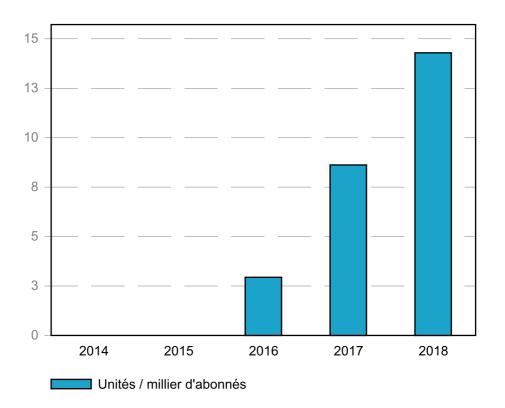
### Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1): Nombre de coupures d'eau au cours de l'année: abonnés non prévenus

Valeur (2): Nombre d'abonnements eau

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	0	0	1	3	5
Valeur (2)	308	326	340	348	350
Résultat	0	0	2,94	8,62	14,29



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur A



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

# Plan vigipirate

Pour répondre à une menace terroriste en constante évolution et qui se maintient à un niveau élevé, sans signe de décroissance, l'Etat Français a dû adapter son dispositif de lutte contre le terrorisme.

Si la posture VIGIPIRATE demeure un dispositif d'ensemble décidé par le Premier Ministre, un nouveau plan VIGIPIRATE a été élaboré début 2014, pour une meilleure lisibilité et une meilleure adaptation à l'évolution de la menace. Cette nouvelle approche a été élaborée à partir de 2 axes :

- → Rendre le dispositif permanent suffisamment flexible pour s'adapter aux évolutions de la menace et des vulnérabilités, et de ne pas imposer de contraintes excessives à la vie économique et sociale de la Nation, un renforcement de l'analyse des risques et une définition fine des mesures à prendre selon les lieux et les circonstances ont été conduits.
  - L'expression du niveau de vigilance par un code couleur a été abandonnée, au profit d'une approche plus simple et plus opérationnelle, distinguant 2 niveaux de mobilisation :
    - Un niveau permanent de vigilance, renforcé si nécessaire de façon ponctuelle sur certains lieux ou domaines d'activité,
    - Un niveau d'alerte face à un risque imminent d'attentat
- → Faciliter la mise en oeuvre des dispositifs de protection en associant plus étroitement tous les acteurs qui concourent à la vigilance et à la protection contre le terrorisme en complément de l'Etat : Les opérateurs d'infrastructures et de réseaux vitaux, collectivités territoriales...

## Pour le domaine spécifique de l'eau

### → <u>Stratégie de sécurité</u>

La stratégie vise à protéger les réseaux d'eau et à assurer le niveau de vigilance requis dans l'exploitation de ces réseaux.

Le socle des mesures permanentes de vigilance s'appuie sur les règlementations en vigueur. Les exploitants sont tenus d'assurer de façon permanente la surveillance et la protection de leurs emprises, d'assurer leur autonomie de fonctionnement, de disposer de plans d'intervention, d'évaluer les besoins en eau, notamment les besoins prioritaires, de garantir les capacités d'intervention et de définir des programmes d'analyses.

En cas de menaces particulières, l'élévation du niveau de protection est assurée par des mesures de renforcement de la surveillance des installations et de leur fonctionnement, des programmes additionnels d'analyse et de contrôle de l'eau et des réactifs, éventuellement le remplissage maximum des réservoirs de stockage, la restriction ou l'interdiction d'usage, la distribution d'eau de substitution et l'arrêt de la distribution de l'eau du robinet.

### → Recommandations au public

- Signaler aux forces de l'ordre tout véhicule stationnant de manière anormale à proximité d'un site.
- Signaler aux forces de l'ordre tout comportement suspect à proximité d'un site.
- Signaler en cas d'accès libre ou d'effraction sur un site.
- Signaler toute anomalie dans la distribution et la qualité de l'eau distribuée.

### → Recommandations de sécurité

- Définir et mettre en place des périmètres de sécurité autour des points de captage d'eau.
- Sécuriser les installations et les points de captage d'eaux destinées à la consommation humaine par des moyens de surveillance, d'alarme et de protection physique.
- Mettre en place des dispositifs anti-retours sur canalisations, bornes et réservoirs.
- Restreindre autant que possible l'accès à certaines données sensibles concernant ces installations et points de captage, restriction possible dans le cadre de la prévention d'acte malveillant.
- Mettre en place des interconnexions de secours et prévoir un maillage des canalisations.
- Mettre en place un plan de secours électrique (groupe électrogène) en cas de défaillance du système électrique et pré-équipement des stations de pompage et de traitement d'eau pour permettre la mise en place rapide de ces moyens de secours.
- Réaliser des exercices d'isolement de canalisations.



# Plan vigipirate (suite)

## Pour le domaine spécifique de l'eau (suite)

→ Mesures permanentes (socle) et mesures ponctuelles (additionnelle)

#### Mesures permanentes (socle) et mesures ponctuelles (additionnelle) Objectifs Acteurs concernés Mesures Type de mesure Connaître l'autonomie de fonctionnement et s'assurer de la disponibilité de stocks suffisants de réactifs Établir et mettre à jour l'évaluation des besoins en eau Distributeurs d'eau en fonction des usages et des besoins prioritaires de socle Recenser et informer les populations sensibles Distributeurs d'eau socle Établir, mettre à jour et tester les possibilités de secours, de substitution et d'interconnexion Distributeurs d'eau socle Organiser le dispositif de veille, d'alerte, d'astreinte, de permanence et de gestion de crise et maintenir le réseau de contacts avec les autorités socle Établir, mettre à jour et tester périodiquement les plans d'opération internes (POI), plans particulier d'intervention (PPI), plans particulier de protection (PPP) et plans de protection externes (PPE), garantir Exercer la Producteurs et les capacités d'intervention Être en mesure de mettre en œuvre les consignes de sur-chloration dans les délais impartis Producteurs et distributeurs d'eau Définir le programme d'analyses périodiques de l'eau A chaque livraison, contrôler systématiquement la conformité des réactifs nécessaires au traitement de Producteurs d'eau socle Surveiller les points les plus vulnérables du réseau d'alimentation en eau Distributeurs d'eau socle Effectuer les études de vulnérabilité et des auto-Producteurs et additionnelle distributeurs d'eau Porter à la connaissance des autorités tout incident Producteurs et additionnelle pouvant avoir des conséquences sur la santé publique distributeurs d'eau Mettre en place une astreinte ou une permanence dans les laboratoires des exploitants et les laboratoires agréés en charge du contrôle sanitaire des eaux Producteurs d'eau et laboratoires Biotox-Piratox additionnelle Mettre en œuvre les consignes de sur-chloration en sortie de réservoir, voire en tous points des réseaux d'eau Renforcer le programme d'analyse en fonction de la Producteurs et distributeurs d'eau additionnelle Faire appel aux forces de l'ordre pour des opérations Forces de l'ordre additionnelle Remplir au maximum les réservoirs de stockage de Distributeurs d'eau additionnelle l'eau ; constituer des stocks d'eau potable de secours Décider des consignes de restriction ou d'interdiction d'usage de la consommation d'eau ; en informer la population additionnelle Être en mesure de distribuer de l'eau de substitution Distributeurs d'eau additionnelle (eau embouteillée, citernes, dispositifs mobiles...) En cas de nécessité, arrêter la distribution de l'eau du Distributeurs d'eau additionnelle

# **Evolutions des postures en 2015**

Suite aux attentats de novembre dernier, la région PACA se trouve au niveau de vigilance "renforcé". Dans le domaine de l'eau cela se traduit notamment par :

- Un renforcement des moyens de surveillance et de contrôle d'accès : surveillance par des équipes de gardiennage ou un dispositif de video protection des installations les plus sensibles. Passage régulier à effectuer au niveau des ces installations
- Une vérification de la disponibilité des stocks de réactifs : pour assurer la continuité du traitement dans des conditions d'approvisionnement dégradées.
- Une vérification des consignes de sur-chloration : maintenir une concentration en chlore libre de 0,3 mg/L (ou en bioxyde de chlore de 0,15 mg/L) en sortie des réservoirs et de 0,1 mg/L (ou en bioxyde de chlore de 0,05 mg/L) en tout point du réseau de distribution d'eau.





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018 Service de l'eau

# Plan vigipirate (suite)

## **Evolutions des postures en 2015 (suite)**

Ces mesures étaient déjà appliquées sur l'ensemble du périmètre et n'ont par conséquent pas été modifiées. Elles ont en revanche fait l'objet de rappels écrits et commentés pour renforcer la vigilance de l'ensemble de nos collaborateurs.

### → Point 1 : Contrôle des accès et de protection des installations

La plupart des sites que nous exploitons sont équipés de dispositifs anti intrusion raccordés à notre centre de télégestion qui fonctionne 24h/7j. Les sites les plus sensibles sont également dotés de caméras de vidéosurveillance.

Ces Mesures sont complétées par des tournées régulières sur l'ensemble des sites, qu'ils soient munis ou non de système anti intrusion, pour contrôler les accès, clôtures et le fonctionnement des alarmes.

### → Point 2 : Disponibilité des stocks de réactifs Chlore

La quantité de chlore de chaque site est suivie en temps réel via notre centre de télégestion afin de toujours anticiper la livraison de produit. Le transport et la livraison du chlore sont assurés en interne afin de ne dépendre d'aucun fournisseur. La quantité de chlore disponible (bouteille et cylindre) sur notre lieu de stockage nous garantit une autonomie de traitement d'environ 3 semaines.

### **Produits coagulants**

Tout comme le chlore, la quantité de produits coagulants de chaque site est suivie en temps réel via notre centre de télégestion. La quantité totale de produits stockés, environ 100 tonnes, équivaut à plusieurs mois de traitement. A noter que tout les sites peuvent être approvisionnés en interne car nous avons mis en place une unité de stockage et de reconditionnement.

### → Point 3 : Consigne de sur-chloration

Les consignes de sur-chloration qui visent à maintenir une concentration en chlore libre de 0,3 mg/L en sortie des réservoires et 0,1 mg/L en tout point du réseau de distribution étaient déjà appliquées.

Nous les garantissons en suivant le taux de chlore en temps réel via la télégestion en sortie de chaque unité de chloration.

Lors des tournées effectuées sur les sites, le taux de chlore en sortie des réservoirs est également mesuré.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau

# Bilan hydraulique de l'année

CHIFFRES CLÉ DE L'EXPLOITATION	83
OLUMES DISTRIBUÉS ET CONSOMMÉS	85
Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution	89
INDICATEUR DE PERFORMANCE : P105.3 INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS	91
Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en Réseau	93



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau

# Chiffres clé de l'exploitation

## Données issues de la relève

Période de relève	du 15 janvier 2017 au 15 janvier 2018
Durée moyenne de la relève	365 j

## Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	16,382 km
Rendement du réseau de distribution	75,87 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	2,54 m3/j/km

# Caractéristiques du réseau

Nombre de fuites réparées			
sur canalisations	2		
sur branchements	1		
sur appareils publics	0		
Nombre total de fuites réparées	3		
Opérations sur compteurs			
Concessions nouvelles	3		
Renouvellements pour vétusté	0		
Remplacements pour autres motifs	1		
Déposes (résiliations)	0		



Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Chiffres clé de l'exploitation (suite)

## Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)					
Volume acheté ou prélevé (P)	51 474 m³				
Pertes en adduction ou lavage (P1)	3 425 m³				
Volume distribué (P-P1)	48 049 m³				
Analyse de la distribution	Analyse de la distribution				
Semaine maxi. (S28)	1 273 m³				
Semaine mini. (\$48)	716 m³				
Jour maxi estimé	236 m³				
Capacité de stockage :	530 m³				
Autonomie de consommation :	54 h				



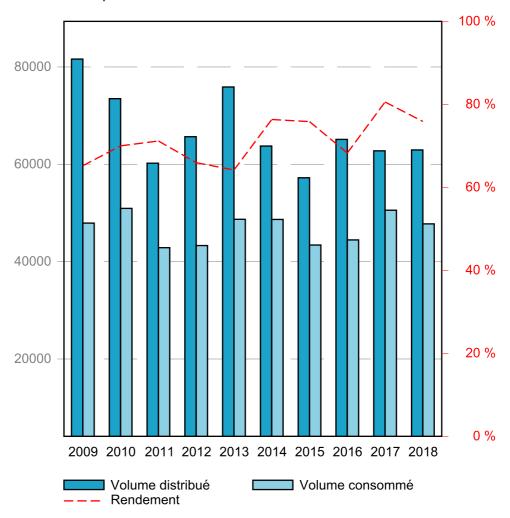
Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau



# Volumes distribués et consommés

### **Evolution de la consommation**

Evolution sur 10 ans des volumes produits et consommés en m³/an :







# Volumes distribués et consommés (suite)

## Volumes mensuels distribués

Récapitulatif du volume mensuel distribué pendant l'année civile et sur la période de relève

Mois	Ressources Locales	Total Année Civile	Total Année de Relève
JANVIER			2 821 m <sup>3</sup>
FEVRIER			4 458 m <sup>3</sup>
MARS			5 182 m <sup>3</sup>
AVRIL			5 566 m <sup>3</sup>
MAI			4 929 m <sup>3</sup>
JUIN			5 716 m <sup>3</sup>
JUILLET	6 9		6 913 m <sup>3</sup>
AOUT	8		7 678 m <sup>3</sup>
SEPTEMBRE			4 795 m <sup>3</sup>
OCTOBRE			4 749 m³
NOVEMBRE			3 834 m <sup>3</sup>
DECEMBRE		0 133000 3	4 494 m³
JANVIER	3 959 m³	3 959 m <sup>3</sup>	1 814 m³
FEVRIER	3 496 m³	3 496 m <sup>3</sup>	
MARS	4 145 m³	4 145 m³	
AVRIL	3 798 m³	3 798 m³	
MAI	6 626 m <sup>3</sup>	6 626 m <sup>3</sup>	
JUIN	4 352 m³	4 352 m <sup>3</sup>	
JUILLET	5 324 m³	5 324 m³	
AOUT	4 859 m³	4 859 m <sup>3</sup>	
SEPTEMBRE	4 475 m³	4 475 m³	
OCTOBRE	3 675 m <sup>3</sup>	3 675 m <sup>3</sup>	
NOVEMBRE	3 176 m³	3 176 m <sup>3</sup>	
DECEMBRE	3 589 m³	3 589 m <sup>3</sup>	
(ALLEGE LEE	51 474 m³	51 474 m³	62 949 m <sup>3</sup>
TOTAL	25010	141 m³/j	
	×	1,63 l/s	9

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

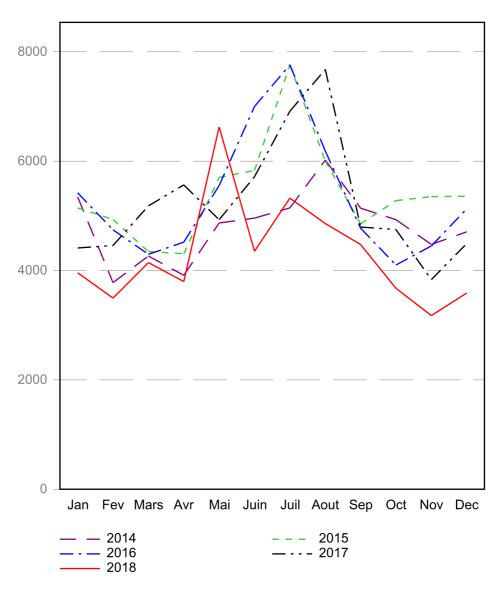
Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau



# Volumes distribués et consommés (suite)

## Volumes mensuels distribués

Comparaison sur 5 ans des volumes mensuels distribués en m3/mois





Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Volumes distribués et consommés (suite)

# **Détail des volumes consommés**

Catégorie		Facturé (O/N)	Volumes consom- més	Volumes vendus
Tous Usagers	- au compteur	0	43 435	45 498
	tranche 1			20 058
	tranche 2			8 476
	tranche 3			16 964
	tranche 4			0
	tranche 5			0
Espaces Verts	- au compteur	0	1 408	1 539
	tranche 1			561
	tranche 2			406
	tranche 3			572
Industriels	- au compteur	0	0	0
Agricole	- au compteur	0	0	0
Incendie Privé	- au compteur	0	42	50
Divers		0	0	0
Bouches d'incendie public	- au forfait	N	800	
TOTAL GENERAL			45 685	47 087

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau



## Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

### Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1): Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)

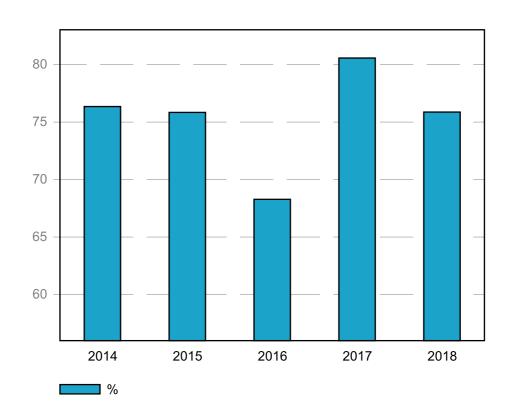
Valeur (2): Volumes eau consommateurs sans comptage

Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau

Valeur (4): Volume eau vendus en gros Valeur (5): Volumes eau produits

Valeur (6): Volumes eau achetés en gros

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	47 984	42 695	42 390	49 099	44 885
Valeur (2)	140	70	140	800	800
Valeur (3)	548	641	1 933	668	2 074
Valeur (4)		0			
Valeur (5)	63 750	57 233	65 118	62 766	62 949
Valeur (6)		0	0	0	
Résultat	76,35	75,84	68,28	80,57	75,87





Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le



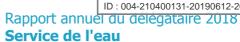
# Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE





### Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1): Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)

Valeur (2): Volume eau vendus en gros

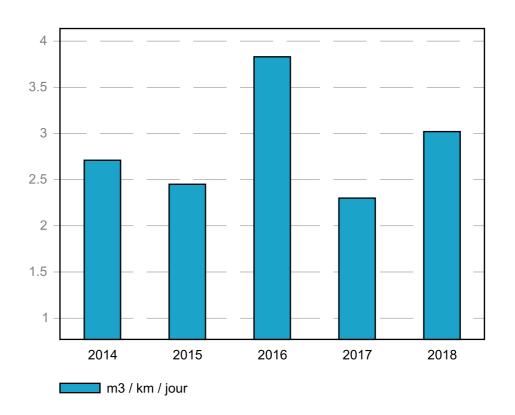
Valeur (3): Volumes eau produits

Valeur (4): Volumes eau achetés en gros

Valeur (5): Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	47 984	42 695	42 390	49 099	44 885
Valeur (2)		0			
Valeur (3)	63 750	57 233	65 118	62 766	62 949
Valeur (4)		0	0	0	
Valeur (5)	15,967	16,266	16,266	16,29	16,382
Valeur (6)	365	365	365	365	365
Résultat	2,71	2,45	3,83	2,3	3,02





Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

BILAN HYDRAULIQUE DE L'ANNÉE

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le





# Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

### Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1): Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)

Valeur (2): Volumes eau consommateurs sans comptage

Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau

Valeur (4): Volume eau vendus en gros

Valeur (5): Volumes eau produits

Valeur (6): Volumes eau achetés en gros

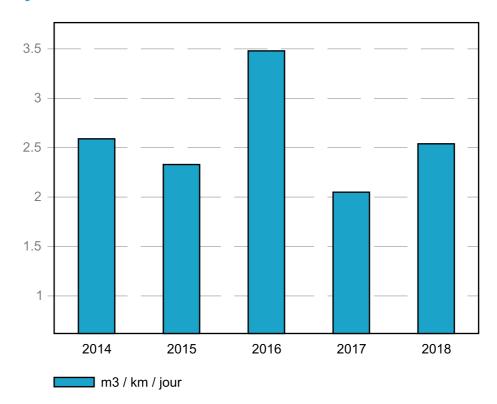
Valeur (7): Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	47 984	42 695	42 390	49 099	44 885
Valeur (2)	140	70	140	800	800
Valeur (3)	548	641	1 933	668	2 074
Valeur (4)		0			
Valeur (5)	63 750	57 233	65 118	62 766	62 949
Valeur (6)		0	0	0	
Valeur (7)	15,967	16,266	16,266	16,29	16,382
Valeur (8)	365	365	365	365	365
Résultat	2,59	2,33	3,48	2,05	2,54



# Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)



### Commentaire:

D'après l'Indice de Consommation, la commune est classée en rural.

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur
--------------------------



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau

### Analyse de la qualité **5**.

QUALITÉ DU TRAITEMENT ET DE LA DESSERTE	97
INDICATEUR DE PERFORMANCE : P108.3 INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	99
Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.	100
Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.	101



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



AUBIGNOSC R

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018 Service de l'eau

# Qualité du traitement et de la desserte

## Contrôle de la production et de la distribution

L'eau traitée et distribuée est analysée régulièrement par le Laboratoire de l'A.R.S.

Sur la commune d'AUBIGNOSC, des prélèvements sont effectués aux sites suivants :

- → Réservoir d'Aubignosc,
- → Village,
- → Le Forest,
- → Sortie Station des Présidents.

En 2018, 22 analyses dont 14 autocontrôles et 8 contrôles par l'A.R.S. ont été effectués.

Toutes les analyses ont été conformes aux normes en vigueur.

Par ailleurs, la qualité de l'eau distribuée passe par un bon entretien des réservoirs qui font l'objet d'une désinfection régulière suivie d'une analyse de contrôle.

Cette année l'opération a été effectuée sur les réservoirs suivants :

Village	500 m <sup>3</sup>	le 22 février
---------	--------------------	---------------

Enfin, il n'a été enregistré, de la part des abonnés, aucune réclamation relative à la qualité de l'eau desservie.



Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Qualité du traitement et de la desserte (suite)

# Qualité de la desserte

La desserte en eau du village s'effectue dans de bonnes conditions.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

# Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

### Mode de calcul de l'indicateur :

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	40	40	40	40	40
Résultat	40	40	40	40	40

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Α

Service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2018

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

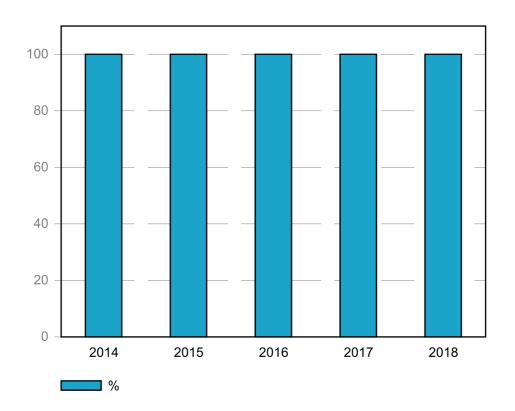
### Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l'ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées). On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année

Valeur (2): Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	15	15	10	8	8
Valeur (2)	15	15	10	8	8
Résultat	100	100	100	100	100



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur A



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

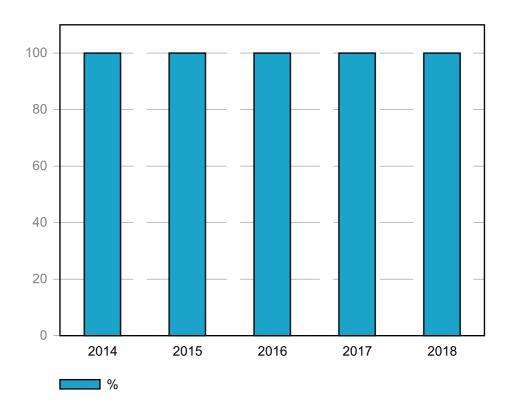
# Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.

### Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	15	15	10	8	8
Valeur (2)	15	15	10	8	8
Résultat	100	100	100	100	100



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau



RELÈVE, TARIFICATION ET FACTURATION DU SERVICE DE L'EAU	105
MODALITÉS DE RÉVISION DE LA TARIFICATION DE L'EAU	108
FACTURE INSEE	109
PRODUITS FACTURÉS AU COURS DE L'EXERCICE	110
INDICATEUR DE PERFORMANCE : D102.0 PRIX DE L'EAU TTC AU M3	
POUR 120 M3	112
Indicateur de performance : P154.0 Taux d'impayés	113



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018 Service de l'eau

# Relève, tarification et facturation du service de l'eau

### **Abonnements ordinaires**

### Abonnement "Domestique" en première prise au compteur :

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance binôme, comprenant :

- → une redevance d'abonnement semestrielle par logement
- → une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation.

### Abonnement "Incendie":

Réservé pour la desserte exclusive des réseaux incendie. Il donne lieu à la perception d'une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation, ainsi qu'à une redevance semestrielle.



### **Nota**

De plus, ces deux types d'abonnements sont soumis aux redevances semestrielles d'entretien et de location de compteur.

## **Abonnements spéciaux**

Il s'agit des abonnements "Communaux", souscrits pour l'alimentation des appareils publics et des Services Municipaux.

# Relève des compteurs

La relève des compteurs est effectuée 1 fois par an, en Janvier.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Relève, tarification et facturation du service de l'eau (suite)

## Chiffres-clé de la facturation

Catégorie		Facturé (O/N)	Nbre d'Abts	Volumes consommés	Volumes ven- dus
Tous Usagers (*)	- au compteur	0	310	43 435	45 498
	tranche 1				20 058
	tranche 2				8 476
	tranche 3				16 964
Espaces Verts (**)	- au compteur	0	7	1 408	1 539
	tranche 1				561
	tranche 2				406
	tranche 3				572
Industriels	- au compteur	0	0	0	0
Agricole	- au compteur	0	0	0	0
Incendie Privé	- au compteur	0	4	42	50
Divers		0	3	0	0
Bouches d'incendie public	- au forfait	N	26	800	
TOTAL GENERAL			350	45 685	47 087

<sup>(\*)</sup> y compris "boites de lavage" et "bornes fontaines" au nom de la collectivité.

les données relatives aux facturations municipales seront transmises sur demande de la collectivité.

<sup>(\*\*)</sup> y compris "boites de d'arrosage" c'est-à-dire compteur espace vert au nom de la collectivité.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

# Relève, tarification et facturation du service de l'eau (suite)

### **Facturation**

### Cas général

Deux factures par an sont émises. Une janvier sur relève et l'autre en juillet sur estimation.



Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'eau**  Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



## Modalités de révision de la tarification de l'eau

### Part fermier et coefficient correctif

Les tarifs ont été fixés par la Convention d'Affermage approuvée par la Délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2013 rendue exécutoire le 24 juin 2013 et seront actualisés une fois par an par la formule prévue à l'article 8.5 de la Convention avec des valeurs connues au 1er décembre de l'année n-1.

### Part collectivité

Les tarifs ont été fixés par la Délibération du Conseil Municipal du 16/02/2012, rendue exécutoire le 20/02/2012.

### Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau

Les taux ont été fixès par délibération n°2012-17 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse le 14 Septembre 2012. L'agence de l'eau instaure sur sa circonscription administrative des redevances pour pollution de l'eau, pour modernisation des rèseaux de collecte, pour pollutions diffuses, pour prélèvement sur la ressource en eau, pour stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau et pour protection du milieu aquatique. Le présent article définit les taux applicables en 2018.

- → Redevance Prélèvement d'Eau : 0.0100 € par mètre cube (Article 2.5)
- → Redevance Pollution: 0,2900 € par mètre cube (Article 2.2).

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau



## **Facture INSEE**

## **Description**

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 Novembre 1995, est celle :

- → d'un abonné domestique,
- → ayant une résidence principale,
- → ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable,
- → avec un compteur de diamètre 15 mm en location,
- → avec un branchement de diamètre 20 mm.

## **Exemple de facture**

L'élaboration de cette facture nécessitant une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 m³ par mois.

Le tableau, ci-joint, porte exclusivement sur la part eau de la facturation.

REPARTITION	2018	2019	<b>EVOLUTION</b>
TOTAL ANNEE			
SEM	93,94	96,60	2,83%
COMMUNE	93,74	93,74	0,00%
AGENCE DE L'EAU	36,00	33,60	-6,67%
T.V.A.	12,30	12,32	0,16%
TOTAL	235,98	236,26	0,12%

Vous trouverez dans les annexes générales, un fac similé d'une facture établie sur la base d'une consommation annuelle de 120 M3 et valorisée au tarif du 1er janvier 2019.

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Produits facturés au cours de l'exercice

## **Surtaxe communale**

Détail du montant de la surtaxe communale :

	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
Volumes vendus	47 087	4 028	43 059

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Prime fixe indépendente de la consommation	14 379,28	-38,96	14 418,24
Compteurs tous usages tranche 1	18 814,80	1 610,88	17 203,92
Incendie	20,00	0,00	20,00
TOTAL	33 214,08	1 571,92	31 642,16

# Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau	0,00	0,00	0,00
Redevance pour le Prélèvement d'Eau	470,87	45,42	425,45
Redevance sur la Pollution domestique	12 670,68	1 166,35	11 504,33

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE





## **Produits Société des Eaux de Marseille**

Détail des montants des produits Société des Eaux de Marseille :

	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
Volumes vendus	47 087	4 028	43 059

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Prime fixe indépendente de la consommation	6 419,43	-17,84	6 437,27
Compteurs tous usages tranche 1	11 794,07	1 556,92	10 237,15
Compteurs tous usages tranche 2	6 164,19	247,06	5 917,13
Compteurs tous usages tranche 3	14 853,04	1 172,25	13 680,79
Incendie	28,59	0,00	28,59
Frais de recouvrement	1 849,01	134,68	1 714,33
Frais d'accés au service	1 010,88	112,13	898,75
TOTAL	42 119,21	3 205,20	38 914,01





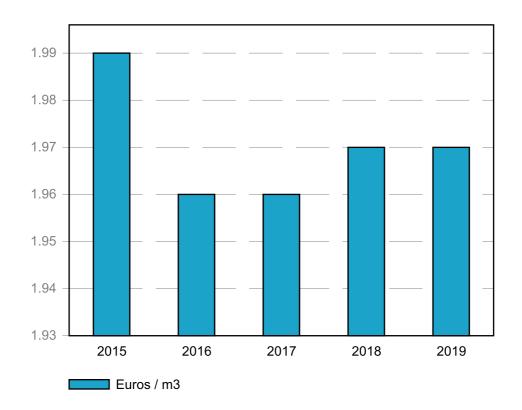
# Indicateur de performance : D102.0 Prix de l'eau TTC au m³ pour 120 m³

## Mode de calcul de l'indicateur :

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120m3.

Valeur (1): Prix TTC eau pour 120 m3

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur (1)	1,986	1,964	1,959	1,967	1,969
Résultat	1,99	1,96	1,96	1,97	1,97



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Α
--------------------------	---

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delégataire 2018
Service de l'eau



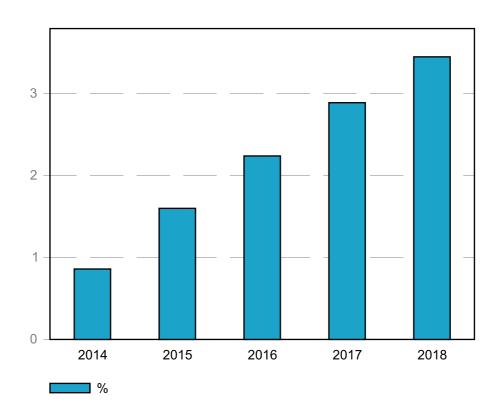
# Indicateur de performance : P154.0 Taux d'impayés

#### Mode de calcul de l'indicateur :

[1-(Montant des Impayés TTC au 31.12.n/ CA TTC comptable (n-1))] - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

Valeur (1) : Montant d'impayés eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N Valeur (2) : CA TTC facturé eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	878,9	1 905,23	2 549,53	3 359,68	4 672,68
Valeur (2)	102 102,05	119 226,42	113 745,34	116 338,32	135 261,4
Résultat	0,86	1,6	2,24	2,89	3,45



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau



#### Clientèle - Volet social 7.

INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UNE MESURE DE SATISFACTION CLIENTÈLE	117
INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	118
Indicateur de performance : existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau	119
Indicateur de performance : P155.1 Taux de réclamations	120
Indicateur de performance : P109.0 Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité	121
Indicateur de performance : P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements	122

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

# Indicateur de performance : existence d'une mesure de satisfaction clientèle

### Mode de calcul de l'indicateur :

0 = Aucune mesure / 1 = Existence d'une mesure statistique d'entreprise / 2 = Existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service

Valeur (1) : Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	2	2	2	2	2

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

### Commentaire:

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.



Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de performance : existence d'une commission consultative des services publics locaux

### Mode de calcul de l'indicateur :

0 = NON / 1 = OUI / Au dela de l'existence même de la CCSPL pour laquelle le législateur a fixé des seuils (cf ci dessus) la tenue de réunion pourra être précisée

Valeur (1): Existence d'une commission consultative des services publics locaux

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

### Commentaire:

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

# Indicateur de performance : existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

## Mode de calcul de l'indicateur :

0 = NON, 1 = OUI au dela de l'existence d'une commission son fonctionnement devra être analysé

Valeur (1): Existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0

#### Commentaire:

Pas de Comission Départementale Solidarité-Eau dans le 04

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Α
--------------------------	---

#### Commentaire:

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.



Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'eau** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de performance : P155.1 Taux de réclamations

#### Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

Valeur (1): Nombre de réclamations liées au service eau laissant une trace écrite

Valeur (2): Nombre d'abonnements eau

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Valeur (2)	308	326	340	348	350
Résultat	0	0	0	0	0

## Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur A



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018 Service de l'eau

# Indicateur de performance : P109.0 Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité

### Mode de calcul de l'indicateur :

(Montants en euros des abandons de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) / Volume facturé

Valeur (1): Montant eau des abandons de créances

Valeur (2): Montant eau des versements à un fond de solidarité

Valeur (3): Volumes facturés eau

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Valeur (2)	0	0	0	0	
Valeur (3)	44 132	41 057	42 571	50 600	47 087
Résultat	0	0	0	0	0

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Α
--------------------------	---

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de performance : P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

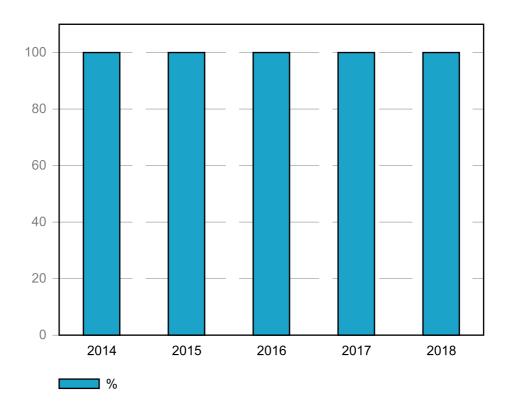
### Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / Nombre total d'ouvertures) x 100 Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Le calcul s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants fonctionnels (qui ne nécessitent pas une remise en état préalable comme une désinfection).

Valeur (1): Nombre d'ouvertures de branchements eau réalisés dans les délais

Valeur (2): Nombre total d'ouvertures de branchements eau

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	21	48	37	29	20
Valeur (2)	21	48	37	29	20
Résultat	100	100	100	100	100



## Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur



ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du delegataire 2018 Service de l'eau

#### Travaux à prévoir 8.

Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : LES STATIONS	125
Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : le réseau	126



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

# Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : les stations

## **A2**

#### LOCALISATION:

STAP COMMUNAL

### **OPERATION:**

Mise en place de fermetures automatiques des bouteilles de chlore

#### **COMMENTAIRE:**

Sécurité des agents € HT

#### **MONTANT:**

6 000

### **A2**

## **LOCALISATION:**

**RESV LE VILLAGE** 

## **OPERATION:**

Remplacement escalier d'accès

### **COMMENTAIRE:**

Trés corrodé € HT

## **MONTANT:**

3 100

## **A2**

## **LOCALISATION:**

STAP COMMUNAL

### **OPERATION:**

Fourniture et mise en place d'un système de détection anti-intrusion

#### **COMMENTAIRE:**

Sécurité des sites de pompage d'eau potable € HT

## **MONTANT:**



Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : le réseau

**B.1/B.2** 

LO	~ ^ 1	IC V.	TI/	M	٠
LU	JAL	IJA	110	717	٠

Chemin Les Rouvières (3/3)

#### **OPERATION:**

Remplacement fonte 60 par fonte DN 100 mm sur 600 ml plus branchements + un détendeur de pression

**COMMENTAIRE:** 

€ HT

**MONTANT:** 

184 000

## **B.1/B.2**

## **LOCALISATION:**

Chemin Les Rouvières (1/3)

#### **OPERATION:**

Remplacement fonte 60 par fonte DN 100 mm sur 600 ml plus branchements

**COMMENTAIRE:** 

€ HT

**MONTANT:** 

170 000

## **B.1/B.2**

#### **LOCALISATION:**

Chemin Les Rouvières (2/3)

### **OPERATION:**

Remplacement fonte 60 par fonte DN 100 mm sur 600 ml plus branchements

**COMMENTAIRE:** 

€HT

**MONTANT:** 



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

# Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : le réseau (suite)

B.2
LOCALISATION:
Rue de la Mairie
OPERATION:  Remplacement acier DN 80 mm, fonte grise DN 80 mm et PVC DN90 mm par fonte DN 100 mm sur 240 ml, plus
branchements
COMMENTAIRE:  € HT
MONTANT:
66 000
B.2
LOCALISATION:
Montée du Bassin
OPERATION:
Remplacement acier DN 80 mm par fonte DN 100 mm sur 65 ml, plus branchements
COMMENTAIRE:  € HT
MONTANT:
25 500
B.1
LOCALISATION:
Montée du Chateau
OPERATION:
Extension de réseaux avec de la fonte DN 80 mm sur 120ml y compris maillages et branchements  COMMENTAIRE:
€ HT
MONTANT:



Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'eau**

# Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : le réseau (suite)

**B.2** 

## **LOCALISATION:**

Allée des Tilleuls

## **OPERATION:**

Renouvellement acier DN 80 mm par de la fonte DN 100 mm sur 22ml

### **COMMENTAIRE:**

€ HT

#### **MONTANT:**



ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du delegataire 2018 Service de l'eau

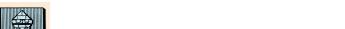


#### **Economie du contrat** 9.

COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) : PRINCIPES D'ÉLABORATION	131
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE):	134
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE):	
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION	138 139
REVERSEMENTS EFFECTUÉS DANS L'ANNÉE	140
INDICATEUR DE PERFORMANCE : P153.2 DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ	142

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018 Service de l'eau



## **Présentation**

Le décret 2005-236, codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 Du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L1411-3 du même CGCT, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2018, sous la responsabilité de la Société délégataire, respecte ces principes et vise à donner une présentation de la situation économique du Service.

Il est donc réalisé en fonction des données comptables enregistrées par la Société des Eaux de Marseille, et suivant une circulaire en date du 31/01/2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau préconisant à ses adhérents d'établir les CARE selon un cadre commun à la profession. Concrètement, ces dispositions demandent de détailler certains postes, d'en reclasser d'autres et de présenter les comptes de l'année précédente selon le même cadre. Les charges et produits sont enregistrés selon les règles comptables et fiscales communément admises. Toutefois, diverses charges et provisions font l'objet, soit de répartitions analytiques lorsqu'elles sont communes à plusieurs activités de la société, soit, comme le prévoit le Plan comptable général, de retraitements pour donner à ces éléments leur valeur économique.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la présente annexe a pour objet de préciser la méthodologie exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

## Principes généraux d'élaboration

L'organisation de la Société des Eaux de Marseille repose sur un ensemble de niveaux opérationnels qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement : de l'agence en charge de l'exploitation technique du contrat, au siège social avec les différentes Directions Fonctionnelles (Ressources Humaines, Finances, Achats, ...) nécessaires au fonctionnement du contrat et de la Société délégataire, en passant par la "Direction Clientèle" chargée de la facturation et du suivi des comptes des clients, la "Direction de l'Ingénierie" regroupant les compétences d'études nécessaires à la conception des nouveaux ouvrages, le Laboratoire des Eaux pour la surveillance de la qualité des eaux.

L'architecture comptable de la Société permet de suivre au niveau adéquat les produits et les charges de ces différents niveaux organisationnels.

Les produits inscrits dans le CARE sont exclusivement imputables au contrat et inscrits à ce niveau en comptabilité.

Les charges inscrites dans les CARE englobent :

- → Les charges directes, qui sont exclusivement imputables au contrat
- → La quote-part, imputable au contrat, des charges indirectes communes à plusieurs contrats

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique.

# Les charges directes du contrat

Ces charges comprennent pour l'essentiel :

- → des charges de production (énergie électrique, achats d'eau, produits de traitement, analyses, sous-traitance et fournitures)
- → les impôts locaux éventuellement imputables au contrat
- → les frais de contrôle et redevances contractuelles
- → les charges relatives au renouvellement et aux investissements





# Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration (suite)

## Les charges directes du contrat (suite)

- → les produits facturés à reverser aux tiers (Collectivités et organismes publics)
- → les créances irrécouvrables

# Les charges indirectes

L'organisation de la Société repose sur un ensemble de compétences mutualisées au niveau de l'Agence ou des différentes Directions Fonctionnelles. Les charges communes à plusieurs contrats font ainsi l'objet de répartitions en fonction de clés techniques ou économiques.

### → Les charges de personnel de l'Agence

Ces charges sont ventilées sur chaque contrat en fonction d'un « coefficient d'activité « déterminé chaque année par l'agence, en tenant compte notamment :

- du temps consacré par les agents à la gestion technique et administrative du service de l'eau ou de l'assainissement.
- du temps consacré aux relations avec les services de la Collectivité,
- des difficultés inhérentes aux conditions d'application du contrat.

Ce coefficient d'activité est également utilisé pour la répartition des charges de la Direction des Ressources Humaines, qui sont réparties dans un premier temps au prorata des charges de personnel sur l'ensemble des services et activités de la Société, puis sur les contrats au sein de chaque agence au prorata du coefficient d'activité.

### → Les charges relatives à la Clientèle

La Société s'appuie sur les compétences de sa filiale Société des Eaux de Marseille Métropole pour la gestion de ses clients, de sa facturation et de son recouvrement. Les prestations du Centre de Service Clients (CSC) et du Service Facturation sont ainsi facturées et imputées en cours d'année à chaque commune en fonction d'indicateurs techniques (nombre d'appels et de courriers reçus, nombre de factures émises). Les charges du CSC sont ensuite réparties entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué ; les charges de la Facturation sont éventuellement répercutées sur le contrat « Assainissement » si le contrat le prévoit explicitement.

Outre ces prestations sous-traitées, la Société supporte directement certaines charges qui lui sont propres (charges de personnel des releveurs de compteurs, honoraires et services bancaires relatifs au recouvrement, affranchissements, ...). Ces charges sont réparties sur les différents contrats « Eau » au prorata du nombre de compteurs, puis entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué.

#### → Les autres charges communes

A l'issue de ces répartitions, il reste à répartir les charges communes d'un certain nombre de Directions :

- Agences (hors charges de personnel déjà réparties),
- Directions Générale, Sociétale et Communication,
- Direction Financière.
- Service Général et Achats,
- Direction des Relations Contractuelles et Juridique,
- Service Qualité Sécurité Environnement

L'ensemble de ces charges communes restantes est réparti en fonction de la valeur ajoutée.

A cet effet et au préalable, certaines activités de la Société sont isolées (Holding, International, développement industriel...) afin de définir, en fonction de leur valeur ajoutée, la part des frais de fonctionnement de chaque direction restant à affecter aux seuls contrats de distribution d'eau et d'assainissement que gère la Société.

La valeur ajoutée de chaque contrat de distribution d'eau et d'assainissement est ensuite déterminée, en y





Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Rapport annuel du delegataire 2018 Service de l'eau

# Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration (suite)

## Les charges indirectes (suite)

incluant les charges relatives à la DRH et à la Clientèle déjà affectées aux contrats précédemment.

La valeur ajoutée est définie comme la différence entre la valeur des biens ou services que l'entreprise a produits et la valeur des biens et des services qu'elle a consommés.

Elle est calculée comme suit :

- Produits d'exploitation (part fermier)
- + Produits travaux
- + Produits accessoires
- Energie électrique
- Achats d'eau
- Produits de traitement
- Analyses, sous-traitance, matières et fournitures
- Redevance prélèvement
- Autres dépenses d'exploitation
- Frais de contrôle et redevances contractuelles
- Contribution des services centraux
- Charges relatives au renouvellement
- Redevances compteurs
- Redevance d'usage relative aux investissements contractuels
- Annuités d'emprunts repris aux Collectivités
- Pertes sur créances irrécouvrables

Total = Valeur Ajoutée

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges

## **Rubrique 1 - Charges de personnel**

Il s'agit des salaires et charges du personnel de la direction ou du service opérationnel gestionnaire du contrat concerné, ainsi que d'une quote-part des salaires et charges du personnel des services fonctionnels.

Les charges de personnel comprennent également les contributions sur salaires (formation professionnelle continue, apprentissage, transport, construction), le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité-Emploi), les éventuels intéressement et participation des salariés, ainsi que le personnel intérimaire ou mis à disposition.

## Rubrique 2.1 - Energie électrique

Il s'agit des factures de force motrice relatives au contrat.

## Rubrique 2.2 - Achats d'eau

Ce poste comporte les éventuels montants d'achat d'eau imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

## **Rubrique 2.3 - Produits de traitement**

Ce poste comporte exclusivement les montants imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

# **Rubrique 3 - Analyses**

Ce sont les contrôles et analyses de la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que par le Laboratoire de la Société.

# Rubrique 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Cette rubrique comprend:

- → les charges d'entretien des usines et des réseaux,
- → la gestion sous-traitée de certains ouvrages (dont l'épuration pour certains contrats d'assainissement),
- → les dépenses pour travaux exécutés pour le compte des abonnés,
- → la gestion des automatismes et des alarmes de télégestion,
- → la gestion des abonnés (dont centre d'appels, facturation et recouvrement)

# Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes

Ce poste comporte la redevance prélèvement payée à l'Agence de l'Eau ou facturée par des tiers (Canal de Marseille, S.C.P., ...) et les éventuels impôts et taxes directement imputables au contrat, ainsi qu'une quote-part des impôts et taxes suivants :

- → contribution économique territoriale (CVAE et CFE),
- → taxes sur l'électricité, contribution sociale de solidarité, droits d'enregistrement et de timbres, etc.





Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018 Service de l'eau



## Rubrique 6.1 - Télécommunications, postes, fournitures

Elle comporte une quote-part des frais d'affranchissements et de télécommunications payés pour l'ensemble de la Société.

## Rubrique 6.2 - Engins, véhicules et déplacements

Il s'agit des frais de déplacements et missions, ainsi que des prestations du Garage de la Société facturées au prorata des kilomètres parcourus. Ces dernières couvrent notamment l'amortissement ou le loyer des véhicules, l'entretien, le carburant, et les assurances véhicules.

## **Rubrique 6.3 - Informatique**

Cette rubrique comprend une quote-part des charges d'informatique de la Société, tant en études et développements qu'en exploitation du matériel informatique (maintenance, administration du parc informatique, du réseau, des applications métier.).

## **Rubrique 6.4 - Assurances**

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :

- → primes d'assurances Responsabilités Civile multirisques (RC),
- → primes d'assurances Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement (RCAE),
- → primes d'assurances Dommages

# **Rubrique 6.5 - Locaux**

Il s'agit d'une quote-part des locations immobilières, des charges locatives et des loyers internes (facturés au prorata de la surface occupée), ainsi que de l'entretien et du nettoyage des locaux.

# **Rubrique 6.6 - Autres**

La quote-part des frais relatifs au fonctionnement des services (fournitures administratives, fournitures et petit outillage, sous-traitance générale, services bancaires, honoraires, dégâts des eaux, etc...) autres que ceux déjà cités pour les autres rubriques, sont imputés sur cette ligne.

## Rubrique 7 - Frais de contrôle

Il s'agit des honoraires de contrôles directement imputables au contrat

## **Rubrique 8 - Redevances contractuelles**

Ce poste comprend d'éventuelles obligations spécifiques mises à la charge du fermier telles que la redevance d'occupation du domaine public de la Collectivité et les pénalités contractuelles.

Sauf indication expresse portée sur le CARE, les pénalités contractuelles de l'exercice sont inexistantes.



ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges (suite)

## Rubrique 9 - Contribution des services centraux et recherche

Ces frais correspondent exclusivement à une quote-part des prestations d'assistance payées par la Société à son actionnaire Veolia (assistance générale, recherche et innovation, conseil technique et exploitation, achats, juridique, etc).

## Rubrique 10 - Collectivités et autres organismes publics

L'ensemble des montants facturés aux abonnés pour le compte de tiers est inscrit sur cette ligne. Ces sommes sont ensuite intégralement reversées aux tiers concernés (surtaxes, redevances...).

## **Rubrique 11 - Charges relatives au renouvellement**

Conformément aux préconisations de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, les charges économiques calculées relatives au renouvellement des ouvrages du service de l'eau sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

## Rubrique 11.1 - Garantie de continuité

La Société des Eaux de Marseille, en charge du bon fonctionnement et de la continuité du service, doit notamment effectuer à ses frais les opérations d'entretien, de réparation, et de renouvellement des installations qui lui sont confiées. Cette obligation nait lorsque deux conditions sont réunies : le bien doit faire partie des biens en jouissance temporaire, et il est estimé que son renouvellement interviendra avant la fin du contrat.

La garantie de renouvellement que le délégataire doit ainsi assumer est déterminée en additionnant :

- → le montant des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours, actualisé en fonction de l'indice TP01 à la fin de l'exercice considéré.
- → le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin du contrat, tel qu'il résulte de l'inventaire des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes-rendus financiers.

puis en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours. Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que la Société des Eaux de Marseille risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée du contrat, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit "fonctionnel" dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

# **Rubrique 11.2 - Programme contractuel**

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est engagée contractuellement à réaliser un programme prédéfini de travaux de renouvellement conformément aux priorités fixées par la Collectivité. Ce programme est annexé au contrat. La méthode d'évaluation est identique à celle de la garantie de continuité.

# **Rubrique 11.3 - Fonds contractuel**

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est tenue de prélever tous les ans sur ses produits un montant à consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Le mode de calcul est défini contractuellement.





Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

# Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges (suite)

## **Rubrique 12- Charges relatives aux investissements**

Les charges relatives aux investissements concernent :

- → Les compteurs (Rubrique 12.1).
- → Les investissements contractuels. Il s'agit des redevances d'usage calculées sur les mises de fonds ou les travaux payés pour le compte de la Collectivité, ainsi que sur les éventuelles immobilisations du domaine concédé (Rubrique 12.2).
- → Les annuités d'emprunts repris à la Collectivité (Rubrique 12.3).
- → Les biens appartenant au délégataire (Rubrique 12.4- Investissements du domaine privé). Il s'agit notamment des redevances d'usage calculées sur le matériel et outillage industriel, le matériel informatique et le matériel et mobilier de bureau.

Ne sont pas inclus dans ce poste le matériel de transport (intégré au coût des véhicules de la rubrique 6.2), ni les agencements des locaux (intégrés au coût des locaux de la rubrique 6.5).

Les redevances d'usages sont égales à l'annuité progressive d'un emprunt équivalent au Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré d'un spread. Ce spread est de 0,5 point pour les investissements réalisés jusqu'au 31/12/2007, et, compte tenu de l'évolution des taux sur le marché obligataire, il passe à 1 point pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2008. Les redevances sont calculées bien par bien avec une progressivité annuelle de 1,5 %.

## **Rubrique 13 - Pertes sur créances irrecouvrables**

Les pertes sur créances irrécouvrables correspondent à la part fermier des factures pour lesquelles toutes les voies de recours en vue de l'obtention de leur recouvrement sont épuisées.

# Rubrique 14 - Impôt sur les sociétés

Dès lors que le résultat du service est bénéficiaire, l'impôt calculé correspond à celui dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut imposable le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2018 correspond au taux de base de l'impôt sur les sociétés (33,33 %), hors contribution sociale additionnelle de 3,3% applicable lorsque l'entreprise dépasse certains seuils, mais aussi sans tenir compte du taux réduit applicable sur la première tranche de bénéfices imposables. Il s'entend également hors effet du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) dont a pu bénéficier la société et qui a été porté en minoration des charges de personnel.



Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'eau**  Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits

Les produits inscrits dans le CARE regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

## **Rubrique 1 - Exploitation du Service**

Ils comportent les produits "part fermier", c'est à dire :

- → la part fermier proprement dite (part fixe et part variable, ventes en gros),
- → les frais de recouvrement,
- → la redevance de prélèvement facturée aux abonnés.

Ces produits d'exploitation, qui ne font l'objet d'aucune répartition, sont issus du chiffre d'affaires comptabilisé. Ils comportent à la fois les montants facturés et les produits estimés au 31 décembre de l'exercice au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore relevée, dite "eau dans les compteurs".

## Rubrique 2 - Collectivités et autres organismes publics

Ce poste regroupe les produits perçus pour le compte des tiers et dont la contrepartie est inscrite en charges (à la rubrique de charges 10) qui porte le même nom.

## Rubrique 3 - Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit du montant des travaux refacturés aux abonnés de la Collectivité (travaux de branchements).

## **Rubrique 4 - Produits accessoires**

Ce poste comprend la rémunération du délégataire au titre de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat de délégation de service public mais lui sont, par nature, liés.



ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'eau



# Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2017	2018	%
PRODUITS	123 945	50 484	-59,27
1-EXPLOITATION DU SERVICE	53 674	22 000	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	63 720	23 441	
3-TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF	2 827	2 823	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	3 724	2 220	
CHARGES	140 814	84 101	-40,28
1-PERSONNEL	31 288	27 211	
2-CHARGES DE PRODUCTION	5 011	3 170	
2.1-Energie électrique	4 367	3 170	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	644		
3-ANALYSES	935	1 995	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	11 733	13 515	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (1)	2 580	386	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	13 025	3 753	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	433	464	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	328	189	
6.3-Informatique	2 299	415	
6.4-Assurances	114	23	
6.5-Locaux	1 054	581	
6.6-Autres	8 797	2 081	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (2)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	1 628		
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	63 720	23 441	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	5 824	5 554	
11.1 Garantie de continuité	5 824	5 554	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	4 666	3 543	
12.1-Compteurs	2 003	2 034	
12.2-Investissements contractuels	1 443	1 465	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	1 220	45	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	404	1 532	
RESULTAT AVANT IMPOT	-16 869	-33 617	-99,28
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	-16 869	-33 617	-99,28

- (1) Y compris redevance prélèvement
- (2) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Reversements effectués dans l'année

# Compte de la surtaxe



# **Nota**

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève, d'une part, et les délais d'encaissement, d'autre part, entraîne un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Le délai de reversement est fixé contractuellement.

## 1. Compte de la surtaxe de la collectivité

Solde du compte au 1er Janvier	3 796,47
Facturation de l'exercice	31 642,16
Reversements de l'année	30 880,89
Solde du compte au 31 Décembre	4 557,74

## 2. Reversements de l'année

Période de rattachement	4ème Tri- mestre 2017	1er Tri- mestre 2018	2ème Tri- mestre 2018	3ème Tri- mestre 2018
Date de déclaration	30/03/2018	29/06/2018	28/09/2018	31/12/2018
Date de versement	30/03/2018	29/06/2018	28/09/2018	31/12/2018
	'			
Surtaxes communales Eau	411,93	15 986,32	451,68	14 030,96
Non valeurs	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant Net (EUR)	411,93	15 986,32	451,68	14 030,96
Total Reversements de l'année : 30 880,89				





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'eau

# Reversements effectués dans l'année (suite)

## Participation au financement des réseaux

Pas de Participation

Cf. le glossaire : Participation.

# TVA récupérée



# **Définition**

En application de l'article 216 quater de l'Annexe II au CGI concernant la déduction par les entreprises concessionnaires de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société des Eaux de Marseille des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

Le compte des attestations transmises par la collectivité est présenté dans le tableau ci-après.

Pas d'attestation transmise pour l'exercice concerné.



Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'eau** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de performance : P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Indicateur fourni par la collectivité

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur Pas de Cotation

### Commentaire:

Donnée fournie par le Maître d'Ouvrage : pas d'évaluation de la fiabilité connue par la SEM.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018

Annexes Eau

# Annexes Eau Rapport annuel du délégataire

**SOMMAIRE** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 **Annexes Eau** 



1.	Notice ARS	147
2.	Indicateurs de performance du Décret et Arrêté du 2 mai 2007	151
3.	Réservoirs	155
4.	STATIONS DE POMPAGE	159
5.	BIENS DE RETOUR BIENS DE REPRISE	167





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du delegataire 2018 **Annexes Eau** 

1. **Notice ARS** 

NOTICE D'INFORMATION ARS

149



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018

Annexes Eau

# **Notice d'information ARS**

### **Description**

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



### **Notice d'information ARS (suite)**

### **Description (suite)**



#### CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : AUBIGNOSC

Gestionnaire du réseau : MAIRIE D'AUBIGNOSC

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes



Captage: LES PRESIDENTS Procédure de protection en cours Station de production: CHLORATION AUBIGNOSC

#### Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)			
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.			
Nombre de prélèvements : 8  Nombre de non conformités : 0  Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2  Nombre de non conformités : 0  Pourcentage de conformité : 100 %  Valeur maximale atteinte : 13,8 mg/L  Valeur moyenne : 13,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 2  Valeur moyenne : 41,7 °F  Valeur minimale atteinte : 40,7 °F  Valeur maximale atteinte : 42,6 °F			

#### PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de paramètres mesurés : 618
Nombre de non-conformités : 0

#### FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 1
Nombre de non conformités : 0
Pourcentage de conformité : 100 %
Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L
Valeur moyenne : 0,1 mg/L

#### Conclusion sanitaire

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique. Eau 100% conforme pour l'ensemble des paramètres recherchés.

#### Edité le 11/03/2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.





Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Alpes de Haute Provence – Rue Pasteur – C\$30229 – 04013 DIGNE LES BAINS Cedex Email: ars-paca-dt04-sante-environnement@ars.sante.fr



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018

Annexes Eau

2. Indicateurs de performance du Décret et Arrêté du 2 mai 2007

INDICATEURS DE PERFORMANCE

**153** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018

### **Annexes Eau**

# **Indicateurs de Performance**

# **Service public d'eau potable**

Code fiche In- dicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018
Indicateurs descript	cifs des services							
D102.0	Prix TTC du service de l'eau au m3 pour 120 m3	Délégataire	Euros / m3	1,97	1,99	1,96	1,96	1,97
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	Jours	8	8	8	8	8
Indicateurs de perfo	ormance						,	
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	%	0,86	1,6	2,24	2,89	3,45
P101.1	Taux De Conformité des analyses bactériologiques ARS	ARS	%	100	100	100	100	100
P102.1	Taux De Conformité des analyses physico-chimiques ARS	ARS	%	100	100	100	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	Points	90	90	90	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	%	76,35	75,84	68,28	80,57	75,87
P105.3	Indice Linéaire des volumes non comptés	Délégataire	m3 / km / jour	2,71	2,45	3,83	2,3	3,02
P106.3	Indice Linéaire de pertes en réseau	Délégataire	m3 / km / jour	2,59	2,33	3,48	2,05	2,54
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	Collectivité	%	0	0	0	0,17	0,17
P108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	%	40	40	40	40	40
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m3	0	0	0	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	0	0	2,94	8,62	14,29
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	%	100	100	100	100	100
P155.1	Taux de réclamation	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	0	0	0	0	0





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du delegataire 2018 **Annexes Eau** 

**Réservoirs** 3.

RÉSERVOIR DU VILLAGE - 500 M3

**157** 



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 **Annexes Eau** 



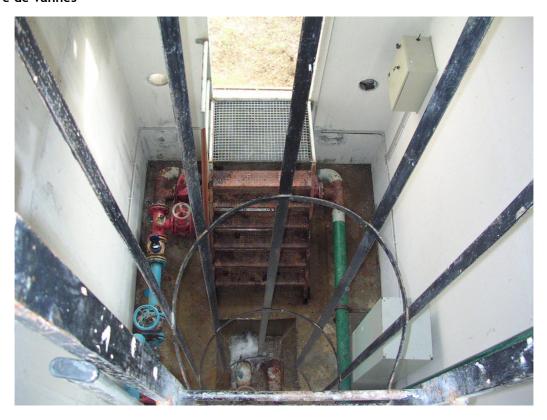
# **Descriptif**

### 1 - Local de commande et pompage

Cote radier :	559,00 m NGF
Capacité:	500 m <sup>3</sup>
Géométrie:	Cylindre enterré
Matériaux :	Jupe béton armé : Couverture hémisphé- rique: béton armé + remblais 0,50 m
Dimensions :	D int. = 12,50 m
	h int = 5,40 m



#### 2 - Chambre de vannes





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 **Annexes Eau** 

# **Stations de pompage**

STATION DE POMPAGE D'AUBIGNOSC	161
Surpresseur du Forest	165

Rapport annuel du délégataire 2018



# Station de pompage d'Aubignosc

### **Descriptif**

### 1 et 2 - Local de commande + pompage + forage

Pompage:	1 pompe de secours est stockée dans les installations des Présidents (S.I.A.E.P.).
Débit :	45 m³/h
Géométrie :	Parallélépipède rectangle
Matériaux murs :	Béton armé
Dimensions :	L = 3,80 m
	l = 2,30 m
	h = 2,50 m



### 3 - Local chlore

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

# Station de pompage d'Aubignosc (suite)

### **Descriptif (suite)**



4 - Local Annexe

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018

Annexes Eau



# **Descriptif (suite)**



5 - puits (désaffecté)



163

Rapport annuel du délégataire 2018 **Annexes Eau** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Station de pompage d'Aubignosc (suite)

# **Descriptif (suite)**

Géométrie:	Cylindrique
Matériau:	Béton armé
Dimensions :	Diamètre ext. 2,45 m
	h = 1,45 m



ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 **Annexes Eau** 



### **Descriptif**

### 1 - Surpresseur

Pompage:	2 pompes de 9 m³/h
Géométrie:	Rectangulaire rectangle
Matériau :	Béton armé
Dimensions :	L = 4,00 m
	L = 4,00 m l = 3,45 m h = 3,40 m
	h = 3,40 m



### 2 et 3 - ballon et pompe



165



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018

Annexes Eau

# 5. Biens de retour biens de reprise

**B**IENS DE RETOUR BIENS DE REPRISE

169



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018

**Annexes Eau** 

# Biens de retour biens de reprise

### **Investissements Société des Eaux de Marseille**

N° Fiche	Nature du bien	Désignations	Montant d'achat	Année Acquis	Fournisseur
010-23820	RETOUR	AUBIGNOSC TELERELEVE	13 044,70	2014	
Concessif			13 044,70		225500
010-23831	RETOUR	COMPTEURS AUBIGNOSC 2014	15 789,90	2014	
010-23832	RETOUR	FRAIS DE POSE AUBIGNOSC	5 544,00	2014	
Compteurs			21 333,90		225400
AUBIGNOSC - EAU		Total biens de retour	34 378,60		
AUBIGNOSC - EAU		Total biens de reprise	0,00		
AUBIGNOSC - EAU		Total biens de retour et de reprise	34 378,60		

169 BIENS DE RETOUR BIENS DE REPRISE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018

### **Annexes Eau**

# Biens de retour biens de reprise (suite)

### Immobilisations en jouissance temporaire

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appa- reil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2018	Classification	Date in- vestisse- ment	Date pose	Durée vie technique
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	198701482	VANNE VIDANGE REF. POMPE	270	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1987	01/07/1987	39
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	199302464	VANNE REFOULEMENT POMPE	305	712	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	199304586	ECLAIRAGE - PLAFONNIER	176	661	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	199304588	VANNE BALLON ANTI-BELIER	176	416	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	199305363	CLAPET A/R REF. POMPE	709	834	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	200102100	ANALYSEUR DEPOLOX 4	2 000	2 391	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2001	01/07/2001	25
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	200804482	MESURE DE NIVEAU FORAGE	0	504	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	18
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	200804483	EXTRACTEUR D AIR	0	407	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	18
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201101424	CHLOROMETRE 1	2 248	1 932	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	15
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201101428	DETENDEUR EAU MOTRICE CL2	150	305	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	15
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201101429	ELECTROVANNE EAU MOTRICE	160	407	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	15
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201101430	HYDROEJECTEUR EAU MOTRICE	500	712	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	15
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201200500	TURBIDIMETRE EAU FILTREE	2 034	2 492	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	16/08/2012	16/08/2012	14
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201301880	CHAUFFAGE LOCAL CHLORE	162	165	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	30/10/2013	30/10/2013	7
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201401086	VANNE DEPART RESEAU	1 180	589	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	04/12/2014	04/12/2014	15
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201401087	COMPTEUR - DEPART RESEAU	1 345	755	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	04/12/2014	04/12/2014	15
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201600542	POMPE IMMERGEE	6 500	6 546	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	18/10/2016	18/10/2016	7
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201701053	DETECTEUR FUITE DE CHLORE	1 904	1 917	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	08/11/2017	08/11/2017	7
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201701054	DEBITMETRE MURAL CHLORE	648	652	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	08/11/2017	08/11/2017	10
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201701190	BALLON ANTI BELIER	3 767	3 793	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	06/11/2017	06/11/2017	15
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201800873	DEMARREUR POMPE	999	999	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	10
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201800874	DISJONC GENE TARIF JAUNE	1 236	1 236	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	15
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201800875	SOFREL S550	6 220	6 220	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	15
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201800876	CHAUFFAGE LOCAL ELEC/BALL	963	963	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	15
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201800877	ARMOIRE PUISSANCE/ CDE	8 163	8 163	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Plannifié	28/12/2018	28/12/2018	15
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201800878	DISJONCTEUR ARMOIRE BT	477	477	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Plannifié	28/12/2018	28/12/2018	15
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201800879	SECTIONNEUR ARMOIRE BT	205	205	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Plannifié	28/12/2018	28/12/2018	15
2018	0630	PAUB	STAP COMMUNAL	201800880	ANTI INTRUSION	749	749	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Plannifié	28/12/2018	28/12/2018	15
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	199302471	ECHELLE ACCES RESERVOIR	762	2 340	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	199302472	VANNE1 BY PASS ARRIVÉE	381	712	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33

171 BIENS DE RETOUR BIENS DE REPRISE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018

### **Annexes Eau**

# Biens de retour biens de reprise (suite)

# Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appa- reil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2018	Classification	Date in- vestisse- ment	Date pose	Durée vie technique
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	199302474	DETECTEUR NTB	381	223	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	199302475	VANNE RESERVE POMPIER	381	712	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	199302476	VANNE VIDANGE - DN150	381	712	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	199302478	VANNE DEPART AMONT COMPTE	305	712	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	199302479	VANNE2 BY PASS ARRIVÉE	305	712	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	199304581	VANNE PRISE POMPIER DN100	100	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	199304582	CPT WOLTEX DN100 CKF100	700	590	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	199307108	PORTE ACCES RESERVOIR	1 000	2 014	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	199307109	ECHELLE INTERIEUR RESERVO	762	2 645	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	199401360	RESERVOIR - 500M3	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/1994	01/07/1994	30
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	201103419	COFFRET ELECTRIQUE	0	19 324	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	15
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	201401297	SONDE DE MESURE RESERVOIR	164	165	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	24/07/2014	24/07/2014	10
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	201501375	CLAPET BY PASS ARRIVÉE	2 370	2 387	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	30/06/2015	30/06/2015	15
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	201600876	ECHELLE ACCES CHBRE VANNE	2 690	2 709	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	16/12/2016	16/12/2016	5
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	201800840	LP BOX	2 019	2 019	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	15
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	201800841	NTH	217	217	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Plannifié	28/12/2018	28/12/2018	5
2018	0630	RAUB	RESV LE VILLAGE	201800842	NTB	217	217	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Plannifié	28/12/2018	28/12/2018	5
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	199302485	VANNE ARRIVÉE REMPLI BACH	305	416	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	199302487	ROBINET FLOTTEUR - DN80	762	1 424	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	199304573	CLAPET ARRIVEE GENERALE	250	376	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	199304579	DETECTER NIVEAU T BAS	200	223	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	199307100	TRAPPE ACCES BACHE	0	2 417	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	199307101	PORTE ACCES STATION	0	3 525	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	199307102	DETECTER NIVEAU T HAUT	200	223	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	199307103	VANNE GENERALE AMONT POMP	305	330	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200305723	BACHE EAU FILTREE	0	0	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	02/07/2003	02/07/2003	23
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200400594	RADIATEUR MURAL	360	305	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405887	DISJONCTEUR GENERAL - 30A	0	458	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405888	ARMOIRE CDE P1 & P2	0	13 222	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405889	DEMAREUR POMPE 1	0	814	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22

173 BIENS DE RETOUR BIENS DE REPRISE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018

### **Annexes Eau**

# Biens de retour biens de reprise (suite)

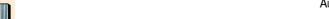
# Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appa- reil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2018	Classification	Date in- vestisse- ment	Date pose	Durée vie technique
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405891	ECLAIRAGE	0	255	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405892	PARAFOUDRE STATION	0	779	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405893	ECHELLE ACCES BACHE	0	1 221	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405894	COMPTEUR VOLUME DN80	0	661	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405895	PRESSOSTAT REFOUL POMPES	0	305	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405896	MESURE 1 PRES REFOULEMENT	0	305	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405897	MESURE 2 PRES REFOULEMENT	0	305	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405898	TRANSMETTEUR S50	0	5 086	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405899	POMPE 1	0	2 542	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405901	VANNE REFOULEMENT POMPE 1	0	285	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405902	VANNE REFOULEMENT POMPE 2	0	285	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405903	VANNE ANTI-BELIER - DN40	0	0	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405904	CLAPET DE PIED POMPE 1	0	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405905	CLAPET DE PIED POMPE 2	0	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405906	CLAPET REFOULEMEN POMPE 1	0	386	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405907	CLAPET REFOULEMEN POMPE 2	0	386	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405908	VANNE DE VIDANGE	0	0	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	200405909	EXTRACTEUR D AIR	0	712	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	22
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	201000312	COMPRESSEUR AIR	1 340	1 627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	16
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	201002630	BALLON AIR COMPRIMÉ	1 000	1 323	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	16
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	201003785	DESHUILEUR AIR COMPRIME	0	458	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	16
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	201003786	DESHUILEUR AIR COMPRIME	0	458	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	16
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	201501277	RES. ANTI-BELIER - 1000L	7 787	7 842	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	12/11/2015	12/11/2015	15
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	201501411	POMPE N°2	1 625	1 636	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	30/06/2015	30/06/2015	7
2018	0630	SFOT	STAS DU FOREST	201501412	VARIATEUR POMPE N°2	724	729	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel Provisionné	30/06/2015	30/06/2015	10



175 BIENS DE RETOUR BIENS DE REPRISE





Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018



### Service de l'assainissement Rapport annuel du délégataire

**SOMMAIRE** 



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'assainissement

### Service de l'assainissement

1.	Présentation générale du service	181
2.	DESCRIPTION ET ÉVOLUTION DU PATRIMOINE	193
3.	ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION	207
4.	BILAN ASSAINISSEMENT DE L'ANNÉE	211
<b>5</b> .	Analyse de la qualité de la collecte	217
6.	FACTURATION AUX ABONNÉS	221
7.	CLIENTÈLE - VOLET SOCIAL	231
8.	TRAVAUX À PRÉVOIR	239
9.	L'ÉCONOMIE DU CONTRAT	243



ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement



#### Présentation générale du service 1.

Présentation générale du service	183
CONTEXTE CONTRACTUEL	185
INDICATEUR DE PERFORMANCE : D201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES	188
INDICATEUR DE PERFORMANCE : D202.0 NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS	189
CONTEXTE CONTRACTUEL	190

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018

## Service de l'assainissement



## Agence compétente

La Collectivité co-contractante est rattachée à l'agence suivante :

Agence d'AIX

275, rue Pierre DUHEM

13 856 AIX EN PROVENCE Cédex 3

Elle est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17h15.

Plan d'accès:



L'accueil du public se fait également à :

Antenne de FORCALOUIER

Traverse Beaudine

04301 FORCALQUIER

Elle est ouverte au public, le mardi et le vendredi, de 13 h 30 à 14 h 30.



Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'assainissement** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

reçu en prefecture le 21/0

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Présentation générale du service (suite)

# **Population**

La population légale 2014 entrant en vigueur au 1er janvier 2018 (INSEE) est de 561 habitants.

#### Nombre total d'abonnés

Le service compte 246 abonnés au 31 décembre 2018

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement



#### **Contexte contractuel**

## **Description**

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées dans le tableau ci dessous. Pour les définitions générales, le lecteur se reportera au glossaire figurant à la fin du présent document.

## Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Type de contrat	Affermage
Objet	Gestion du service public d'assainissement:collecte,transport et épuration
Périmètre de l'affermage	Limites de la commune d'Aubignosc
Prise d'effet	23/07/2013
Durée	12 ans
Date d'échéance	22/07/2025
Cocontractant	

#### **Avenants**

Description des avenants au contrat :

## Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Déplacement des canalisations	Financé par la collectivité
Redevance d'occupation du do- maine public	Prévu

## Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :

Inventaires des installations	A charge du délégataire dans les 6 mois à compter de la prise d'effet du contrat.





# **Contexte contractuel (suite)**

#### Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Nature des eaux déversées	Prévu
Etablissement des procédures d'autosurveillance	Prévu
Surveillance des rejets dans le mi- lieu naturel	Délégataire
Traitement des matières de vidange, boues et graisses	Délégataire

#### Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Travaux sur les branchements en propriété privée	Abonné
Conventions spéciales de déversement	Prévu

## Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la résponsabilité du fermier :

Obligation d'assurance	L'obligation, pour le fermier, de souscrire des polices d'assurance: -de responsabilité civile, -de dommages aux biens, et de présenter au co-contractant les attestations d'assurance, est concrétisée par la production dans le présent document du fac-similé des attestations délivrées par l'assureur.

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Service de l'assainissement



# **Contexte contractuel (suite)**

#### **Travaux**

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :

Entretien et réparations courantes	Délégataire		
Travaux de rer	nouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel		
-Génie civil	Collectivité		
-Conduites et accessoires	Collectivité		
-Matériels électromécaniques	Collectivité		
-Branchements	Collectivité		
Travaux de rer	Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial		
-Génie civil	Collectivité		
-Conduites et accessoires	Collectivité		
-Matériels électromécaniques	Collectivité		
-Branchements	Collectivité		
Renforcement et extensions du service			
-Réalisés par la collectivité	A la charge de la collectivité		
-Réalisés par des tiers	A la charge des tiers		
Connexion et mise en service des installations neuves	Délégataire		

# Régime financier

Cf. le chapitre Facturation aux abonnés et Economie du contrat ci-après.

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de performance : D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées

Indicateur fourni par la collectivité

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Pas de Cotation
--------------------------	-----------------

#### Commentaire:

Donnée fournie par le Maître d'Ouvrage : pas d'évaluation de la fiabilité connue par la SEM.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'assainissement

# Indicateur de performance : D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels

#### Mode de calcul de l'indicateur :

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique

Valeur (1): Nombre d'arrêtés pour autorisation de deversements dans réseau asst en vigueur au 31/12/N

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	0	0			0
Résultat	0	0	0	0	0

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Δ
Cotation de l'indicateur	•

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



## **Contexte contractuel**

## **Description**

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées dans le tableau ci dessous. Pour les définitions générales, le lecteur se reportera au glossaire figurant à la fin du présent document.

## Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Type de contrat	Affermage
Objet	Gestion du service public d'assainissement:collecte,transport et épuration
Périmètre de l'affermage	Limites de la commune d'Aubignosc
Prise d'effet	23/07/2013
Durée	12 ans
Date d'échéance	22/07/2025
Cocontractant	

#### **Avenants**

Description des avenants au contrat :

## Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Déplacement des canalisations	Financé par la collectivité
Redevance d'occupation du do- maine public	Prévu

## Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :

Inventaires des installations	A charge du délégataire dans les 6 mois à compter de la prise d'effet du contrat.





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Service de l'assainissement

# **Contexte contractuel (suite)**

#### Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Nature des eaux déversées	Prévu
Etablissement des procédures d'autosurveillance	Prévu
Surveillance des rejets dans le mi- lieu naturel	Délégataire
Traitement des matières de vidange, boues et graisses	Délégataire

### Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Travaux sur les branchements en propriété privée	Abonné
Conventions spéciales de déversement	Prévu

## Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la résponsabilité du fermier :

Obligation d'assurance	L'obligation, pour le fermier, de souscrire des polices d'assurance: -de responsabilité civile, -de dommages aux biens, et de présenter au co-contractant les attestations d'assurance, est concrétisée par la production dans le présent document du fac-similé des attestations délivrées par l'assureur.

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# **Contexte contractuel (suite)**

#### **Travaux**

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :

Entretien et réparations courantes	Délégataire		
Travaux de rer	nouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel		
-Génie civil	Collectivité		
-Conduites et accessoires	Collectivité		
-Matériels électromécaniques	Collectivité		
-Branchements	Collectivité		
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial			
-Génie civil	Collectivité		
-Conduites et accessoires	Collectivité		
-Matériels électromécaniques	Collectivité		
-Branchements	Collectivité		
	Renforcement et extensions du service		
-Réalisés par la collectivité	A la charge de la collectivité		
-Réalisés par des tiers	A la charge des tiers		
Connexion et mise en service des installations neuves	Délégataire		

# Régime financier

Cf. le chapitre Facturation aux abonnés et Economie du contrat ci-après.



ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement



DESCRIPTION PATRIMOINE: STATIONS	195
Evolution des Stations de traitement et de collecte	196
RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS	197
PATRIMOINE COMMUNAL: RÉSEAU	198
ÉVOLUTION DU RÉSEAU	201
Indicateur de performance : P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	203
INDICATEUR DE PERFORMANCE : P202.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	204
Indicateur de Performance : P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	206



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018





## **Description Patrimoine: Stations**

## Station d'épuration du VILLAGE

#### Poste de relevage de tête

La station est équipée d'un dégrilleur et de deux pompes de relevage de 75 m3/h.

Le traitement est constitué d'une aire plantée de roseaux avec un premier lit d'infiltration puis un réservoir de chasse muni d'un système à auget basculant et un deuxième lit d'infiltration.

## Poste de relevage des AMARINES

Poste de relevage (collecte les effluents du hameau du FOREST)

Cuve: Diamètre 1,30 m, hauteur 2,50 m. Panier de dégrillage avec entrefer de 40 mm Deux pompes de 6 m3/h à 19,20 m HMT

### Poste de relevage du VILLAGE

#### Poste de relevage

Cuve: Diamètre 2,80 m, hauteur 5,50 m Panier de dégrillage avec entrefer de 30 mm Deux pompes vers bassin d'orage 42 m3/h à 9,50 HMT Bassin d'orage de 46 m3 Deux pompes de reprise de 17 m3/h à 28,60 m HTM



Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'assainissement** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



## **Evolution des Stations de traitement et de collecte**

## **Station de relevage des Amarines**

Mise en service de la station juillet 2012. Pas d'évolution de la station depuis sa mise en service.

## Station de relevage du Village

Mise en service de la station juillet 2012. Pas d'évolution de la station depuis sa mise en service.

## Station d'épuration des eaux usées

Mise en service de la station le 2 juillet 2012. Pas d'évolution de la station depuis sa mise en service.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Service de l'assainissement

# Renouvellement des équipements

## Renouvellement des équipements effectué au cours de l'année

Renouvellement Patrimonial

Pas de Renouvellement

Renouvellement Fonctionnel

Pas de Renouvellement

## Renouvellement prévisionnel des équipements

Renouvellement patrimonial

Pas de Renouvellement

Renouvellement fonctionnel

Pas de Renouvellement

Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'assainissement**  Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



### Patrimoine communal: réseau

## Présentation du patrimoine

Dans ce chapitre, le patrimoine de la collectivité est présenté au fil de l'eau.

#### Réseau de collecte

L'habitat communal est réparti en 4 quartiers distincts.

Le village est équipé d'un réseau de collecte en P.V.C., DN 200 de type séparatif.

Il date d'une vingtaine d'années. Les effluents sont rejetés directement dans le milieu naturel, sans traitement, dans le fossé de la Vicairie, en aval du Pont de la Route Nationale 85.

Création d'un collecteur dans le CV04 , le CD503 , le Chemin Mathieu et dans la totalité du hameau du Forest.

Les deux autres quartiers; "La Vicairie" et "Les Amarines" ne sont pas équipés d'un réseau de collecte.

### **Déversoir d'orage**

Le réseau ne possède pas de déversoir d'orage Il existe une surverse sur la station de relevage du Village

### Postes de relevage

Le réseau est gravitaire sur une partie de la commune mais possède néanmoins 2 postes de relevage.

Une station de relevage dite des "AMARINES", dont l'équipement principal comprends 2 pompes de relevage dont une en secours d'un débit unitaire de 6 m³/h, permet de refouler les effluents du Hameau du Forest vers le relevage du Village

Une station de relevage dite du "Village", dont l'équipement principal comprend 2 pompes dont une en secours d'un débit unitaire de 17 m³/h, permet de refouler les effluents vers la station d'épuration. De plus, la station est équipée de 2 pompes dites "d'orage" qui refoule l'excédent de débit vers un bassin d'orage de 46 m3 de capacité.

## **Cartographie**

Un plan synthétique du réseau figure ci-après.

Des planches à l'échelle 1/2000e, sur lesquelles sont reportés tous les éléments du réseau, sont tenues à jour et mises à la disposition de la commune à sa demande.

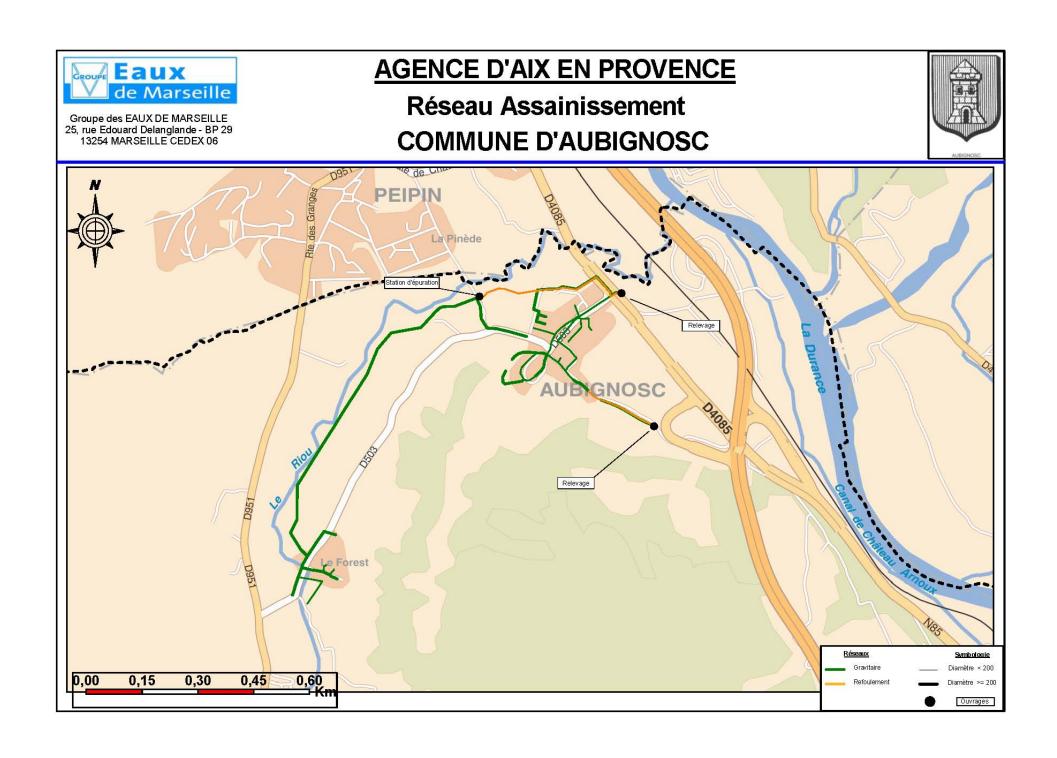


ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du delegataire 2018 Service de l'assainissement



# Patrimoine communal : réseau (suite)

## Plan du réseau





Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018





## Évolution du réseau

## Nouveaux ouvrages mis en service : canalisation-branchements

Durant l'année, aucun branchement nouveau particulier n'a été réalisé. Durant l'année, aucun travaux n'ont été réalisés sur le réseau.

## Évolution de la longueur du réseau

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur su réseau en fonction des diamètres des canalisations :

Ø (mm)	Total au 31.12.2017 (m)	Posé en 2018(m)	Déposé en 2018(m)	Amélioration du li- néaire (m) du SIG par rapport réalité terrain	Situation au 31.12.2018 (m)
75	370	0	0	0	370
125	825	0	0	0	825
150	461	0	0	0	461
160	1 077	0	0	0	1 077
200	4 746	0	0	0	4 746
300	57	0	0	0	57
Total	7 536	0	0	0	7 536

Les longueurs totales au 31 12 2017 et au 31 12 2018 sont les longueurs figurant dans le SIG à la date des bilans annuels 2017 et 2018. Les évolutions constatées pendant l'année 2018 sont de deux sortes : d'une part les canalisations posées et déposées en 2018 et d'autre part d'éventuelles corrections des valeurs antérieures, générées par l'amélioration de la connaissance du patrimoine délégué.

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Évolution du réseau (suite)

## Répartition par matériaux des canalisations

Le tableau ci-dessous présente la répartition par matériaux des canalisations en fonction de leurs diamètres

Ø (mm)	Fonte (m)	P.V.C (m)	Amiante (m)	Grès (m)	Divers (m)	Total par diamètre
75	0	370	0	0	0	370
125	0	800	0	0	26	826
150	0	56	0	0	405	461
160	0	443	0	0	634	1 077
200	0	4 320	0	0	426	4 746
300	57	0	0	0	0	57
Total	57	5 989	0	0	1 491	7 537

# Évolution de la longueur des branchements

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur des branchements :

	Longueur des branchements (Km)
Situation au 31.12.2017	1,130
Évolutions 2018	0,000
Situation au 31.12.2018	1,130

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'assainissement

# Indicateur de performance : P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

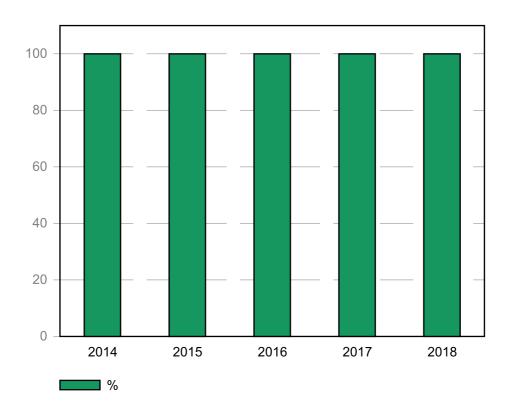
#### Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre d'abonnés desservis / Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif ) x 100

Valeur (1): Nombre d'abonnés assainissement

Valeur (2): Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	221	239	240	246	246
Valeur (2)	221	239	240	246	246
Résultat	100	100	100	100	100



#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	
--------------------------	--

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de performance : P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

#### Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013, attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'INVENTAIRE ET AUX INTERVENTIONS SUR RESEAU: 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la réhabilitation des réseaux, au renouvellement ,aux enquêtes et auscultations, à la localisation des interventions, au nombre de branchements, à l'inventaire des équipements, à leur localisation, à la localisation et à l'altimétrie des canalisations).

Désignation	Nb de Point 2018
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP250 A - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage,), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	10
VP251 A - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP252 B - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	5
VP254 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	5
VP253 B - Pourcentage du linéaire de réseaux pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres au dlà de 60%	4
VP255 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux,	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP256 C - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	10
VP256 C - Informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations du linéaire des réseaux >50%	1
VP257 C - Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ?)	10
VP258 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10
VP259 C - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	0



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Service de l'assainissement

# Indicateur de performance : P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (suite)

Désignation	Nb de Point 2018
VP260 C - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,).	10
VP261 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	10
VP262 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).	0
Résultat	95

#### Commentaire:

C4 : Le renouvellement des canalisations est à la charge de la commune

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

# Taux de connaissance du patrimoine réseau

Année de pose	Diamètre et matériaux	
1	00,00% 90,11%	

Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'assainissement**  Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de Performance : P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Le renouvellement est à la charge de la collectivité.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du delégataire 2018

Service de l'assainissement

#### Événements marquants de l'exploitation 3.

VIE DU SERVICE 209

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement



## Vie du service

#### Réseau

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
12/04/2018	Rue de la Mairie, Allée des Amarines, Promenade du forest, Propriété privée 74117, Allée des platanes, Rue du puit le forest, Quartier Saint Joseph, Impasse l'Hirondelle, CD N° 503 Le Village, Chemin des genêts.	Curage Préventif pour un total de 1100 ml

## **Stations**

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
12/04/2018	Relevage du Village	Nettoyage préventif fosse
12/04/2018	Epuration Aubignosc	Nettoyage préventif fosse
03/08/2018	Relevage Aubignosc	Astreinte: Défaut pompes
07/08/2018	Relevage Aubignosc	Astreinte: Manque secteur EDF
02/09/2018	Relevage Aubignosc	Astreinte: Manque secteur EDF
13/10/2018	Relevage du Village	Astreinte: Manque secteur EDF
14/10/2018	Relevage des Amarines	Astreinte: NTH Fosse
20/11/2018	Relevage des Amarines	Nettoyage préventif fosse
20/02/18	Relevage Aubignosc	Contrôle réglementaire levage
20/02/18	Epuration Aubignosc	Contrôle réglementaire levage
20/02/18	Relevage des Amarines	Contrôle réglementaire levage

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018



#### Bilan assainissement de l'année 4.

CHIFFRES-CLÉ DE L'EXPLOITATION	213
INDICATEUR DE PERFORMANCE : P252.2 TAUX DE CURAGE CURATIF	
(DÉSOBSTRUCTION) POUR 100 KM DE COLLECTEUR	216



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Service de l'assainissement

# Chiffres-clé de l'exploitation

## Caractéristiques du réseau

Longueur des collecteurs (L)	7,536 Km
Longueur des raccordements	1,130 Km
Longueur totale du réseau	8,666 Km

## Nettoyage du réseau

Longueur du réseau nettoyé à titre préventif	1092 m
Longueur du réseau nettoyé pour cause d'obstruction	0 m
Longueur totale du réseau nettoyé (N)	1092 m
Taux de nettoyage (N/L)	12.6 %

## Interventions en urgence

Nombre d'interventions sur les collecteurs et les branchements	0

# Réparations

Nombre de réparations sur les collecteurs	0
Nombre de réparations sur les branchements	0
Nombre total de réparations	0



# Chiffres-clé de l'exploitation (suite)

#### Détail des volumes facturés

Catégorie		Facturé (O/N)	Volumes vendus
Tous Usagers	- au compteur	0	28 358
	tranche 1		16 236
	tranche 2		6 605
	tranche 3		5 517
	tranche 4		0
	tranche 5		0
Industriels	- au compteur	0	0
Agricole	- au compteur	0	0
Incendie Privé	- au compteur	0	0
Divers	- au compteur	0	0
TOTAL GENERAL			28 358

## Volumes traités à la station d'épuration (estimation par temps de marche des pompes)

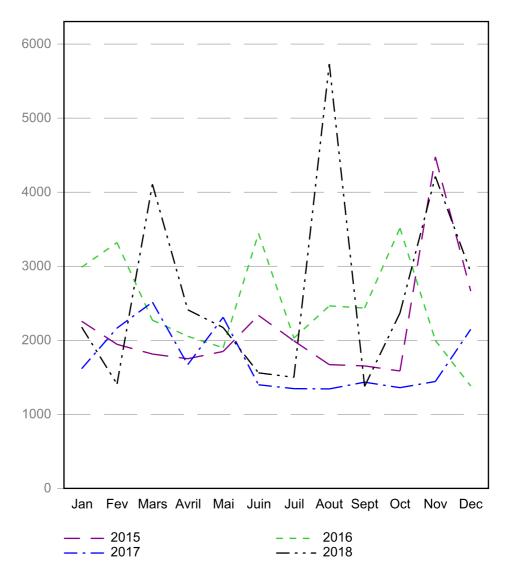
Mois	2015	2016	2017	2018
Jan	2257	2987	1616	2178
Fev	1945	3319	2165	1409
Mars	1814	2271	2515	4108
Avril	1751	2054	1671	2412
Mai	1849	1899	2311	2172
Juin	2336	3444	1399	1560
Juil	1992	2029	1347	1500
Aout	1671	2464	1343	5731
Sept	1654	2435	1434	1378
Oct	1585	3515	1360	2368
Nov	4476	1998	1443	4212
Dec	2664	1382	2148	2919

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement



## Volumes traités à la station d'épuration (estimation par temps de marche des pompes) (suite)



Les volumes journaliers sont estimés à partir du temps de fonctionnement des pompes et de leur débit horaire. Ces débits ne sont pas précis du fait des débits horaires théoriques des pompes. Pour avoir un débit plus précis il serait nécessaire d'installer un débitmètre au refoulement des pompes et/ou un débitmètre en sortie.



Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Rapport annuel du delegataire 201 Service de l'assainissement

# Indicateur de performance : P252.2 Taux de curage curatif (désobstruction) pour 100 km de collecteur

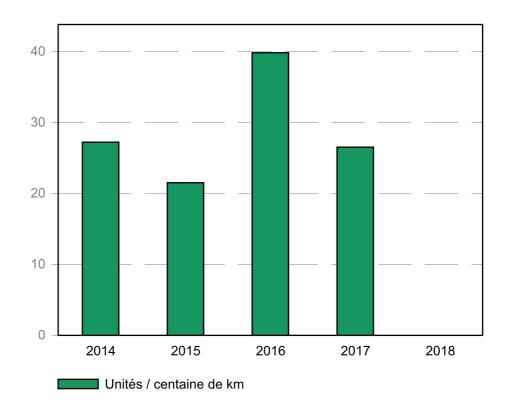
#### Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de points noirs / Longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements)) x 100 On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative); quelle que soit sa nature (contre-pente; racines; déversement anormal par temps sec; odeurs; mauvais écoulement; etc.) et le type d'intervention requis (curage; lavage; mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.

Valeur (1): Nombre de points noirs

Valeur (2): Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors brt (km)

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	2	2	3	2	0
Valeur (2)	7,342	9,295	7,528	7,536	7,536
Résultat	27,24	21,52	39,85	26,54	0



#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur A



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Service de l'assainissement

# 5. Analyse de la qualité de la collecte

Indicateur de Performance : P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte

219

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'assainissement

# Indicateur de Performance : P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte

### Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement

Désignation	Nb de Point 2018
A - Eléments communs à tous types de réseau	
P255.3 A - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20
P255.3 A - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
P255.3 A - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
P255.3 A - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
P255.3 A - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
P255.3 A - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	0
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	
P255.3 B - Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	
P255.3 C - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs dorage	10
Résultat	100

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Α
--------------------------	---

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de Performance: P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (suite) Taux de raccordement

Taux de racordement 73%

Analyse de la qualité de la collecte



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement

#### 6. Facturation aux abonnés

Relève, tarification et facturation du service de l'assainissement	222
	223
Modalités de révision de la tarification de l'assainissement	226
FACTURE INSEE	227
PRODUITS FACTURÉS AU COURS DE L'EXERCICE	228
INDICATEUR DE PERFORMANCE : D204.0 PRIX DE L'EAU TTC AU M3	
POUR 120 M3	229
INDICATEUR DE PERFORMANCE : P257.0 TAUX D'IMPAYÉS	230



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement



# Relève, tarification et facturation du service de l'assainissement

### **Abonnements ordinaires**

### Abonnement "Domestique" en première prise au compteur :

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation.

### Abonnement "Incendie":

Réservé pour la desserte exclusive des réseaux incendie. Sa structure tarifaire est identique à celle de l'abonnement "Domestique".

## **Abonnements spéciaux**

Il s'agit des abonnements "Communaux", souscrits pour l'alimentation des appareils publics et des Services Municipaux.

## Relève des compteurs

Les relevés de compteurs sont effectués 1 fois par an, en Janvier.

### Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement

# Relève, tarification et facturation du service de l'assainissement (suite)

## Chiffres-clé de la facturation

Catégorie		Facturé (O/N)	Nbre d'Abts	Volumes vendus
Tous Usagers (*)	- au compteur	0	246	28 358
	tranche 1			16 236
	tranche 2			6 605
	tranche 3			5 517
Industriels	- au compteur	0	0	0
Agricole	- au compteur	0	0	0
Incendie Privé	- au compteur	0	0	0
Divers		0	0	0
TOTAL GENERAL			246	28 358

<sup>(\*)</sup> y compris "boites de lavage" et "bornes fontaines" au nom de la collectivité.

les données relatives aux facturations municipales seront transmises sur demande de la collectivité.

<sup>(\*\*)</sup> y compris "boites de d'arrosage" c'est-à-dire compteur espace vert au nom de la collectivité.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Service de l'assainissement

# Relève, tarification et facturation du service de l'assainissement (suite)

## **Facturation**

### Cas général

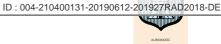
Deux factures par an sont émises. Une janvier sur relève et l'autre en juillet sur estimation.



Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'assainissement**  Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le



## Modalités de révision de la tarification de l'assainissement

### Part fermier et coefficient correctif

Les tarifs, ont été fixés par la Convention d'Affermage approuvée par la Délibération du Conseil Municipal du 18 Juin 2013 rendue exécutoire le 24 juin 2013 et seront actualisés une fois par an par la formule prévue à l'article8.5 de la Convention avec des valeurs connes au 1er décembre de l'année n-1.

La formule de révision est calculée chaque 1<sup>er</sup> Janvier. Les paramètres qui la composent sont lus avec une antériorité de 6 mois.

Les tarifs des abonnements sont actualisés selon la même périodicité.

### Part collectivité

Son montant a été fixé par la Délibération du Conseil Municipal N° 10-2011 21 février 2011, rendue exécutoire le 28 février 2011 et la Délibération du Conseil Municipal du 16 février 2012, rendue exécutoire le 20 février 2012.

### Redevance perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau

→ Redevance Modernisation des Rèseaux de collecte : 0.1550 € par mètre cube (Article 2.3)

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'assainissement



### **Facture INSEE**

## **Description**

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle :

- → d'un abonné domestique,
- → ayant une résidence principale,
- → ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable,
- → avec un compteur de diamètre 15 mm en location,
- → avec un branchement de diamètre 20 mm.

## **Exemple de facture**

L'élaboration de cette facture nécessite une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année. Par souci de simplicité, une répartition uniforme sur l'année a été retenue, soit une consommation de 10 m³ par mois.

Le tableau, ci-joint, porte exclusivement sur la part assainissement de la facturation.

REPARTITION	2018	2019	EVOLUTION
TOTAL ANNEE			
SEM	46,64	48,14	3,22%
COMMUNE	69,00	69,00	0,00%
MODERN. DES RESEAUX	18,60	18,00	-3,23%
T.V.A.	13,42	13,51	0,67%
TOTAL	147,66	148,65	0,67%

Vous trouverez dans les annexes générales, un fac similé d'une facture établie sur la base d'une consommation annuelle de 120 M3 et valorisée au tarif du 1er janvier 2019.

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Service de l'assainissement

## Produits facturés au cours de l'exercice

### **Surtaxe communale**

Détail du montant de la surtaxe communale :

	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
Volumes vendus	28 358	2 996	25 362

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Prime fixe indépendente de la consommation	3 604,30	9,75	3 594,55
Majoration de retard	191,68	33,57	158,11
Compteurs tous usages tranche 1	12 761,10	1 347,82	11 413,28
TOTAL	16 557,08	1 391,14	15 165,94

# Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Redevance de Modernisation des Réseaux de Collecte	4 396,61	464,75	3 931,86

### Produits Société des Eaux de Marseille

Détail des montants des produits Société des Eaux de Marseille :

	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
Volumes vendus	28 358	2 996	25 362

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Prime fixe indépendente de la consommation	4 872,97	12,92	4 860,05
Majoration de retard	191,76	33,60	158,16
Compteurs tous usages tranche 1	3 291,13	252,36	3 038,77
Compteurs tous usages tranche 2	1 673,75	86,16	1 587,59
Compteurs tous usages tranche 3	1 957,43	515,52	1 441,91
TOTAL	11 987,04	900,56	11 086,48





ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement

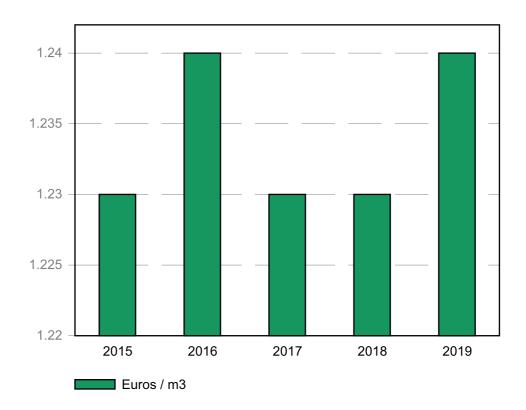


### Mode de calcul de l'indicateur :

Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120m3

Valeur (1): Prix TTC assainissement pour 120m3

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur (1)	1,232	1,236	1,226	1,23	1,239
Résultat	1,23	1,24	1,23	1,23	1,24



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Α
--------------------------	---

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

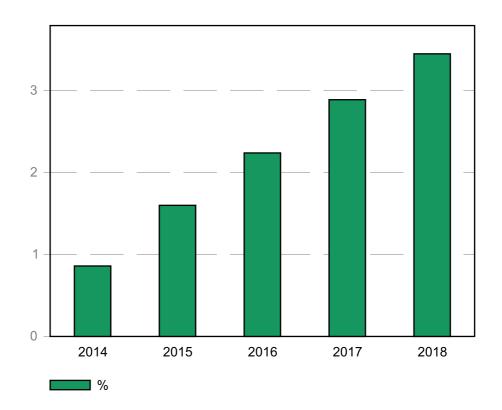
# Indicateur de performance : P257.0 Taux d'impayés

### Mode de calcul de l'indicateur :

[1-(Montant des Impayés TTC au 31.12.n/ CA TTC comptable (n-1))] - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

Valeur (1): Montant d'impayés eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N Valeur (2): CA TTC facturé eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	878,9	1 905,23	2 549,53	3 359,68	4 672,68
Valeur (2)	102 102,05	119 226,42	113 745,34	116 338,32	135 261,4
Résultat	0,86	1,6	2,24	2,89	3,45



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Α
--------------------------	---



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du delégataire 2018 Service de l'assainissement



#### Clientèle - volet social **7.**

Indicateur de performance : existence d'une mesure de satisfaction clientèle	233
INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	234
INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UNE COMMISSION DÉPARTEMENTALE SOLIDARITÉ SUR L'EAU	235
Indicateur de performance : P258.1 Taux de réclamations	236
Indicateur de performance : P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	227

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Service de l'assainissement

# Indicateur de performance : existence d'une mesure de satisfaction clientèle

### Mode de calcul de l'indicateur :

0 = Aucune mesure / 1 = Existence d'une mesure statistique d'entreprise / 2 = Existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service

Valeur (1) : Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	2	2	2	2	2

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

### Commentaire:

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



### Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement

# Indicateur de performance : existence d'une commission consultative des services publics locaux

### Mode de calcul de l'indicateur :

0 = NON / 1 = OUI / Au dela de l'existence même de la CCSPL pour laquelle le législateur a fixé des seuils (cf ci dessus) la tenue de réunion pourra être précisée

Valeur (1): Existence d'une commission consultative des services publics locaux

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur A
----------------------------

### Commentaire:

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Service de l'assainissement

# Indicateur de performance : existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

### Mode de calcul de l'indicateur :

0 = NON, 1 = OUI au dela de l'existence d'une commission son fonctionnement devra être analysé

Valeur (1): Existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0

### Commentaire:

Pas de Comission Départementale Solidarité-Eau dans le 04

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

### Commentaire:

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.



Rapport annuel du délégataire 2018 **Service de l'assainissement**  Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Indicateur de performance : P258.1 Taux de réclamations

### Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

Valeur (1): Nombre de réclamations liées au service assainissement laissant une trace écrite

Valeur (2): Nombre d'abonnés assainissement

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Valeur (2)	221	239	240	246	246
Résultat	0	0	0	0	0

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur A



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Service de l'assainissement

# Indicateur de performance : P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

### Mode de calcul de l'indicateur :

(Montants en euros des abandons de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) / Volume facturé

Valeur (1): Montant assainissement des abandons de créances

Valeur (2): Montant assainissement des versements à un fond de solidarité

Valeur (3): Volumes facturé assainissement

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Valeur (2)	0	0	0		
Valeur (3)	26 104	23 846	24 197	29 242	28 358
Résultat	0	0	0	0	0

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement

#### Travaux à prévoir 8.

TRAVAUX À PRÉVOIR À COURT TERME À LA CHARGE DU CO-CONTRACTANT : LE RÉSEAU

241

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Service de l'assainissement

# Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : le réseau

### **B.2**

**LOCALISATION:**Rue de la Mairie

**OPERATION:** 

**COMMENTAIRE:** 

€HT	
MONTANT: 73 100	
B.2	
LOCALISATION: Lotissement Le Silve (Sud Est 2/2)	
OPERATION: Remplacement DN 150 par PVC DN 200 mm sur 130 ml, reprise branchement	nts
COMMENTAIRE: € HT	
MONTANT: 41 500	
B.2	
LOCALISATION: Lotissement Le Silve (Sue Est 1/2)	
OPERATION: Remplacement DN 150 par PVC DN 200 mm sur 100 ml, reprise branchement	nts
COMMENTAIRE: € HT	

Pose de 220 ml de collecteur PVC DN 200 et reprises des branchements



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'assainissement



#### L'économie du contrat 9.

COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION	245
REVERSEMENTS EFFECTUÉS DANS L'ANNÉE	246
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE): DÉFINITION DES PRODUITS	248
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE): DÉFINITION DES CHARGES	249
Indicateur de performance : P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	253
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE): PRINCIPES D'ÉLABORATION	254

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE





# Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2017	2018	%
PRODUITS	39 367	14 745	-62,55
1-EXPLOITATION DU SERVICE	15 635	6 342	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	22 206	7 786	
3-TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF	1 526	617	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		0	
CHARGES	44 279	26 565	-40,00
1-PERSONNEL	9 357	8 164	
2-CHARGES DE PRODUCTION	4		
2.1-Energie électrique	2		
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	2		
3-ANALYSES			
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	7 321	8 784	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (1)	518	0	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	3 889	1 027	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	130	139	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	91	57	
6.3-Informatique	673	124	
6.4-Assurances	34	7	
6.5-Locaux	318	175	
6.6-Autres	2 643	525	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (2)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	498		
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	22 206	7 786	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		549	
11.1 Garantie de continuité		549	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	368	14	
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels			
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	368	14	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	118	242	
RESULTAT AVANT IMPOT	-4 912	-11 820	-140,64
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	-4 912	-11 820	-140,64

- (1) Y compris redevance prélèvement
- (2) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



## Reversements effectués dans l'année

## Compte de la surtaxe



## **Nota**

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève et les délais d'encaissement, entraîne un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Ce délai de reversement est fixé contractuellement.

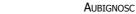
### 1. Compte de la surtaxe de la collectivité

Solde du compte au 1er Janvier	1 899,41
Facturation de l'exercice	15 165,94
Reversements de l'année	14 306,99
	,
Solde du compte au 31 Décembre	2 758,36

### 2. Reversements de l'année

Période de rattachement	4ème Tri- mestre 2017	1er Tri- mestre 2018	2ème Tri- mestre 2018	3ème Tri- mestre 2018
Date de déclaration	30/03/2018	29/06/2018	28/09/2018	31/12/2018
Date de versement	30/03/2018	29/06/2018	28/09/2018	31/12/2018
Surtaxes communales Assainissement	332,64	7 089,14	251,82	6 633,39
Non valeurs	0,00	0,00	0,00	0,00
	332,64	7 089,14	251,82	6 633,39





Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Reversements effectués dans l'année (suite)

## Participation au financement des équipements publics

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (article 35.4 du code de la santé publique)

Date	Référence	Contribution
10/06/2018	ISNARD WILFRIED	1 500,00
Total		1 500,00

Cf. le glossaire : Participation.

## TVA récupérée



### **Définition**

En application de l'article 216 quater de l'Annexe II au CGI concernant la déduction par les entreprises concessionnaires de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société des Eaux de Marseille des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

Le compte des attestations transmises par la collectivité est présenté dans le tableau ci-après.

Pas d'attestation transmise pour l'exercice concerné.

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



# Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits

Les produits inscrits dans le CARE regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

## **Rubrique 1 - Exploitation du Service**

Ils comportent les produits "part fermier", c'est à dire :

- → la part fermier proprement dite (part fixe et part variable, ventes en gros),
- → les frais de recouvrement,
- → la redevance de prélèvement facturée aux abonnés.

Ces produits d'exploitation, qui ne font l'objet d'aucune répartition, sont issus du chiffre d'affaires comptabilisé. Ils comportent à la fois les montants facturés et les produits estimés au 31 décembre de l'exercice au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore relevée, dite "eau dans les compteurs".

## Rubrique 2 - Collectivités et autres organismes publics

Ce poste regroupe les produits perçus pour le compte des tiers et dont la contrepartie est inscrite en charges (à la rubrique de charges 10) qui porte le même nom.

## Rubrique 3 - Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit du montant des travaux refacturés aux abonnés de la Collectivité (travaux de branchements).

## **Rubrique 4 - Produits accessoires**

Ce poste comprend la rémunération du délégataire au titre de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat de délégation de service public mais lui sont, par nature, liés.





Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Recu en préfecture le 21/06/2019

Service de l'assainissement



Rapport annuel du délégataire 2018



# Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges

## **Rubrique 1 - Charges de personnel**

Il s'agit des salaires et charges du personnel de la direction ou du service opérationnel gestionnaire du contrat concerné, ainsi que d'une quote-part des salaires et charges du personnel des services fonctionnels.

Les charges de personnel comprennent également les contributions sur salaires (formation professionnelle continue, apprentissage, transport, construction), le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité-Emploi), les éventuels intéressement et participation des salariés, ainsi que le personnel intérimaire ou mis à disposition.

## Rubrique 2.1 - Energie électrique

Il s'agit des factures de force motrice relatives au contrat.

## Rubrique 2.2 - Achats d'eau

Ce poste comporte les éventuels montants d'achat d'eau imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

## **Rubrique 2.3 - Produits de traitement**

Ce poste comporte exclusivement les montants imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

## **Rubrique 3 - Analyses**

Ce sont les contrôles et analyses de la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que par le Laboratoire de la Société.

# Rubrique 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Cette rubrique comprend:

- → les charges d'entretien des usines et des réseaux,
- → la gestion sous-traitée de certains ouvrages (dont l'épuration pour certains contrats d'assainissement),
- → les dépenses pour travaux exécutés pour le compte des abonnés,
- → la gestion des automatismes et des alarmes de télégestion,
- → la gestion des abonnés (dont centre d'appels, facturation et recouvrement)

# Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes

Ce poste comporte la redevance prélèvement payée à l'Agence de l'Eau ou facturée par des tiers (Canal de Marseille, S.C.P., ...) et les éventuels impôts et taxes directement imputables au contrat, ainsi qu'une quote-part des impôts et taxes suivants :

- → contribution économique territoriale (CVAE et CFE),
- → taxes sur l'électricité, contribution sociale de solidarité, droits d'enregistrement et de timbres, etc.



### Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement

# Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges (suite)

## Rubrique 6.1 - Télécommunications, postes, fournitures

Elle comporte une quote-part des frais d'affranchissements et de télécommunications payés pour l'ensemble de la Société.

## Rubrique 6.2 - Engins, véhicules et déplacements

Il s'agit des frais de déplacements et missions, ainsi que des prestations du Garage de la Société facturées au prorata des kilomètres parcourus. Ces dernières couvrent notamment l'amortissement ou le loyer des véhicules, l'entretien, le carburant, et les assurances véhicules.

## **Rubrique 6.3 - Informatique**

Cette rubrique comprend une quote-part des charges d'informatique de la Société, tant en études et développements qu'en exploitation du matériel informatique (maintenance, administration du parc informatique, du réseau, des applications métier.).

## **Rubrique 6.4 - Assurances**

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :

- → primes d'assurances Responsabilités Civile multirisques (RC),
- → primes d'assurances Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement (RCAE),
- → primes d'assurances Dommages

## Rubrique 6.5 - Locaux

Il s'agit d'une quote-part des locations immobilières, des charges locatives et des loyers internes (facturés au prorata de la surface occupée), ainsi que de l'entretien et du nettoyage des locaux.

# **Rubrique 6.6 - Autres**

La quote-part des frais relatifs au fonctionnement des services (fournitures administratives, fournitures et petit outillage, sous-traitance générale, services bancaires, honoraires, dégâts des eaux, etc...) autres que ceux déjà cités pour les autres rubriques, sont imputés sur cette ligne.

# Rubrique 7 - Frais de contrôle

Il s'agit des honoraires de contrôles directement imputables au contrat

L'ÉCONOMIE DU CONTRAT

# **Rubrique 8 - Redevances contractuelles**

Ce poste comprend d'éventuelles obligations spécifiques mises à la charge du fermier telles que la redevance d'occupation du domaine public de la Collectivité et les pénalités contractuelles.

Sauf indication expresse portée sur le CARE, les pénalités contractuelles de l'exercice sont inexistantes.





Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018
Service de l'assainissement

# Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges (suite)

## Rubrique 9 - Contribution des services centraux et recherche

Ces frais correspondent exclusivement à une quote-part des prestations d'assistance payées par la Société à son actionnaire Veolia (assistance générale, recherche et innovation, conseil technique et exploitation, achats, juridique, etc).

## Rubrique 10 - Collectivités et autres organismes publics

L'ensemble des montants facturés aux abonnés pour le compte de tiers est inscrit sur cette ligne. Ces sommes sont ensuite intégralement reversées aux tiers concernés (surtaxes, redevances...).

## **Rubrique 11 - Charges relatives au renouvellement**

Conformément aux préconisations de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, les charges économiques calculées relatives au renouvellement des ouvrages du service de l'eau sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

## Rubrique 11.1 - Garantie de continuité

La Société des Eaux de Marseille, en charge du bon fonctionnement et de la continuité du service, doit notamment effectuer à ses frais les opérations d'entretien, de réparation, et de renouvellement des installations qui lui sont confiées. Cette obligation nait lorsque deux conditions sont réunies : le bien doit faire partie des biens en jouissance temporaire, et il est estimé que son renouvellement interviendra avant la fin du contrat.

La garantie de renouvellement que le délégataire doit ainsi assumer est déterminée en additionnant :

- → le montant des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours, actualisé en fonction de l'indice TP01 à la fin de l'exercice considéré.
- → le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin du contrat, tel qu'il résulte de l'inventaire des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes-rendus financiers.

puis en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours. Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que la Société des Eaux de Marseille risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée du contrat, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit "fonctionnel" dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

# **Rubrique 11.2 - Programme contractuel**

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est engagée contractuellement à réaliser un programme prédéfini de travaux de renouvellement conformément aux priorités fixées par la Collectivité. Ce programme est annexé au contrat. La méthode d'évaluation est identique à celle de la garantie de continuité.

## **Rubrique 11.3 - Fonds contractuel**

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est tenue de prélever tous les ans sur ses produits un montant à consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Le mode de calcul est défini contractuellement.



Reçu en préfecture le 21/06/2019

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



### Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement

# Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges (suite)

## **Rubrique 12- Charges relatives aux investissements**

Les charges relatives aux investissements concernent :

- → Les compteurs (Rubrique 12.1).
- → Les investissements contractuels. Il s'agit des redevances d'usage calculées sur les mises de fonds ou les travaux payés pour le compte de la Collectivité, ainsi que sur les éventuelles immobilisations du domaine concédé (Rubrique 12.2).
- → Les annuités d'emprunts repris à la Collectivité (Rubrique 12.3).
- → Les biens appartenant au délégataire (Rubrique 12.4- Investissements du domaine privé). Il s'agit notamment des redevances d'usage calculées sur le matériel et outillage industriel, le matériel informatique et le matériel et mobilier de bureau.

Ne sont pas inclus dans ce poste le matériel de transport (intégré au coût des véhicules de la rubrique 6.2), ni les agencements des locaux (intégrés au coût des locaux de la rubrique 6.5).

Les redevances d'usages sont égales à l'annuité progressive d'un emprunt équivalent au Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré d'un spread. Ce spread est de 0,5 point pour les investissements réalisés jusqu'au 31/12/2007, et, compte tenu de l'évolution des taux sur le marché obligataire, il passe à 1 point pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2008. Les redevances sont calculées bien par bien avec une progressivité annuelle de 1,5 %.

## Rubrique 13 - Pertes sur créances irrecouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables correspondent à la part fermier des factures pour lesquelles toutes les voies de recours en vue de l'obtention de leur recouvrement sont épuisées.

# Rubrique 14 - Impôt sur les sociétés

Dès lors que le résultat du service est bénéficiaire, l'impôt calculé correspond à celui dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut imposable le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2018 correspond au taux de base de l'impôt sur les sociétés (33,33 %), hors contribution sociale additionnelle de 3,3% applicable lorsque l'entreprise dépasse certains seuils, mais aussi sans tenir compte du taux réduit applicable sur la première tranche de bénéfices imposables. Il s'entend également hors effet du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) dont a pu bénéficier la société et qui a été porté en minoration des charges de personnel.



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018
Service de l'assainissement

# Indicateur de performance : P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Indicateur fourni par la collectivité

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur Pas de Cotation

### Commentaire:

Donnée fournie par le Maître d'Ouvrage : pas d'évaluation de la fiabilité connue par la SEM.

Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



## Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration

### **Présentation**

Le décret 2005-236, codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 Du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L1411-3 du même CGCT, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2018, sous la responsabilité de la Société délégataire, respecte ces principes et vise à donner une présentation de la situation économique du Service.

Il est donc réalisé en fonction des données comptables enregistrées par la Société des Eaux de Marseille, et suivant une circulaire en date du 31/01/2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau préconisant à ses adhérents d'établir les CARE selon un cadre commun à la profession. Concrètement, ces dispositions demandent de détailler certains postes, d'en reclasser d'autres et de présenter les comptes de l'année précédente selon le même cadre. Les charges et produits sont enregistrés selon les règles comptables et fiscales communément admises. Toutefois, diverses charges et provisions font l'objet, soit de répartitions analytiques lorsqu'elles sont communes à plusieurs activités de la société, soit, comme le prévoit le Plan comptable général, de retraitements pour donner à ces éléments leur valeur économique.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la présente annexe a pour objet de préciser la méthodologie exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

## Principes généraux d'élaboration

L'organisation de la Société des Eaux de Marseille repose sur un ensemble de niveaux opérationnels qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement : de l'agence en charge de l'exploitation technique du contrat, au siège social avec les différentes Directions Fonctionnelles (Ressources Humaines, Finances, Achats, ...) nécessaires au fonctionnement du contrat et de la Société délégataire, en passant par la "Direction Clientèle" chargée de la facturation et du suivi des comptes des clients, la "Direction de l'Ingénierie" regroupant les compétences d'études nécessaires à la conception des nouveaux ouvrages, le Laboratoire des Eaux pour la surveillance de la qualité des eaux.

L'architecture comptable de la Société permet de suivre au niveau adéquat les produits et les charges de ces différents niveaux organisationnels.

Les produits inscrits dans le CARE sont exclusivement imputables au contrat et inscrits à ce niveau en comptabilité.

Les charges inscrites dans les CARE englobent :

- → Les charges directes, qui sont exclusivement imputables au contrat
- → La quote-part, imputable au contrat, des charges indirectes communes à plusieurs contrats

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique.

## Les charges directes du contrat

Ces charges comprennent pour l'essentiel :

- → des charges de production (énergie électrique, achats d'eau, produits de traitement, analyses, sous-traitance et fournitures)
- → les impôts locaux éventuellement imputables au contrat
- → les frais de contrôle et redevances contractuelles
- → les charges relatives au renouvellement et aux investissements





Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Recu en préfecture le 21/06/2019



Rapport annuel du delegataire 2018 Service de l'assainissement



## Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration (suite)

### Les charges directes du contrat (suite)

- → les produits facturés à reverser aux tiers (Collectivités et organismes publics)
- → les créances irrécouvrables

### Les charges indirectes

L'organisation de la Société repose sur un ensemble de compétences mutualisées au niveau de l'Agence ou des différentes Directions Fonctionnelles. Les charges communes à plusieurs contrats font ainsi l'objet de répartitions en fonction de clés techniques ou économiques.

### → Les charges de personnel de l'Agence

Ces charges sont ventilées sur chaque contrat en fonction d'un « coefficient d'activité « déterminé chaque année par l'agence, en tenant compte notamment :

- du temps consacré par les agents à la gestion technique et administrative du service de l'eau ou de l'assainissement,
- du temps consacré aux relations avec les services de la Collectivité,
- des difficultés inhérentes aux conditions d'application du contrat.

Ce coefficient d'activité est également utilisé pour la répartition des charges de la Direction des Ressources Humaines, qui sont réparties dans un premier temps au prorata des charges de personnel sur l'ensemble des services et activités de la Société, puis sur les contrats au sein de chaque agence au prorata du coefficient d'activité.

### → Les charges relatives à la Clientèle

La Société s'appuie sur les compétences de sa filiale Société des Eaux de Marseille Métropole pour la gestion de ses clients, de sa facturation et de son recouvrement. Les prestations du Centre de Service Clients (CSC) et du Service Facturation sont ainsi facturées et imputées en cours d'année à chaque commune en fonction d'indicateurs techniques (nombre d'appels et de courriers reçus, nombre de factures émises). Les charges du CSC sont ensuite réparties entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué ; les charges de la Facturation sont éventuellement répercutées sur le contrat « Assainissement » si le contrat le prévoit explicitement.

Outre ces prestations sous-traitées, la Société supporte directement certaines charges qui lui sont propres (charges de personnel des releveurs de compteurs, honoraires et services bancaires relatifs au recouvrement, affranchissements, ...). Ces charges sont réparties sur les différents contrats « Eau » au prorata du nombre de compteurs, puis entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué.

#### → Les autres charges communes

A l'issue de ces répartitions, il reste à répartir les charges communes d'un certain nombre de Directions :

- Agences (hors charges de personnel déjà réparties),
- Directions Générale, Sociétale et Communication,
- Direction Financière.
- Service Général et Achats,
- Direction des Relations Contractuelles et Juridique,
- Service Qualité Sécurité Environnement

L'ensemble de ces charges communes restantes est réparti en fonction de la valeur ajoutée.

A cet effet et au préalable, certaines activités de la Société sont isolées (Holding, International, développement industriel...) afin de définir, en fonction de leur valeur ajoutée, la part des frais de fonctionnement de chaque direction restant à affecter aux seuls contrats de distribution d'eau et d'assainissement que gère la Société.

La valeur ajoutée de chaque contrat de distribution d'eau et d'assainissement est ensuite déterminée, en y



### Rapport annuel du délégataire 2018 Service de l'assainissement

# Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration (suite)

## Les charges indirectes (suite)

incluant les charges relatives à la DRH et à la Clientèle déjà affectées aux contrats précédemment.

La valeur ajoutée est définie comme la différence entre la valeur des biens ou services que l'entreprise a produits et la valeur des biens et des services qu'elle a consommés.

Elle est calculée comme suit :

- Produits d'exploitation (part fermier)
- + Produits travaux
- + Produits accessoires
- Energie électrique
- Achats d'eau
- Produits de traitement
- Analyses, sous-traitance, matières et fournitures
- Redevance prélèvement
- Autres dépenses d'exploitation
- Frais de contrôle et redevances contractuelles
- Contribution des services centraux
- Charges relatives au renouvellement
- Redevances compteurs
- Redevance d'usage relative aux investissements contractuels
- Annuités d'emprunts repris aux Collectivités
- Pertes sur créances irrécouvrables

Total = Valeur Ajoutée



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018

**Annexes Assainissement** 

## **Annexes Assainissement** Rapport annuel du délégataire

**SOMMAIRE** 



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018

### **Annexes Assainissement**

### **Annexes Assainissement**

1	Inventaire des ouvrages	261
46.0	INVENTAIRE DES OUVRAGES	201

Indicateurs de performance du Décret et Arrêté du 2 mai 2007 2. 271



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018

### **Annexes Assainissement**

#### **Inventaire des ouvrages** 1.

RELEVAGE DES AMARINES	263
RELEVAGE DU VILLAGE	264
STATION D'ÉPURATION D'AUBIGNOSC	265





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 **Annexes Assainissement** 

## **Relevage des Amarines**

## Caractéristiques

Panier de dégrillage :	oui
Volume de fosse :	3.3 m³
Diamètre de fosse :	1.3 m
Hauteur de fosse :	2,5 m
Nombre de pompes :	2
Débit unitaire :	17 m³/h



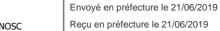
## Relevage du Village

## **Caractéristiques**

Diamètre de la fosse:	2.8 m
Hauteur de la fosse	5.5 m
Nombres de pompes:	2
Débit unitaire:	17 m³/h

Volume du bassin d'orage	46 m <sup>3</sup>			
Nombres de pompes	2			
Débit unitaire	42 m <sup>3</sup> /h			

INVENTAIRE DES OUVRAGES



Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018





## **Descriptif**

Nombre de dispositif :	2
Type:	électropompes immergées
Marque :	KSB AMAREX NF 100
Puissance :	3.7 kW

## Dispositif associé

1 dégrilleur vertical Serinol: espace entre les barreaux : 15 mm

Diamètre fosse : 1.8 m Profondeur : 4m50



### Fosse de relevage



Rapport annuel du délégataire 2018 **Annexes Assainissement** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019 Affiché le ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



## Fiche 3: Filtre à sable

## **Descriptif:**

Nombre :	6
Géométrie :	rectangulaire
Surface unitaire :	151 m2

INVENTAIRE DES OUVRAGES

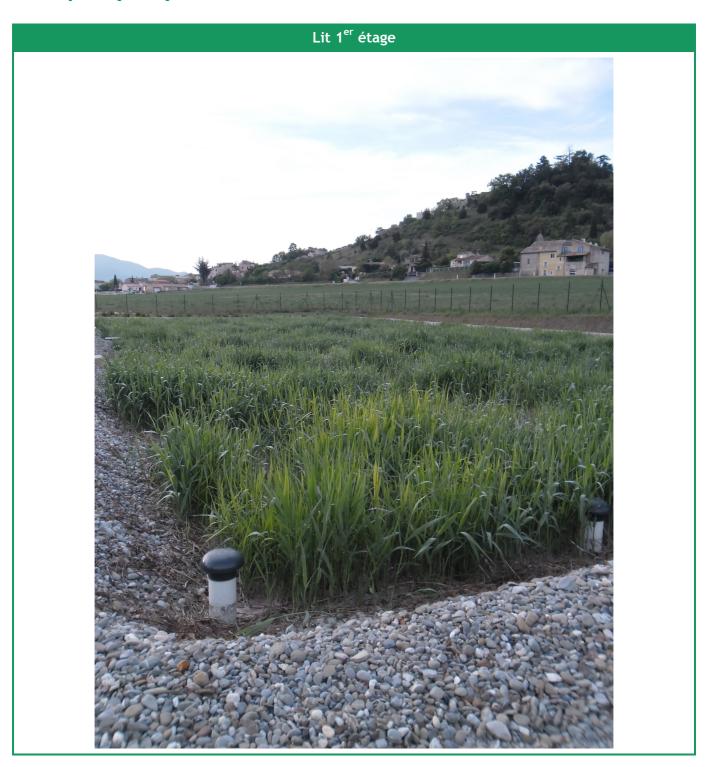
Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018

### **Annexes Assainissement**

## Fiche 3 : Filtre à sable (suite)

**Descriptif: (suite)** 





ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



## Fiche 4 : Chasse Deuxième Etage

## **Descriptif**

Nombre :	1
Géométrie :	circulaire
Diamètre :	3 m
Profondeur :	1 m 20
Volume unitaire :	8.6 m3



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018

### **Annexes Assainissement**

## Fiche 5 : Filtre à sable Deuxième Etage

## **Descriptif**

Nombre :	2			
Géométrie :	rectangulaire			
Surface unitaire :	305 m2			







Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018

**Annexes Assainissement** 

# 2. Indicateurs de performance du Décret et Arrêté du 2 mai 2007

INDICATEURS DE PERFORMANCE

273

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018

## **Annexes Assainissement**

## **Indicateurs de Performance**

## Service public de l'assainissement

Code fiche In- dicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018
Indicateurs descript	ifs des services							
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Collectivité		0	0	0	0	0
D204.0	Prix TTC du service de l'assainissement au m3 pour 120 m3	Délégataire	Euros / m3	1,22	1,23	1,24	1,23	1,23
Indicateurs de perfo	ormance							
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	%	0,86	1,6	2,24	2,89	3,45
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	%	100	100	100	100	100
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Délégataire	Points	83	93	93	95	95
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m3	0	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	Unités / millier d'habitants desser- vis					
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	Délégataire	Unités / centaine de km	27,24	21,52	39,85	26,54	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	%	0	0	0	1,2	1,2
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	Points	70	100	90	100	100
P258.1	Taux de réclamation	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	0	0	0	0	0





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018 **Annexes Assainissement** 

## **Indicateurs de Performance (suite)**

## Service public de l'assainissement non collectif

Code fiche In- dicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018
Indicateurs descripti	s des services							
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Collectivité	Points				0	
Indicateurs de performance								
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif		%					





Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du delégataire 2018

**Annexes générales** 

## Annexes générales Rapport annuel du délégataire

**SOMMAIRE** 





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Rapport annuel du délégataire 2018

Annexes générales

## Annexes générales

1.	EXEMPLE DE FACTURE 120 M3	281
2.	ATTESTATIONS D'ASSURANCES - EXERCICE DU RAD	283
3.	LISTE DES NON VALEURS	287
4.	TARIFS	288
5.	CALCUL D'ACTUALISATION SEMESTRIFLLE	289





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018

## **Annexes générales**

## **Exemple de facture 120 M3**



Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h CS 70001.- 13254 Marseille Cedex 06 Urgences / Fuites : 04 91 83 16 15 hors heures ouvrables

Tous les services auxquels vous avez droit sont sur ESPACE CLIENT sur www.eauxdemarseille.fr

#### SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE

SERVICE EAU - SERVICE ASSAINISSEMENT COMMUNE D'AUBIGNOSC

FACTURE SPECIMEN Rue du Test 04200 COMMUNE D'AUBIGNOSC

**FACTURE INSEE 120 M3 - 2019** 

EMISELE:

01/01/2019

MONTANT A PAYER **AVANT LE** 

384.91 EUROS XX/XX/XXXX

Le détail de votre facture figure au verso.

VOTRE N° DE CONTRAT :

SPECIMEN

ADRESSE DU LIEU RACCORDÉ

04200 COMMUNE D'AUBIGNOSC

MONTANT DE VOTRE FACTURE SOLDE ANTERIEUR RESTE DU

384,91 Euros 384,91 Euros

120 M3

FACTURATION À PARTIR DU VOLUME INSEE PROCHAINE FACTURE SUR RELEVÉ

XX / XX / XXXX

Cette Facture a été calculée sur la base des tarifs au 1er janvier de l'année d'édition du RAD

IBAN : Joignez un RIB ICS : FR01XXX242345 RUM : TIP0123456789012345678901234567890

FACTURE SPECIMEN Rue du Test 04200 COM MUNE D'AUBIGNOSC

Montant : 384,91 €

**TIPSEPA** 

Mandat de prélèvement SEPA ponctuell en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Société des Eaux de Marcelle a envoyer ces instructions à soitre banque pour débiter votre compite, et votre banque à élèbrer votre compte conformément un instructions de Société des Eaux de Mancelle. Vous beneficier du droit d'être rembourde par votre banque selon les conditions dévrites dans la consention que vous avez passée avez elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 3 semaines suivant la date de debit de votre compte pour un prélèvement autorité. Vos droits concernant le présent mandat sont expliques dans un document que vous pource obtenir augres de votre banque. Le présent document à valeur de mandat de prélèvement SEPA ponche. Votre signature vout autoritation

expliqués dans un document que sous per Le présent document à valeur de mandat de prélèvement SEPA pou pour débiter, a réception, votre compte pour le montant indiqué.

XXX XXX XXXXX XXXXX Xxxxx xxxxx xx

FACTURE SPECIMEN

010101010101 01234567890123456789012345678901 384,91

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

### Rapport annuel du délégataire 2018 **Annexes générales**

## **Exemple de facture 120 M3 (suite)**

CODE LIVRAISON	CATÉGORIE	ASSAINISSEMENT	UNITÉ DE FACTURATION
	DOMESTIQUE-EAU FILTREE	RACCORDE FACTURATION NORMALE	1

COMPTEUR N°	DIAMÈTRE 15		VOLUME À FACTURER	EAU (M³)	ASSAINISSEMENT (M3
DATES DES RELEVÉS	INDEX	VOLUME	CONSOMMÉ ANNEE	120	
PRÉCÉDENTES NOUVELLES 01/01/2019 01/01/2019	ANCIEN NOUVEAU 0 120	120	VOLUME À FACTURER	120	120

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT EN EUROS	MONTANT HT DISTRIBUTEUR EN EUROS		TAUX DE TV
REDEVANCE D'ABONNEMENT CONSOMMATION EN M3 TRANCHE 1 CONSOMMATION EN M3 TRANCHE 2 DISTRIBUTION DE L'EAU TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU	2 80 40		21,00 47,04 28,56 <b>96,60</b>	45,74 32,00 16,00 <b>93,74</b>	5,50 5,50 5,50
REDEVANCE D'ABONNEMENT CONSOMMATION EN M3 TRANCHE 1 CONSOMMATION EN M3 TRANCHE 2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	2 80 40		20,94 16,74 10,46 <b>48,14</b>	15,00 36,00 18,00 <b>69,00</b>	5,50 10,00 10,00
PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU LUTTE CONTRE LA POLLUTION MODERNISATION RÉSEAUX COLLECTE ORGANISMES PUBLICS TOTAL ORGANISMES PUBLICS TOTAL GENERAL PAR BENEFICIAIRE	120 120 120		0,00 144,74	1,20 32,40 18,00 51,60 214,34	5,50 5,50 10,00

25,83 TOTAL TTC 384,91 MONTANT DE VOTRE FACTURE TOTAL HT TOTAL TVA Payable à réception, sans escomp avant la date limite. T.V.A. acquittée sur les débits. TVA: 12,32

#### MODALITES DE REGLEMENT

#### Par prélèvement automatique

- Le prélèvement sera effectif environ 10 jours après expédition de votre facture ou à partir du 14 du mois, si vous avez opté pour la mensualisation.

#### Par virement

- Bénéficiaire : SEM - IBAN FR53 2004 1010 0800 0006 3H02 913 - BIC PSSTFRPPMAR

### Par carte bancaire

- Paiement sécurisé sur votre Espace Clients de notre site internet  $\underline{www.eauxdemarseille.fr}$ 

- TIP + RIB : dater, signer et envoyer la partie prédécoupée sous pli affranchi, dans l'enveloppe jointe. Pour un premier règlement, joindre un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne.
   TIP + Chèque : joindre un chèque libellé à l'ordre de "Société des Eaux de Marseille", et l'adresser avec la partie prédécoupée du TIP, sous pli
- affranchi, dans l'enveloppe jointe.

#### En espèces dans un bureau de Poste

- Règlement EFICASH (sans frais) : présenter la formule entière du TIP au guichet d'un bureau de poste qui scannera le code barre.





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018

### **Annexes générales**

## Attestations d'assurances - Exercice du RAD

### **Multirisque Dommages - SEM**





### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **MONTMIRAIL SA**, Courtiers en assurances et réassurances, 6 rue Jean-Jacques VERNAZZA BP 172 13322 MARSEILLE Cedex 16 certifions assurer la :

#### SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

25, rue Edouard Delanglade 13006 Marseille

par contrat **MULTIRISQUE DOMMAGES n° 39.999.931** souscrit par notre intermédiaire auprès de la compagnie **ALLIANZ** qui garantit l'ensemble des biens propriétés, loués, utilisés, et d'une façon générale, mis à la disposition de la **Société des Eaux de Marseille** pour ses activités.

Ce contrat couvre, notamment, les événements suivants :

Incendie, Explosion, Foudre, Risques locatifs, Recours des voisins et des tiers, Dégâts des eaux, Fumées, Tempêtes, Chutes d'appareils de navigation aérienne, Grèves, Emeutes, Actes de terrorisme, de Vandalisme, Attentats et Catastrophes naturelles, Vol, Responsabilité Civile Propriétaire d'Immeubles.

La présente attestation ne peut engager les assureurs en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En foi de quoi nous la délivrons pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Marseille, le 04/01/2018

Pour le courtier

Pour la compagnie

Allienz Opérations Entreprises Lyon

1010 ENSECEDEX

MONTMIRAIL SA
Courtage en Assurances et Réassurances
6, Rue Jean-Jacques Vernazza - B.P. 172
13322 Merseitle Cedex 16
Tél.: 04 91 32 38 38 - Fax: 04 91 32 38 59

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018



Montmirail, Société de courtage en assurances au capital de 3.047.120€ € - Siège social 6 rue jean jacques Vernazza 13016 Marseille [384 983 342] RCS de Marseille — Immatriculée à l'ORIAS dans la catégorie courtier d'assurance sous le numéro 07 000 145] (www.orias.fr) — Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L512-6 et L 512-7 du Code des assurances – sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris (www.acpr.banque-france.fr) — Montmirail exerce son activité en application des dispositions de l'article L520-1 II b du Code des assurances. Réclamation: Montmirail/Service Réclamation, 6 rue jean jacques Vernazza 13016 Marseille — Médiation (seulement si échec de la réclamation): La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.



Reçu en préfecture le 21/06/2019

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



### Rapport annuel du délégataire 2018 Annexes générales

## Attestations d'assurances - Exercice du RAD (suite)

## Responsabilité Civile - SEM

### Attestation d'assurance



Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 Cours Michelet CS 30051, Paris La Défense Cedex atteste

LA SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE 25 RUE EDOUARD DELANGLADE 13006 MARSEILLE

Agissant tant pour son compte que pour le compte de :

- SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEMM)
- SOCIETE D'ASSAINISSEMENT OUEST METROPOLE (SAOM)
- SOCIETE D'ASSAINISSEMENT EST METROPOLE (SAEM)

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile souscrit sous le numéro 39.691.347, qui a pris effet le 01/03/2005.

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

- Validation de la conception et de la réalisation d'installations de Robinets d'Incendie Armés (RIA) et de Postes d'incendie Additivés (PIA), selon certification APSAD J5;
- Vérifications périodiques et maintenance d'installations de RIA de PIA, selon certification APSAD
- La formation professionnelle dans les domaines d'activités du Groupe SEM dont, notamment, la certification d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés (CATEC) avec délivrance de certificat d'aptitude, dans le cadre d'une habillitation de l'Institut National de Recherche et de Sécurité.
- « La compagnie garantit l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir, sur le fondement de la législation et de la jurisprudence françaises en vigueur, du droit communautaire, des législations étrangères ou du droit international, en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs causés aux tiers du fait de ses activités ci-

Activités non limitatives suivantes avec tous travaux connexes, annexes, utilisation et emploi de tous matériels, de tous modes de construction et tous movens de transport :

Attestation Responsabilité Civile

Allianz Vie S.A. au capital de 643 054 425 euros 340 234 962 RCS Nanterre N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz I.A.R.D. S.A. au capital de 991 967 200 euros 542 110 291 RCS Nanterre N° TVA: FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances Siège Social : 1 cours Michelet CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX





Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du delegataire 2018

### Annexes générales

## Attestations d'assurances - Exercice du RAD (suite)

### Responsabilité Civile - SEM (suite)

### Attestation d'assurance

Allianz (ili)

Responsabilité Civile

#### 1/ CAPTAGE, TRAITEMENT, DISTRIBUTION D'EAU

Tous travaux de prestations, de conception, réalisation, entretien, maintenance, surveillance, exploitation, de réseaux, d'ouvrages, d'installations, d'équipements, de distribution et ou de traitement de l'eau, d'assainissement, et toutes prestations de services et de conseils tant auprès des particuliers, des professionnels, des collectivités, que des établissements publics, concernant directement ou

- l'exploitation, la gestion de réservoirs, de châteaux d'eau, de bassins de rétention d'eau pour le compte de collectivités locales concédantes,
- le captage, le traitement, la distribution, la livraison, l'achat, le stockage, la gestion, la production d'eau brute ou potable en gros ou au détail,
- l'entretien, la maintenance, la réparation de réseaux de distribution d'eau et de canalisations,
- l'exploitation, la gestion, l'entretien de réseaux d'assainissement, de stations de traitement, de relevage et d'épuration d'effluents et d'eaux,
- la production, la fourniture et ou la vente d'électricité,
- le contrôle sanitaire de la qualité des eaux, la désinfection des réseaux.

#### 2/ BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES, INGENIERIE, LABORATOIRE D'ANALYSE

Toutes prestations de services, notamment d'ingénierie, de bureau d'études, de formation se rapportant aux activités précitées.

L'assuré agit tant pour son compte que pour le compte du Groupe des Eaux de Marseille, des collectivités territoriales et des personnes morales de droit privé dans le cadre de prestations de maîtrise d'œuvre complète et notamment la réalisation des missions suivantes :

- études préliminaires : études de marchés, d'infrastructure, de faisabilité,
- études techniques : établissement d'avant projet, de spécifications techniques, de devis, de projets
- études d'impact des eaux sur l'environnement,
- études en matière de gestion des eaux de surface suite à inondation, ruissellement,
- élaboration de documents d'adjudication, dépouillement des appels d'offres,
- passation de commandes pour le compte du client, suivi de fabrication dans les usines du fournisseur, contrôle des fournitures, de l'emballage et du transport,
- surveillance, direction, coordination des travaux, du montage et des essais, de la mise en route, des travaux d'entretien, de contrôle et de réparation,
- assistance technique, formation du personnel.

Toutes prestations de services dans les domaines de la gestion des déchets de l'hygiène, de la propreté, de l'énergie, du chauffage urbain, de l'éclairage public.

Les garanties s'appliquent selon les termes et conditions du contrat à toutes nouvelles activités que l'assuré serait amené à exercer, en tant que connexes ou annexes aux activités principales. »

Attestation Responsabilité Civile

Attestation Floor: Allianz Vie S.A. au capital de 643 054 425 euros 340 234 962 RCS Nanterre N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz I.A.R.D. S.A. au capital de 991 967 200 euros 542 110 291 RCS Nanterre N° TVA: FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX



Rapport annuel du délégataire 2018 **Annexes générales** 

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



## **Attestations d'assurances - Exercice du RAD (suite)**

## Responsabilité Civile - SEM (suite)

### Attestation d'assurance

Allianz (11)

Responsabilité Civile

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Etablie à LYON, le 04/01/2018

Pour Allianz,

Allianz Opérations Entraprises Gestion

Attestation Responsabilité Civile Allianz Vie S.A. au capital de 643 054 425 euros 340 234 962 RCS Nanterre N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz I.A.R.D. S.A. au capital de 991 967 200 euros 542 110 291 RCS Nanterre N° TVA: FR76 542 110 291 Entreprises régies par le Code des assurances Siège Social : 1 cours Michelet CS 30051



Envoyé en préfecture le 21/06/2019 Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE Rapport annuel du délégataire 2018





DATES EMISSION: 01/01/2018 A 31/12/2018 TRAITE: AUBIGNOSC

	Chapitre: DEGF	EVEMENT FUITE & CONSO ANORMALE	
N° Avoir	Abonnement	Titulaire Abonnement	Mnt H.T.
1010430954	5979590	M MME DELMAERE CHRISTIAN	-3 093,39
1010435680	0371580	M SALVY YVES	-95,42
1010537971	0369652	M THAIN STEPHANE	- 373,66
Total Chapitre			-3 562,47

DATES EMISSION: 01/01/2018 A 31/12/2018 TRAITE: AUBIGNOSC

	Cha	pitre: IRRECOUVRABLES.	
N° Avoir	Abonnement	Titulaire Abonnement	Mnt H.T.
1010641787	0449343	MME BOURSINHAC VANESSA	-90,17
1010981955	6112007	M MME LAINE JEAN MARC NADINE	-72,51
1010982033	6157647	SARL LA MAGNANERIE	-1 369,32
1010982262	6219380	M MME ROYERE - SAUZE	- 247,85
1010982263	6219380	M MME ROYERE - SAUZE	- 348,59
1010982451	6240514	M DELANNOY JEAN	-55,97
1010986898	6219525	M BEAUQUIS	- 213,93
1011748558	6049027	M MUNOZ SEBASTIEN	- 143,38
1011748559	6049027	M MUNOZ SEBASTIEN	- 307,99
1011748560	6049027	M MUNOZ SEBASTIEN	- 138,16
1011748561	6049027	M MUNOZ SEBASTIEN	- 301,63
1011748562	6049027	M MUNOZ SEBASTIEN	- 144,21
Total Chapitre			-3 433,71

## Rapport annuel du délégataire 2018 **Annexes générales**

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



### **Tarifs**

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

## COMMUNE D'AUBIGNOSC (063) TARIFS AU 1er. JANVIER 2018 REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

#### A) REDEVANCE D'EAU

1) ABONNEMENT "TOUS USAGES" - Cie. 251 - 312 1-1 Redevance d'abonnement, par semestre et par ab

1-2 Redevance par m³ d'eau consommé, par tranche de consommation annuelle

- de 0 à 80 m<sup>3</sup> - de 81 à 150 m<sup>3</sup> - au delà de 150 m<sup>3</sup>

2) FRAIS D'ACCES AU SERVICE

B) REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Redevance d'abonnement, par semestre et par abor

Redevance par m³ d'eau consommé par tranche de consommation annue

- de 0 à 80 m³ - de 81 à 150 m³ - au delà de 150 m³

	RIF DE VEN		Prélèvement	Pollution	Total	Taux de	T.V.A.	Total
Part	Part	Total			soumis à	T.V.A.		redevance
Délégataire	Collectivité	H.T.			T.V.A.	en %		
10,21	22,87	33,08			33,08	5,50	1,82	34,90
0,5720	0,4000	0,9720	0,0100	0,2900	1,2720	5,50	0,0700	1,3420
0,6940	0,4000	1,0940	0,0100	0,2900	1,3940	5,50	0,0767	1,4707
0,8470	0,4000	1,2470	0,0100	0,2900	1,5470	5,50	0,0851	1,6321
56,16	4	56,16			56,16	10,00	5,62	61,78
				Modernisation				
				Réseaux				
				Collecte				
				24				
10,14	7,50	17,64			17,64	10,00	1,76	19,40
0,2027	0,4500	0,6527		0,1550	0,8077	10,00	0,0808	0,8885
0,2534	0,4500	0,7034		0,1550	0,8584	10,00	0,0858	0,9442
0,3548	0,4500	0,8048		0,1550	0,9598	10,00	0,0960	1,0558

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE D'AUBIGNOSC (063)

TARIFS AU 1er. JANVIER 2018

C) FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Règlement de Service)

Passé le délai de quinze jours, les frais engagés pour le recouvrement des créances sont à la charge de l'abonné et sont intégrés d'office dans la première facture éditée postérieurement.

- Notification de la mise en demeure au lieu de jouissance de l'eau
- Fermeture de branchement
- Réouverture de branchement
- Intervention au lieu de livraison des eaux
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)

Tarif	T.V.A.	TOTAL
HT	10,00%	TTC
3,06	0,31	3,37
24,50	2,45	26,95
46,46	4,65	51,11
46,46	4,65	51,11
46,46	4,65	51,11
5,11	0,51	5,62

#### D) INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-9 du Règlement de Service)

En cas d'infraction à certaines dispostions du Règlement, l'abonné supportera les frais techniques et administratifs découlant de cette infraction ; le montant de ces frais est fixé

- manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés.
- utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit.

Tarif HT	T.V.A. 10,00%	TOTAL TTC
84,74	8,47	93,21
170,51	17,05	187,56



Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE

Rapport annuel du délégataire 2018

## **Annexes générales**

## **Calcul d'actualisation semestrielle**

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE D'AUBIGNOSC (063) TARIFS AU 1er. JANVIER 2018
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

A) REDEVANCES D'EAU

- Tarif de vente Représente la somme de la "Part Délégataire" et de la "Part Collectivité"

- Part Délégataire

Les tarifs ont été fixés par la Convention d'Affermage approuvée par la Délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2013 rendue exécutoire le 24 juin 2013 et seront actualisés une fois par an par la formule prévue à l'article 8.5 de la Convention avec des valeurs connues au 1er décembre de l'année n-1.

En conséquence, le coefficient 'K' applicable au 1er décembre 2017 est de : 1,0210

- Part Collectivité Les tarifs ont été fixés par la Délibération du Conseil Municipal du 16 février 2012, rendue exécutoire le 20 février 2012 .

	TARIF DE VENTE	PART DEL Tarif de base au 01/02/2013	EGATAIRE Tarif au 01/01/2018 K = 1,0210	PART COLLECTIVITE
1) Redevance d'abonnement (par semestre et par abonnement)	33,0800	10,00	10,21	22,87
2) Redevance par m3 consommé par tranche de consommation semestrielle - de 0 à 40 m³ - de 41 à 75 m³ - au delà de 75 m³	0,9720 1,0940 1,2470	0,6800		0,4000
3) Frais d'accés au service		55,00	56,16	

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNE D'AUBIGNOSC (063)

Tarifs en €.

### B) REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

- Tarif de vente Représente la somme de la "Part Délégataire" et de la "Part Collectivité"

- Part Délégataire

Les tarifs ont été fixés par la Convention d'Affermage approuvée par la Délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2013 rendue exécutoire le 24 juin 2013 et seront actualisés une fois par an par la formule prévue à l'article 8.5 de la Convention avec des valeurs connues au 1er décembre de l'année n-1.

En conséquence, le coefficient 'K' applicable au 1er décembre 2017 est de :

1,0137

Son montant a été fixé par la Délibération du Conseil Municipal No 10-2011 du 21 février 2011, rendue exécutoire le 28 février 2011et la Délibération du Conseil Municipal du 16 février 2012, rendue exécutoire le 20 février 2012. - Part Collectivité

		PART DEL	EGATAIRE		
	TARIF DE	Tarif de base	Tarif au	PART	
	VENTE	au 01/02/2013	01/01/2018	COLLECTIVITE	
			K = 1,0137		
1 - REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement)	17,6400	10,00	10,14	7,50	
<ol> <li>Redevance par m3 consommé par tranche de consommation semestrielle</li> </ol>					Ĺ
- de 0 à 40 m³	0,6527	0,2000	0,2027	0,4500	ı
- de 41 à 75 m³	0,7034	0,2500	0,2534		
- au delà de 75 m³	0,8048	0,3500	0,3548	0,4500	Ĺ
				1 !	1

### Rapport annuel du délégataire 2018 **Annexes générales**

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201927RAD2018-DE



## **Calcul d'actualisation semestrielle (suite)**

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE D'AUBIGNOSC (063) TARIFS AU 1er. JANVIER 2018

#### C) FRAIS DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (article 23)

Passé le délai de quinze jours, les frais engagés pour le recouvrement des créances sont à la charge de l'abonné et sont intégrés d'office dans la première facture éditée

Les prix unitaires, en valeur de base au 01/02/2013, fixés à l'article 23 du Règlement des Abonnements évolueront conformément au contrat d'affermage.

PART DEL	EGATAIRE
Tarif de base	Tarif au
01/02/2013	01/01/2018
	k = 1,0210
3,00	3,06
24,00	24,50
45,50	46,46
45,50	46,46
45,50	46,46
5,00	5,11

- Lettre de rappel
   Notification de la mise en demeure au lieu de livraison
   Fermeture de branchement
   Réouverture de branchement
   Intervention au lieu de livraison des eaux

- Partcipation aux frais de rejets bancaires (par rejet)

#### D) INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-9 du Règlement de Service de l'Eau)

En cas d'infraction à certaines dispostions du Règlement, l'abonné supportera les frais techniques et administratifs découlant de cette infraction ; le montant de ces frais est fixé forfaitairement :

Les prix unitaires, en valeur de base au 01/02/2013, fixés à l'article 15-9 du Règlement des Abonnements évolueront conformément au contrat d'affermage.

GATAIRE
Tarif au
01/01/2018
k = 1,0210
84,74
170,51

<sup>-</sup> manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge,

rupture de scellés.
- utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit.